

6.

Marchés de valeurs et des instruments dérivés

- 6.1 Avis et communiqués
 - 6.2 Réglementation et instructions générales
 - 6.3 Autres consultations
 - 6.4 Sanctions administratives pécuniaires
 - 6.5 Interdictions
 - 6.6 Placements
 - 6.7 Agréments et autorisations de mise en marché de dérivés
 - 6.8 Offres publiques
 - 6.9 Information sur les valeurs en circulation
 - 6.10 Autres décisions
 - 6.11 Annexes et autres renseignements
-

6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

6.2.1 Consultation

Aucune information.

6.2.2 Publication

DÉCISION N° 2014-PDG-0113

Règlement modifiant le Règlement 91-507 sur les référentiels centraux et la déclaration de données sur les dérivés

Vu le pouvoir de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») de prendre le *Règlement modifiant le Règlement 91-507 sur les référentiels centraux et la déclaration de données sur les dérivés* (le « Règlement »), conformément aux paragraphes 2°, 3°, 9° et 12° du premier alinéa de l'article 175 de la *Loi sur les instruments dérivés*, RLRQ, c. I-14.01 (la « Loi »);

Vu le pouvoir de l'Autorité de prendre un règlement prévu à la Loi, qui appartient exclusivement à son président-directeur général, conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la publication pour consultation au Bulletin de l'Autorité (le « Bulletin ») le 3 juillet 2014 [(2014) vol. 11, n° 26, B.A.M.F., section 6.2.1] du projet de Règlement accompagné de l'avis prévu à l'article 10 de la *Loi sur les règlements*, RLRQ, c. R-18.1, conformément au quatrième alinéa de l'article 175 de la Loi;

Vu la fin de la période de consultation;

Vu l'obligation de soumettre un règlement pris en vertu de l'article 175 de la Loi au ministre des Finances (le « Ministre »), qui peut l'approuver avec ou sans modification, conformément au deuxième alinéa de l'article 175 de la Loi;

Vu le projet de Règlement présenté par la Direction de l'encadrement des dérivés et la recommandation du surintendant des marchés de valeurs de prendre le Règlement et d'autoriser sa transmission au Ministre pour approbation;

En conséquence :

L'Autorité prend le *Règlement modifiant le Règlement 91-507 sur les référentiels centraux et la déclaration de données sur les dérivés*, dans ses versions française et anglaise, dont les textes sont annexés à la présente décision, et en autorise la transmission au Ministre pour approbation.

Fait le 25 septembre 2014.

Louis Morisset
Président-directeur général

DÉCISION N° 2014-PDG-0123**Modification de l'Instruction générale relative au Règlement 91-507 sur les référentiels centraux et la déclaration de données sur les dérivés**

Vu le pouvoir de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») prévu à l'article 96 de la *Loi sur les instruments dérivés*, RLRQ, c. I-14.01 (la « Loi »), d'établir des instructions générales qui indiquent comment l'Autorité entend exercer ses pouvoirs discrétionnaires aux fins de l'administration de la Loi;

Vu le pouvoir de l'Autorité d'établir une instruction générale prévu à la Loi, qui appartient exclusivement à son président-directeur général, conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2;

Vu la décision n° 2014-PDG-0113 en date du 25 septembre 2013, par laquelle l'Autorité a pris le *Règlement 91-507 sur les référentiels centraux et la déclaration de données sur les dérivés* et a autorisé sa transmission au ministre des Finances pour approbation, conformément à l'article 175 de la Loi;

Vu l'article 298 de la Loi prévoyant l'obligation de publier les instructions générales au Bulletin;

Vu le projet de modification de l'Instruction générale relative au Règlement 91-507 sur les référentiels centraux et la déclaration de données sur les dérivés présenté par la Direction de l'encadrement des dérivés et la recommandation du surintendant des marchés de valeurs de l'approuver et d'autoriser sa publication;

En conséquence :

L'Autorité établit la modification de l'Instruction générale relative au Règlement 91-507 sur les référentiels centraux et la déclaration de données sur les dérivés, dans ses versions française et anglaise, dont les textes sont annexés à la présente décision, et autorise sa publication au Bulletin.

La présente décision prend effet le 31 octobre 2014.

Fait le 15 octobre 2014.

Louis Morisset
Président-directeur général

Règlement modifiant le Règlement 91-507 sur les référentiels centraux et la déclaration de données sur les dérivés¹

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») publie, en versions française et anglaise, le règlement suivant :

- *Règlement modifiant le Règlement 91-507 sur les référentiels centraux et la déclaration de données sur les dérivés* (le « Règlement modifiant le Règlement 91-507 »).

Vous trouverez également ci-joint au présent bulletin, en versions française et anglaise, la modification de l'Instruction générale relative au Règlement 91-507 sur les référentiels centraux et la déclaration de données sur les dérivés (l'« Instruction générale »).

Contexte

Le 3 juillet 2014, l'Autorité a publié le projet de Règlement modifiant le Règlement 91-507 pour consultation. La période de consultation a pris fin le 21 août 2014. À la suite des commentaires reçus dans le cadre de la consultation, l'Autorité a révisé le texte de ce projet en le modifiant comme suit :

- L'Autorité inverse l'ordre dans lequel apparaissent les institutions financières canadiennes et les personnes tenues à l'obligation d'inscription à titre de courtier dans la cascade de l'article 25 du *Règlement 91-507 sur les référentiels centraux et la déclaration de données sur les dérivés* RLRQ, c. I-14.01, r. 1.1 (le « Règlement 91-507 »). Ainsi, lorsqu'une institution financière canadienne transige avec une personne tenue à l'obligation d'inscription à titre de courtier, c'est cette dernière qui est déterminée comme étant la contrepartie déclarante.
- L'Autorité introduit la possibilité, pour deux contreparties situées au même niveau dans la cascade prévue par l'article 25 du Règlement 91-507, de conclure une entente en vertu de laquelle l'une d'elles s'engage à agir comme contrepartie déclarante aux fins de l'exécution de l'obligation de déclaration prévue par le Règlement 91-507.
- L'Autorité introduit le concept de « chambre de compensation déclarante » dans la cascade prévue par l'article 25 du Règlement 91-507. Ainsi, non seulement les chambres de compensation reconnues ou dispensées par l'Autorité pour agir à ce titre, mais également celles qui ne sont pas reconnues ou dispensées, ayant souscrit un engagement, accepté par l'Autorité, d'agir à titre de contrepartie déclarante, ont l'obligation de déclaration prévue par le Règlement 91-507.
- L'Autorité abroge l'obligation d'une contrepartie locale, lorsqu'elle transige avec une entité étrangère et que cette dernière est la contrepartie déclarante, d'effectuer la déclaration lorsque la contrepartie déclarante ne remplit pas son obligation. La décision n° 2014-PDG-0084 prenant effet le 31 octobre 2014 [(2014), vol. 11, n° 31, B.A.M.F, section 6.10] dispense déjà la contrepartie locale de l'obligation de déclaration dans cette situation.

L'Autorité maintient les dispositions du Règlement modifiant le Règlement 91-507 visant à ajouter les institutions financières canadiennes, afin que l'obligation de déclaration incombe à la contrepartie à l'opération la plus sophistiquée au plan technologique. L'introduction de la possibilité, pour deux contreparties situées au même niveau dans la cascade de l'article 25 du Règlement 91-507, de conclure une entente en vertu de laquelle l'une d'elles s'engage à agir comme contrepartie déclarante, permet aux participants au marché de déterminer la contrepartie déclarante selon la méthodologie qui convient le mieux à leur situation.

L'Autorité maintient également les dispositions du Règlement modifiant le Règlement 91-507 visant à abroger l'Annexe B et à modifier le paragraphe 5) de l'article 26 du Règlement 91-507 afin de prévoir que les lois et règlements des territoires considérés équivalents sont ceux figurant sur une liste déterminée par l'Autorité plutôt que ceux énumérés à l'Annexe B.

L'Instruction générale est notamment modifiée pour indiquer que lorsqu'une personne est à la fois tenue à l'obligation d'inscription à titre de courtier en vertu de la *Loi sur les instruments dérivés*, RLRQ, c. c. I-14.01, et une institution financière canadienne, sa qualité de courtier prime dans le cadre de la détermination de la contrepartie déclarante. De plus, l'Instruction générale est modifiée afin de citer la méthodologie développée par l'International Swaps and Derivatives Association comme étant un exemple d'entente en vertu de laquelle l'une d'elles s'engage à agir comme contrepartie déclarante aux fins de l'exécution de l'obligation de déclaration prévue au Règlement 91-507.

Décisions

L'Autorité publie, à la section 6.10 du présent bulletin, la décision n° 2014-PDG-0109 intitulée *Décision générale relative à la législation équivalente en matière de déclaration des opérations dans un territoire étranger visée au paragraphe 5) de l'article 26 du Règlement 91-507 sur les référentiels centraux et la déclaration de données sur les dérivés*. L'Autorité considère ainsi que les règles de la U.S. Commodity Futures Trading Commission ainsi que les règles de l'Autorité européenne des marchés financiers sur la déclaration des opérations sont équivalentes aux obligations imposées par le Règlement 91-507. Les participants au marché peuvent consulter la liste des lois et des règlements des territoires autres que le Québec qui sont équivalents pour l'application de la présomption de conformité prévue au paragraphe 5) de l'article 26 du Règlement 91-507 sur le site Web de l'Autorité, dans la section *Encadrement des marchés des dérivés au Québec*.

Finalement, l'Autorité publie également à la section 6.10 du présent bulletin la décision n° 2014-PDG-0124 : *Révocation des décisions générales numéros 2014-PDG-0051 et 2014-PDG-0084*, ces dernières décisions étant devenues redondantes à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement modifiant le Règlement 91-507.

Avis de publication

Le Règlement modifiant le Règlement 91-507 a été pris par l'Autorité le 25 septembre 2014 et a reçu l'approbation ministérielle requise et entrera en vigueur le **31 octobre 2014**.

L'arrêté ministériel approuvant le Règlement modifiant le Règlement 91-507 a été publié dans la *Gazette officielle du Québec*, en date du 29 octobre 2014 et est reproduit ci-dessous. La modification de l'instruction générale prendra effet de façon concomitante à l'entrée en vigueur du Règlement modifiant le Règlement 91-507.

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Derek West
 Directeur principal de l'encadrement des dérivés
 Autorité des marchés financiers
 514-395-0337, poste 4491
 Numéro sans frais : 1 877 525-0337
 derek.west@lautorite.qc.ca

Le 30 octobre 2014

ⁱ Diffusion autorisée par Les Publications du Québec

22. Ce règlement est modifié :

1^o par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « niveau de conséquences » par les mots « niveau des conséquences »;

2^o par le remplacement, partout où ils se trouvent, des mots « période de crues » par les mots « période de crue »;

3^o par la suppression, partout où ils se trouvent, des mots et des nombres « déterminé conformément aux articles 17 et 18 », en faisant les adaptations grammaticales nécessaires;

4^o par la suppression, partout où ils se trouvent, des mots et des nombres « suivant les articles 17 et 18 », en faisant les adaptations grammaticales nécessaires.

23. Le présent règlement entre en vigueur le quinzième jour qui suit la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

62183

A.M., 2014-08

Arrêté numéro I-14.01-2014-08 du ministre des Finances en date du 15 octobre 2014Loi sur les instruments dérivés
(chapitre I-14.01)

CONCERNANT le Règlement modifiant le Règlement 91-507 sur les référentiels centraux et la déclaration de données sur les dérivés

VU que les paragraphes 2^o, 3^o, 9^o et 12^o de l'article 175 de la Loi sur les instruments dérivés (chapitre I-14.01) prévoient que l'Autorité des marchés financiers peut adopter des règlements concernant les matières visées à ces paragraphes;

VU que les quatrième et cinquième alinéas de l'article 175 de cette loi prévoient qu'un projet de règlement est publié au Bulletin de l'Autorité des marchés financiers, qu'il est accompagné de l'avis prévu à l'article 10 de la Loi sur les règlements (chapitre R-18.1) et qu'il ne peut être soumis pour approbation ou être édicté avant l'expiration d'un délai de 30 jours à compter de sa publication;

VU que les deuxième et sixième alinéas de cet article prévoient que tout règlement pris en vertu de l'article 175 est soumis à l'approbation du ministre des Finances, qui peut l'approuver avec ou sans modification et qu'il entre en vigueur à la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec* ou à une date ultérieure qu'indique le règlement;

VU que le Règlement 91-507 sur les référentiels centraux et la déclaration de données sur les dérivés a été approuvé par l'arrêté ministériel n^o 2013-21 du 6 décembre 2013 (2013, G.O. 2, 5581);

VU qu'il y a lieu de modifier ce règlement;

VU que le projet de Règlement modifiant le Règlement 91-507 sur les référentiels centraux et la déclaration de données sur les dérivés a été publié au Bulletin de l'Autorité des marchés financiers, volume 11, n^o 26 du 3 juillet 2014;

VU que l'Autorité des marchés financiers a adopté le 25 septembre 2014, par la décision n^o 2014-PDG-0113, le Règlement modifiant le Règlement 91-507 sur les référentiels centraux et la déclaration de données sur les dérivés;

VU qu'il y a lieu d'approuver ce règlement sans modification;

EN CONSÉQUENCE, le ministre des Finances approuve sans modification le Règlement modifiant le Règlement 91-507 sur les référentiels centraux et la déclaration de données sur les dérivés, dont le texte est annexé au présent arrêté.

Le 15 octobre 2014

Le ministre des Finances,
CARLOS LEITÃO**Règlement modifiant le Règlement 91-507 sur les référentiels centraux et la déclaration de données sur les dérivés**Loi sur les instruments dérivés
(chapitre I-14.01, a. 175, 1^{er} al., par. 2^o, 3^o, 9^o et 12^o)

1. L'article 1 du Règlement 91-507 sur les référentiels centraux et la déclaration de données sur les dérivés (chapitre I-14.01, r. 1.1) est modifié par l'insertion, dans le paragraphe 1 et après la définition de l'expression « catégorie d'actifs », de la suivante :

« « chambre de compensation déclarante » : les entités suivantes :

a) une personne reconnue ou dispensée de l'obligation de reconnaissance à titre de chambre de compensation par l'Autorité en vertu de la Loi sur les instruments dérivés (chapitre I-14.01);

b) une chambre de compensation ayant souscrit un engagement, accepté par l'Autorité, d'agir à titre de contrepartie déclarante aux fins de l'exécution de l'obligation de déclaration prévue par le présent règlement; ».

2. L'article 25 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« Contrepartie déclarante »

« **25.** 1) Lorsqu'une opération avec une contrepartie locale est compensée par l'entremise d'une chambre de compensation déclarante, cette dernière est la contrepartie déclarante pour l'opération.

2) Lorsqu'une opération avec une contrepartie locale n'est pas compensée par l'entremise d'une chambre de compensation déclarante, la contrepartie déclarante pour l'opération est l'une des entités suivantes :

a) si seulement l'une des contreparties est une personne assujettie à l'obligation d'inscription à titre de courtier prévue par la Loi, cette personne;

b) si aucune des contreparties n'est une personne assujettie à cette obligation et que seulement l'une des contreparties est une institution financière canadienne, l'institution financière canadienne.

3) Lorsque les paragraphes 1 et 2 ne s'appliquent pas à une opération avec une contrepartie locale, la contrepartie déclarante pour l'opération est, si les deux contreparties ont convenu par écrit au moment de l'opération que l'une d'elles s'engage à agir comme contrepartie déclarante aux fins de l'exécution de l'obligation de déclaration prévue par le présent règlement, la contrepartie déclarante désignée dans la convention.

4) Lorsque les paragraphes 1 à 3 ne s'appliquent pas à une opération avec une contrepartie locale, la contrepartie déclarante pour l'opération est chacune des contreparties locales. ».

3. L'article 26 de ce règlement est modifié par le remplacement, dans la disposition *ii* du sous-paragraphe *b* du paragraphe 5, des mots « visé à l'Annexe B » par les mots « figurant sur la liste établie par l'Autorité ».

4. L'article 31 de ce règlement est modifié par l'abrogation du paragraphe 4.

5. L'article 34 de ce règlement est modifié :

1^o par le remplacement du paragraphe 1 par les suivants :

« 1) Malgré l'article 31 et sous réserve du paragraphe 4 de l'article 42, la contrepartie déclarante ne déclare que les données à communiquer à l'exécution visées dans la colonne de l'Annexe A intitulée « Information requise pour les opérations préexistantes » au plus tard le 30 avril 2015 si les conditions suivantes sont réunies :

a) la contrepartie déclarante est une chambre de compensation déclarante, une personne assujettie à l'obligation d'inscription à titre de courtier prévue par la Loi ou une institution financière canadienne;

b) l'opération a été conclue avant le 31 octobre 2014;

c) des obligations contractuelles s'appliquaient relativement à l'opération le 31 octobre 2014.

1.1) Malgré l'article 31 et sous réserve du paragraphe 5 de l'article 42, la contrepartie déclarante ne déclare que les données à communiquer à l'exécution visées dans la colonne de l'Annexe A intitulée « Information requise pour les opérations préexistantes » au plus tard le 31 décembre 2015 si les conditions suivantes sont réunies :

a) la contrepartie déclarante n'est ni une chambre de compensation déclarante ni une personne assujettie à l'obligation d'inscription à titre de courtier prévue par la Loi ni une institution financière canadienne;

b) l'opération a été conclue avant le 30 juin 2015;

c) des obligations contractuelles s'appliquaient relativement à l'opération le 30 juin 2015. »;

2^o par l'insertion, dans les paragraphes 2 et 3 et après les mots « au paragraphe 1 », de « ou 1.1 ».

6. L'article 42 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« Dispositions transitoires et finales »

42. 1) Le présent règlement entre en vigueur le 31 décembre 2013, à l'exception des chapitres 3 et 5, qui entrent en vigueur le 31 octobre 2014.

2) Malgré le paragraphe 1, le paragraphe 3 de l'article 39 ne s'applique pas avant le 30 avril 2015.

3) La contrepartie déclarante qui n'est ni une chambre de compensation déclarante ni une personne assujettie à l'obligation d'inscription à titre de courtier prévue par la Loi ni une institution financière canadienne n'est pas tenue de faire de déclaration en vertu du chapitre 3 avant le 30 juin 2015.

4) Le chapitre 3 ne s'applique pas à une opération conclue avant le 31 octobre 2014 qui expire ou prend fin au plus tard le 30 avril 2015 si la contrepartie déclarante est une chambre de compensation déclarante, une personne assujettie à l'obligation d'inscription à titre de courtier prévue par la Loi ou une institution financière canadienne.

5) Le chapitre 3 ne s'applique pas à une opération conclue avant le 30 juin 2015 qui expire ou prend fin au plus tard le 31 décembre 2015 si la contrepartie déclarante n'est ni une chambre de compensation déclarante ni une personne assujettie à l'obligation d'inscription à titre de courtier prévue par la Loi ni une institution financière canadienne.».

7. L'Annexe A de ce règlement est remplacée par la suivante :

« **Annexe A**

Champs de données minimales à déclarer au référentiel central reconnu

Instructions

La contrepartie déclarante est tenue de remplir tous les champs, sauf ceux qui ne sont pas pertinents.

Champ de données	Description	Information requise pour diffusion publique	Information requise pour les opérations préexistantes
Identifiant d'opération	L'identifiant unique d'opération attribué par le référentiel central reconnu ou l'identifiant indiqué par les deux contreparties, la plateforme d'exécution électronique ou la chambre de compensation.	N	O
Type d'accord-cadre	Le type d'accord-cadre qui a été utilisé pour l'opération déclarée, le cas échéant.	N	N
Version de l'accord-cadre	La date de la version de l'accord-cadre (par ex. 2002, 2006)	N	N
Compensé	Indique si l'opération a été compensée ou non par une chambre de compensation.	O	O
Intention de compenser	Indiquer si l'opération sera compensée par une chambre de compensation.	N	N
Chambre de compensation	Le LEI de la chambre de compensation où l'opération est ou sera compensée.	N	O
Membre compensateur	Le LEI du membre compensateur, si la chambre de compensation n'est pas une contrepartie.	N	N
Dispense de l'obligation de compensation	Indique si une ou plusieurs des contreparties à l'opération sont dispensées de l'obligation de compensation.	O	N
Courtier/intermédiaire compensateur	Le LEI du courtier qui agit comme intermédiaire de la contrepartie déclarante sans devenir une contrepartie.	N	N
Identifiant de la plateforme de négociation électronique	Le LEI de la plateforme de négociation électronique sur laquelle a été exécutée l'opération.	O (seule l'indication O ou N sera diffusée publiquement)	O

Champ de données	Description	Information requise pour diffusion publique	Information requise pour les opérations préexistantes
Opérations entre entités du même groupe	Indique si l'opération est exécutée entre deux entités du même groupe. (Ce champ n'est obligatoire qu'à compter du 30 avril 2015.)	N	N
Garantie	Indique si l'opération est garantie. Valeurs à indiquer dans les champs : <ul style="list-style-type: none"> • Entièrement (marge initiale et de variation que les deux parties doivent déposer), • Partiellement (marge de variation que les deux parties doivent seulement déposer), • Sens unique (une partie devra déposer une forme de garantie), • Non garantie. 	O	N
Identifiant de la contrepartie déclarante	Le LEI de la contrepartie déclarante ou, dans le cas d'une personne physique, son code client.	N	O
Identifiant de la contrepartie non déclarante	Le LEI de la contrepartie non déclarante ou, dans le cas d'une personne physique, son code client.	N	O
Côté de la contrepartie	Indique si la contrepartie déclarante était l'acheteur ou le vendeur. Dans le cas des swaps, à l'exception des swaps sur défaillance de crédit, l'acheteur représente le payeur de la branche 1 et le vendeur, le payeur de la branche 2.	N	O
Identifiant du mandataire déclarant l'opération	Le LEI du mandataire déclarant l'opération si la contrepartie déclarante a délégué la déclaration.	N	N
Territoire de la contrepartie déclarante	Si la contrepartie déclarante est une contrepartie locale en vertu des règlements sur la déclaration des données sur les dérivés d'au moins une province du Canada, indiquer tous les territoires dans lesquels elle est une contrepartie locale.	N	N
Territoire de la contrepartie non déclarante	Si la contrepartie non déclarante est une contrepartie locale en vertu des règlements sur la déclaration des données sur les dérivés d'au moins une province du Canada, indiquer tous les territoires dans lesquels elle est une contrepartie locale.	N	N
A. Données communes	<ul style="list-style-type: none"> • Ces champs doivent être déclarés pour toutes les opérations sur dérivés même si l'information peut être saisie dans les champs se rapportant aux actifs, ci-dessous. • Les champs n'ont pas à être déclarés si l'identifiant unique de produit en fournit une description adéquate. 		

Champ de données	Description	Information requise pour diffusion publique	Information requise pour les opérations préexistantes
Identifiant unique de produit	Le code d'identification unique de produit établi en fonction de sa taxonomie.	O	N
Type d'opération	Le nom du type d'opération (par ex. swap, swaption, contrat à terme de gré à gré, option, swap de base, swap sur indice, swap sur panier, autre).	O	O
Identifiant 1 de l'actif sous-jacent	L'identifiant unique de l'actif auquel l'opération renvoie.	O	O
Identifiant 2 de l'actif sous-jacent	L'identifiant unique du deuxième actif auquel l'opération renvoie, s'il y en a plus d'un. S'il y a plus de deux actifs indiqués dans l'opération, indiquer les identifiants uniques des actifs sous-jacents additionnels.	O	O
Catégorie d'actifs	Les principales catégories d'actifs du produit (par ex. taux d'intérêt, crédit, marchandises, change, capitaux propres).	O	N
Date de prise d'effet ou de commencement	La date à laquelle l'opération prend effet ou commence.	O	O
Date d'échéance, d'expiration ou de fin	La date d'expiration de l'opération.	O	O
Fréquence ou dates de paiement	La fréquence ou les dates auxquelles l'opération prévoit des paiements (p. ex. trimestriellement, mensuellement).	O	O
Fréquence ou dates de révision	La fréquence ou les dates de révision du prix (par ex. trimestriellement, semestriellement, annuellement).	O	O
Compte de jours convenu	Le facteur utilisé pour calculer les paiements (p. ex. 30/360, réel/360).	O	O
Type de livraison	Indique si l'opération est réglée par livraison physique ou en espèces.	N	O
Prix 1	Notamment le prix, le rendement, l'écart, le coupon du produit dérivé. Le prix ou le taux ne devrait pas inclure de primes telles que les commissions, les primes de garantie, les intérêts courus.	O	O
Prix 2	Notamment le prix, le rendement, l'écart, le coupon du produit dérivé. Le prix ou le taux ne devrait pas inclure de primes telles que les commissions, les primes de garantie, les intérêts courus.	O	O
Notation du prix de type 1	La manière dont le prix est exprimé (p. ex. pourcentage, points de base).	O	O

Champ de données	Description	Information requise pour diffusion publique	Information requise pour les opérations préexistantes
Notation du prix de type 2	La manière dont le prix est exprimé (p. ex. pourcentage, points de base).	O	O
Multiplicateur	Le nombre d'unités de l'entité de référence que représente une unité de l'opération.	N	N
Montant notionnel de la branche 1	Le ou les montants notionnels totaux de la branche 1 de l'opération.	O	O
Montant notionnel de la branche 2	Le ou les montants notionnels totaux de la branche 2 de l'opération.	O	O
Monnaie de la branche 1	La ou les monnaies de la branche 1.	O	O
Monnaie de la branche 2	La ou les monnaies de la branche 2.	O	O
Monnaie de règlement	La monnaie ayant servi à calculer le montant du règlement en espèces.	O	O
Frais initiaux	Le cas échéant, le montant des frais initiaux.	N	N
Monnaie ou monnaies des frais initiaux	La monnaie dans laquelle le paiement des frais initiaux est fait par une contrepartie à l'autre.	N	N
Option incorporée	Indique s'il s'agit d'une option incorporée.	O	N
B. Information supplémentaire sur l'actif	Ces champs supplémentaires doivent être déclarés pour les opérations sur les types de dérivés ci-dessous, même si l'information est saisie dans les champs se rapportant aux données communes, ci-dessus.		
i) Dérivés sur taux d'intérêt			
Taux fixe de la branche 1	Le taux utilisé pour calculer le montant du paiement pour la branche 1 de l'opération.	N	O
Taux fixe de la branche 2	Le taux utilisé pour calculer le montant du paiement pour la branche 2 de l'opération.	N	O
Taux variable de la branche 1	Le taux variable utilisé pour calculer le montant du paiement pour la branche 1 de l'opération.	N	O
Taux variable de la branche 2	Le taux variable utilisé pour calculer le montant du paiement pour la branche 2 de l'opération.	N	O
Compte de jours convenu pour le taux fixe	Le facteur utilisé pour calculer les paiements du payeur du taux fixe (par ex. 30/360, réel/360).	N	O
Fréquence ou dates de paiement – Branche fixe	La fréquence ou les dates des paiements relatifs à la branche fixe de l'opération (par ex. trimestriels, semestriels, annuels).	N	O
Fréquence ou dates de paiement – Branche variable	La fréquence ou les dates des paiements relatifs à la branche variable de l'opération (par ex. trimestriels, semestriels, annuels).	N	O

Champ de données	Description	Information requise pour diffusion publique	Information requise pour les opérations préexistantes
Fréquence ou dates de révision du taux variable	La fréquence ou les dates de révision de la branche variable (par ex. trimestrielle, semestrielle, annuelle).	N	O
ii) Dérivés de change			
Taux de change	Le(s) taux de change des monnaies prévu(s) par le contrat.	N	O
iii) Dérivés sur marchandises			
Sous-catégorie d'actifs	Information précise servant à identifier le type de dérivés sur marchandises (par ex. agriculture, électricité, pétrole, gaz naturel, fret, métaux, indice, environnement, exotique).	O	O
Quantité	La quantité totale dans l'unité de mesure d'une marchandise sous-jacente.	O	O
Unité de mesure	L'unité de mesure de la quantité de chaque côté de l'opération (par ex. baril ou boisseau).	O	O
Qualité	La qualité du produit livré (par ex. la qualité du pétrole).	N	O
Lieu de livraison	Le lieu de livraison.	N	N
Type de charge	Dans le cas de l'électricité, le type de charge pour la livraison.	N	O
Jours de transmission	Dans le cas de l'électricité, les jours de livraison de la semaine.	N	O
Durée de la transmission	Dans le cas de l'électricité, les heures de début et de fin de la transmission.	N	O
C. Options	Ces champs supplémentaires doivent être déclarés pour les opérations sur options ci-dessous, même si l'information est saisie dans les champs se rapportant aux données communes, ci-dessus.		
Date d'exercice de l'option	La ou les dates auxquelles l'option peut être exercée.	O	O
Prime de l'option	La prime fixe payée par l'acheteur au vendeur.	O	O
Prix d'exercice (plafond/ plancher)	Le prix d'exercice de l'option.	O	O
Style d'option	Indique si l'option peut être exercée à date fixe ou à tout moment pendant la durée de l'opération (par ex. américaine, européenne, bermudienne ou asiatique).	O	O
Type d'option	Option de vente ou option d'achat.	O	O
D. Information sur les événements			
Mesure	Le type d'événement survenu à l'égard de l'opération (par ex. nouvelle opération, modification ou annulation d'une opération existante)	O	N

Champ de données	Description	Information requise pour diffusion publique	Information requise pour les opérations préexistantes
Horodatage de l'exécution	L'heure et la date de l'exécution ou de la novation de l'opération, exprimées en temps universel coordonné (UTC).	O	O (si disponible)
Événements postérieurs à l'opération	Indique si l'opération résulte d'un service postérieur (p. ex. compression ou rapprochement) ou d'un événement du cycle de vie (p. ex. novation ou modification).	N	N
Date de déclaration	L'heure et la date de soumission de l'opération au référentiel central, exprimées en UTC.	N	N
E. Données de valorisation	Ces champs supplémentaires doivent être déclarés en continu pour toutes les opérations sur dérivés déclarées, y compris les opérations préexistantes déclarées.		
Valeur de l'opération calculée par la contrepartie déclarante	La valorisation de l'opération à la valeur du marché ou selon un modèle.	N	N
Monnaie de la valorisation	Indiquer la monnaie dans laquelle a été déclarée la valeur de l'opération.	N	N
Date de valorisation	La date de la dernière valorisation à la valeur du marché ou selon un modèle.	N	N
F. Autres détails	Lorsque les modalités de l'opération ne peuvent être déclarées de façon efficace dans les champs obligatoires ci-dessus, fournir les renseignements supplémentaires nécessaires, le cas échéant.	N	O

».

8. L'Annexe B de ce règlement est abrogée.

9. Le présent règlement entre en vigueur le 31 octobre 2014.

62182

MODIFICATION DE L'INSTRUCTION GÉNÉRALE RELATIVE AU RÈGLEMENT 91-507 SUR LES RÉFÉRENTIELS CENTRAUX ET LA DÉCLARATION DE DONNÉES SUR LES DÉRIVÉS

1. L'article 2 de l'*Instruction générale relative au Règlement 91-507 sur les référentiels centraux et la déclaration de données sur les dérivés* est modifié, dans le paragraphe 1 :

1° par le remplacement, dans le premier paragraphe, de « Pour déterminer s'il convient de désigner un candidat à titre de référentiel central en vertu de l'article 15 de la Loi » par « Pour déterminer s'il convient de reconnaître un candidat à titre de référentiel central en vertu des articles 12 et 15 de la Loi »;

2° par le remplacement, dans le premier point suivant le premier alinéa, du mot « désigner » par le mot « reconnaître ».

2. L'article 3 de cette instruction générale est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa du paragraphe 2, des mots « Elle reconnaît toutefois » par les mots « Toutefois, elle n'ignore pas ».

3. L'article 25 de cette instruction générale est remplacé par le suivant :

« Contrepartie déclarante

« 25. L'article 25 indique les critères permettant de déterminer la contrepartie qui est tenue de déclarer les données sur les dérivés et de respecter les obligations de déclaration continues en vertu du règlement. Les obligations de déclaration des personnes tenues à l'obligation d'inscription à titre de courtier en vertu de la Loi s'appliquent à toute personne qui exerce ou se présente comme exerçant l'activité consistant à effectuer des opérations sur dérivés, qu'elle soit inscrite ou dispensée de l'obligation d'inscription à titre de courtier en vertu de la Loi. Si la personne est également une institution financière canadienne, sa qualité de courtier prime pour l'application de l'article 25.

L'article 25 prévoit une hiérarchie afin de déterminer quelle contrepartie à une opération est tenue de la déclarer. Il s'agit d'imposer l'obligation de déclaration à la contrepartie la mieux placée pour la remplir. Par exemple, dans le cas d'opérations compensées par l'intermédiaire d'une chambre de compensation déclarante, c'est cette dernière qui est la mieux placée pour déclarer les données sur les dérivés. C'est donc elle qui est tenue d'agir comme contrepartie déclarante.

3) Le paragraphe 3 de l'article 25 permet aux contreparties de convenir de celle d'entre elles qui agira à titre de contrepartie déclarante dans les cas où ni le paragraphe 1 ni le paragraphe 2 ne s'applique. Par exemple, les contreparties peuvent appliquer la méthode publiée par l'ISDA au www.isda.org qui a été élaborée pour le Canada afin de faciliter la déclaration des opérations unilatérales et de fournir une méthode uniforme de détermination de la partie tenue d'agir à titre de contrepartie déclarante. ».

4. L'article 26 de cette instruction générale est modifié par le remplacement du paragraphe 5 par le suivant :

« 5) Le paragraphe 5 de l'article 26 permet à la contrepartie déclarante de se conformer autrement au règlement lorsqu'elle déclare une opération à un référentiel central en vertu des lois d'une autre province du Canada que le Québec ou d'un territoire étranger figurant sur la liste établie par l'Autorité pour autant qu'elle remplit les conditions supplémentaires prévues aux paragraphes a et c. L'Autorité établira et publiera sur son site Web la liste des lois et des règlements des territoires autres que le Québec qui sont équivalents pour l'application de la présomption de conformité prévue au paragraphe 5 de l'article 26. ».

5. L'article 31 de cette instruction générale est modifié par la suppression du paragraphe 4.

6. L'article 34 de cette instruction générale est remplacé par le suivant :

« Dérivés préexistants »

« 34. L'article 34 prévoit les obligations de déclaration relatives aux opérations qui ont été conclues avant l'entrée en vigueur de ces obligations. Lorsque la contrepartie déclarante est une chambre de compensation déclarante, une personne assujettie à l'obligation d'inscription à titre de courtier prévue par la Loi ou une institution financière canadienne, le paragraphe 1 de cet article prévoit que les opérations préexistantes conclues avant le 31 octobre 2014 qui n'expirent pas ou ne prennent pas fin le 30 avril 2015 ou avant cette date doivent être déclarées à un référentiel central reconnu au plus tard le 30 avril 2015. De même, lorsque la contrepartie déclarante n'est ni une chambre de compensation déclarante ni une personne assujettie à l'obligation d'inscription à titre de courtier prévue par la Loi ni une institution financière canadienne, le paragraphe 1.1 de cet article prévoit que les opérations préexistantes conclues avant le 30 juin 2015 qui n'expirent pas ou ne prennent pas fin le 31 décembre 2015 ou avant cette date doivent être déclarées à un référentiel central reconnu au plus tard le 31 décembre 2015. De plus, seules les données figurant dans la colonne intitulée « Information requise pour les opérations préexistantes » de l'Annexe A devront être déclarées pour ces opérations.

Les opérations conclues avant le 31 octobre 2014 qui expirent ou prennent fin le 30 avril 2015 ou avant cette date ne seront pas soumises à l'obligation de déclaration si la contrepartie déclarante est une chambre de compensation déclarante, une personne assujettie à l'obligation d'inscription à titre de courtier prévue par la Loi ou une institution financière canadienne. De même, les opérations dont la contrepartie déclarante n'est ni une chambre de compensation déclarante ni une personne assujettie à l'obligation d'inscription à titre de courtier prévue par la Loi ni une institution financière canadienne ne seront pas soumises à l'obligation de déclaration si elles sont conclues avant le 30 juin 2015 mais expirent ou prennent fin le 31 décembre 2015 ou avant cette date. Ces opérations font l'objet d'une dispense de l'obligation de déclaration prévue par le règlement afin d'alléger partiellement le fardeau des contreparties à cet égard et parce que leur utilité serait négligeable pour l'Autorité du fait de leur expiration ou de leur fin imminentes.

Les données sur les dérivés à déclarer à l'égard des opérations préexistantes en vertu de l'article 34 sont essentiellement les mêmes que celles à fournir en vertu de la *Rule 17 CFR Part 46 – Swap Data Recordkeeping and Reporting Requirements: Pre-Enactment and Transition Swaps* de la CFTC. Par conséquent, la contrepartie déclarante qui déclare les données sur les dérivés exigées par les règles de la CFTC à l'égard d'une opération préexistante remplit l'obligation prévue à l'article 34. Cette interprétation ne concerne que les opérations préexistantes. ».

7. L'article 42 de cette instruction générale est remplacé par le suivant :

« Dispositions transitoires et finales »

« 42. 2) L'obligation de mettre les données sur les opérations à la disposition du public en vertu du paragraphe 3 de l'article 39 ne s'applique pas avant le 30 avril 2015.

3) Lorsque la contrepartie déclarante n'est ni une chambre de compensation déclarante ni une personne assujettie à l'obligation d'inscription à titre de courtier prévue par la Loi ni une institution financière canadienne, le paragraphe 3 de l'article 42 prévoit qu'elle n'a pas à faire de déclaration avant le 30 juin 2015. Par exemple, lorsque les contreparties sont une personne assujettie à l'obligation d'inscription à titre de courtier prévue par la Loi et une autre personne qui n'y est pas assujettie, il incombe à la première de faire une déclaration dans le délai prescrit au paragraphe 1 de cet article.

4) En vertu du paragraphe 4 de l'article 42, lorsque la contrepartie déclarante est une chambre de compensation déclarante, une personne assujettie à l'obligation d'inscription à titre de courtier prévue par la Loi ou une institution financière canadienne,

les opérations préexistantes qui expirent ou prennent fin le 30 avril 2015 ou avant cette date n'ont pas à être déclarées.

5) En vertu du paragraphe 5 de l'article 42, lorsque la contrepartie déclarante n'est ni une chambre de compensation déclarante ni une personne assujettie à l'obligation d'inscription à titre de courtier prévue par la Loi ni une institution financière canadienne, les opérations préexistantes qui expirent ou prennent fin le 31 décembre 2015 ou avant cette date n'ont pas à être déclarées. ».

Regulation to amend Regulation 91-507 respecting trade repositories and derivatives data reportingⁱ

The *Autorité des marchés financiers* (the "Authority") is publishing, in English and French, the following Regulation:

- *Regulation to amend Regulation 91-507 respecting Trade Repositories and Derivatives Data Reporting (the "Regulation to amend Regulation 91-507")*.

The Authority is also publishing in this Bulletin, in English and French, the *Amendments to Policy Statement to Regulation 91-507 respecting Trade Repositories and Derivatives Data Reporting* (the "Policy Statement").

Background

On July 3, 2014, the Authority published, for comment, a Draft Regulation to amend Regulation 91-507 respecting Trade Repositories and Derivatives Data Reporting. The comment period expired on August 21, 2014. Further to the comments received as part of the consultation, the Authority revised the text of this draft as follows:

- The Authority is reversing the order in which Canadian financial institutions and persons subject to the dealer registration requirement are listed in the hierarchy under section 25 of *Regulation 91-507 respecting Trade Repositories and Derivatives Data Reporting*, CQLR, c. I-14.01, r. 1.1 ("Regulation 91-507"). Accordingly, where a Canadian financial institution transacts with a person subject to the dealer registration requirement, the latter is determined to be the reporting counterparty.
- The Authority is introducing the possibility, for two counterparties at the same level in the hierarchy under section 25 of Regulation 91-507 to enter into an agreement whereby one of them undertakes to act as the reporting counterparty for the purposes of fulfilling the reporting obligation under Regulation 91-507.
- The Authority is introducing the concept of "reporting clearing house" in the hierarchy under section 25 of Regulation 91-507. Therefore, not only clearing houses recognized or exempted by the Authority as such, but also those not recognized or exempted, that submitted an undertaking accepted by the Authority to act as the reporting counterparty, are required to fulfill the reporting obligation under Regulation 91-507.
- The Authority is repealing the requirement for a local counterparty, where it transacts with a foreign entity that is the reporting counterparty, to submit the report when the reporting counterparty does not fulfill its reporting obligation. Decision No. 2014-PDG-0084, effective on October 31, 2014 [(2014), Vol. 11, No. 31, AMF Bulletin, section 6.10], already exempts the local counterparty from the reporting obligation in this situation.

The Authority is maintaining the provisions of the Regulation to amend Regulation 91-507 intended to add Canadian financial institutions, so that the reporting obligation is that of the counterparty to the most technologically sophisticated transaction. The introduction of the possibility, for two counterparties at the same level in the hierarchy under section 25 of Regulation 91-507, to enter into an agreement whereby one of them undertakes to act as the

reporting counterparty, allows market participants to determine the reporting counterparty in accordance with the method that best suits their situation.

The Authority is also maintaining the provisions of the Regulation to amend Regulation 91-507 intended to repeal Appendix B and amend subsection 5 of section 26 of Regulation 91-507 to determine that the laws and regulations of jurisdictions considered to be equivalent are those appearing on a list prepared by the Authority, rather than those listed in Appendix B.

The Policy Statement is being amended, in particular, to specify that where a person is both subject to the dealer registration requirement under the *Derivatives Act*, CQLR, c. I-14.01, and is a Canadian financial institution, its status as a dealer prevails for the determination of the reporting counterparty. In addition, the Policy Statement is being amended in order to cite the methodology developed by the International Swaps and Derivatives Association as an example of an agreement whereby one of the counterparties undertakes to act as the reporting counterparty for the purposes of fulfilling the reporting obligation under Regulation 91-507.

Decisions

The Authority is publishing, in section 6.10 of in this Bulletin, Decision No. 2014-PDG-0109 titled *Décision générale relative à la législation équivalente en matière de déclaration des opérations dans un territoire étranger visée au paragraphe 5) de l'article 26 du Règlement 91-507 sur les référentiels centraux et la déclaration de données sur les dérivés*. The Authority therefore considers that the trade reporting rules of the U.S. Commodity Futures Trading Commission and those of the European Securities and Markets Authority are equivalent to the requirements imposed under Regulation 91-507. Market participants may consult the list of laws and regulations of jurisdictions other than Québec that are equivalent for the purposes of the deemed compliance provision in subsection 26(5) of Regulation 91-507 on the AMF website, under Regulation of Derivatives Markets in Québec.

Lastly, the Authority is also publishing, in section 6.10 of this Bulletin, Decision No. 2014-PDG-0124: *Révocation des décisions générales numéros 2014-PDG-0051 et 2014-PDG-0084*. These latest decisions have become redundant further to the coming into force of the Regulation to amend Regulation 91-507.

Notice of Publication

The Regulation to amend Regulation 91-507, made by the Authority on September 25, 2014, received ministerial approval as required and will come into force on **October 31, 2014**.

The Ministerial Order approving the Regulation to amend Regulation 91-507 was published in the *Gazette officielle du Québec*, dated October 29, 2014, and is reproduced below. The Policy Statement will take effect concurrently with the Regulation to amend Regulation 91-507.

Further information

Further information may be obtained from:

Derek West
Senior Director, Derivatives
Autorité des marchés financiers
514-395-0337, ext. 4491

Toll-free: 1-877-525-0337
derek.west@lautorite.qc.ca

October 30, 2014

ⁱ Publication authorized by *Les Publications du Québec*

22. The Regulation is amended

(1) by replacing the words “niveau de conséquences” wherever they appear in the French text by “niveau des conséquences”;

(2) by replacing the words “période de crues” wherever they appear in the French text by “période de crue”;

(3) by striking out “determined under sections 17 and 18” and “as determined under sections 17 and 18” wherever those words and numbers appear;

(4) by striking out “under sections 17 and 18” wherever those words and numbers appear.

23. This Regulation comes into force on the fifteenth day following the date of its publication in the *Gazette officielle du Québec*.

3513

M.O., 2014-08**Order number I-14.01-2014-08 of the Minister of Finance, October 15, 2014**

Derivatives Act
(chapter I-14.01)

CONCERNING the Regulation to amend Regulation 91-507 respecting Trade Repositories and Derivatives Data Reporting

WHEREAS subparagraphs 2, 3, 9 and 12 of section 175 of paragraph 1 of the Derivatives Act (chapter I-14.01) stipulates that the *Autorité des marchés financiers* may make regulations concerning the matters referred to in those paragraphs;

WHEREAS the fourth and fifth paragraphs of section 175 of the said Act stipulate that a draft regulation shall be published in the *Bulletin de l'Autorité des marchés financiers*, accompanied with the notice required under section 10 of the Regulations Act (chapter R-18.1) and may not be submitted for approval or be made before 30 days have elapsed since its publication;

WHEREAS the second and sixth paragraphs of the said section stipulate that every regulation made under section 175 must be submitted to the Minister of Finance for approval with or without amendment and comes into force on the date of its publication in the *Gazette officielle du Québec* or any later date specified in the regulation;

WHEREAS the Regulation 91-507 respecting Trade Repositories and Derivatives Data Reporting approved by ministerial order no. 201321 dated December 6, 2013 (2013, *G.O.* 2, 3631);

WHEREAS there is cause to amend this regulation;

WHEREAS the draft Regulation to amend Regulation 91-507 respecting Trade Repositories and Derivatives Data Reporting was published in the *Bulletin de l'Autorité des marchés financiers*, volume 11, no. 26 of July 3, 2014;

WHEREAS the Authority made, on September 25, 2014, by the decision no. 2014-PDG-0113, Regulation to amend Regulation 91-507 respecting Trade Repositories and Derivatives Data Reporting;

WHEREAS there is cause to approve this regulation without amendment;

CONSEQUENTLY, the Minister of Finance approves without amendment Regulation to amend Regulation 91-507 respecting Trade Repositories and Derivatives Data Reporting appended hereto.

October 15, 2014

CARLOS LEITÃO,
Minister of Finance

Regulation to amend Regulation 91-507 respecting trade repositories and derivatives data reporting

Derivatives Act
(chapter I-14.01, s. 175, 1st par., subpar. (2), (3), (9) and (12))

1. Section 1 of Regulation 91-507 respecting Trade Repositories and Derivatives Data Reporting (chapter I-14.01, r. 1.1) is amended by inserting, in paragraph (1) and after the definition of the term “participant”, the following:

““reporting clearing house” means

(a) a person recognized, or exempted from the recognition requirement, as a clearing house by the Authority under the Act; or

(b) a clearing house that submitted an undertaking accepted by the Authority to act as the reporting counterparty for the purposes of fulfilling the reporting obligation under this Regulation;”.

2. Section 25 of the Regulation is replaced with the following:

“Reporting counterparty

25. (1) If a transaction involving a local counterparty is cleared through a reporting clearing house, the reporting counterparty with respect to that transaction is the reporting clearing house.

(2) If a transaction involving a local counterparty is not cleared through a reporting clearing house, the reporting counterparty with respect to that transaction is

(a) if only one counterparty to the transaction is a person subject to the registration requirement as a dealer under the Act, the person subject to such registration requirement,

(b) if neither counterparty to the transaction is a person subject to the registration requirement as a dealer under the Act, and only one counterparty to the transaction is a Canadian financial institution, the Canadian financial institution.

(3) If neither subsection (1) nor (2) apply to a transaction involving a local counterparty the reporting counterparty with respect to that transaction is, where both counterparties have, at the time the transaction occurs, entered into a written agreement whereby one of the counterparties undertakes to act as the reporting counterparty for the purposes of fulfilling the reporting obligation under this Regulation, the counterparty determined to be the reporting counterparty under the terms of that agreement.

(4) If none of subsections (1) to (3) apply to a transaction involving a local counterparty, the reporting counterparty with respect to that transaction is each local counterparty to the transaction.”

3. Section 26 of the Regulation is amended by replacing, in subparagraph (ii) of subparagraph (b) of paragraph (5), the words “listed in Appendix B” with the words “appearing on a list determined by the Authority”.

4. Section 31 of the Regulation is amended by repealing paragraph (4).

5. Section 34 of the Regulation is amended:

(1) by replacing paragraph (1) with the following:

“(1) Despite section 31 and subject to subsection 42(4), a reporting counterparty is required to report only the creation data indicated in the column in Appendix A entitled “Required for Pre-existing Transactions” on or before April 30, 2015 if

(a) the reporting counterparty is a reporting clearing house, a person subject to the registration requirement as a dealer under the Act or a Canadian financial institution,

(b) the transaction was entered into before October 31, 2014, and

(c) there were outstanding contractual obligations with respect to that transaction on October 31, 2014.

“(1.1) Despite section 31 and subject to subsection 42(5), a reporting counterparty is required to report only the creation data indicated in the column in Appendix A entitled “Required for Pre-existing Transactions” on or before December 31, 2015 if

(a) the reporting counterparty is neither a reporting clearing house, nor a person subject to the registration requirement as a dealer under the Act, nor a Canadian financial institution,

(b) the transaction was entered into before June 30, 2015, and

(c) there were outstanding contractual obligations with respect to the transaction on June 30, 2015.”;

(2) by inserting, in paragraphs (2) and (3) and after “subsection (1)”, wherever it occurs, “or (1.1)”.

6. Section 42 of the Regulation is replaced with the following:

“Transitional and final provisions

42. (1) This Regulation comes into force on December 31, 2013, except for Chapters 3 and 5 which come into force on October 31, 2014.

(2) Despite subsection (1), subsection 39(3) does not apply until April 30, 2015.

(3) A reporting counterparty that is neither a reporting clearing house, nor a person subject to the registration requirement as a dealer under the Act, nor a Canadian financial institution is not required to make any reports under Chapter 3 until June 30, 2015.

(4) Chapter 3 does not apply to a transaction entered into before October 31, 2014 that expires or terminates on or before April 30, 2015 if the reporting counterparty is a reporting clearing house, a person subject to the registration requirement as a dealer under the Act or a Canadian financial institution.

(5) Chapter 3 does not apply to a transaction entered into before June 30, 2015 that expires or terminates on or before December 31, 2015 if the reporting counterparty is neither a reporting clearing house, nor a person subject to the registration requirement as a dealer under the Act, nor a Canadian financial institution.”

7. Appendix A of the Regulation is replaced with the following:

“Appendix A**Minimum Data Fields Required to be Reported to a Recognized Trade Repository****Instructions:**

The reporting counterparty is required to provide a response for each of the fields unless the field is not applicable to the transaction.

Data field	Description	Required for Public Dissemination	Required for Pre-existing Transactions
Transaction identifier	The unique transaction identifier as provided by the recognized trade repository or the identifier as identified by the two counterparties, electronic trading venue of execution or clearing house.	N	Y
Master agreement type	The type of master agreement, if used for the reported transaction.	N	N
Master agreement version	Date of the master agreement version (e.g. 2002, 2006).	N	N
Cleared	Indicate whether the transaction has been cleared by a clearing house.	Y	Y
Intent to clear	Indicate whether the transaction will be cleared by a clearing house.	N	N
Clearing house	LEI of the clearing house where the transaction is or will be cleared.	N	Y
Clearing member	LEI of the clearing member, if the clearing member is not a counterparty.	N	N
Clearing exemption	Indicate whether one or more of the counterparties to the transaction are exempted from a mandatory clearing requirement.	Y	N
Broker/Clearing intermediary	LEI of the broker acting as an intermediary for the reporting counterparty without becoming a counterparty.	N	N
Electronic trading venue identifier	LEI of the electronic trading venue where the transaction was executed.	Y (Only “Yes” or “No” shall be publicly disseminated)	Y
Inter-affiliate	Indicate whether the transaction is between two affiliated entities. (This field is only required to be reported as of April 30, 2015.)	N	N
Collateralization	Indicate whether the transaction is collateralized. Field Values: <ul style="list-style-type: none"> ● Fully (initial and variation margin required to be posted by both parties), ● Partially (variation only required to be posted by both parties), ● One way (one party will be required to post some form of collateral), ● Uncollateralized. 	Y	N

Data field	Description	Required for Public Dissemination	Required for Pre-existing Transactions
Identifier of reporting counterparty	LEI of the reporting counterparty or, in case of an individual, its client code.	N	Y
Identifier of non-reporting counterparty	LEI of the non-reporting counterparty or, in case of an individual, its client code.	N	Y
Counterparty side	Indicate whether the reporting counterparty was the buyer or seller. In the case of swaps, other than credit default, the buyer will represent the payer of leg 1 and the seller will be the payer of leg 2.	N	Y
Identifier of agent reporting the transaction	LEI of the agent reporting the transaction if reporting of the transaction has been delegated by the reporting counterparty.	N	N
Jurisdiction of reporting counterparty	If the reporting counterparty is a local counterparty under the derivatives data reporting rules of one or more provinces of Canada, indicate all of the jurisdictions in which it is a local counterparty.	N	N
Jurisdiction of non-reporting counterparty	If the non-reporting counterparty is a local counterparty under the derivatives data reporting rules of one or more provinces of Canada, indicate all of the jurisdictions in which it is a local counterparty.	N	N
A. Common Data	<ul style="list-style-type: none"> • These fields are required to be reported for all derivative transactions even if the information may be entered in an Asset field below. • Fields do not have to be reported if the unique product identifier adequately describes those fields. 		
Unique product identifier	Unique product identification code based on the taxonomy of the product.	Y	N
Transaction type	The name of the transaction type (e.g., swap, swaption, forwards, options, basis swap, index swap, basket swap, other).	Y	Y
Underlying asset identifier 1	The unique identifier of the asset referenced in the transaction.	Y	Y
Underlying asset identifier 2	The unique identifier of the second asset referenced in the transaction, if more than one. If more than two assets identified in the transaction, report the unique identifiers for those additional underlying assets.	Y	Y
Asset class	Major asset class of the product (e.g., interest rate, credit, commodity, foreign exchange, equity, etc.).	Y	N
Effective date or start date	The date the transaction becomes effective or starts.	Y	Y
Maturity, termination or end date	The date the transaction expires.	Y	Y
Payment frequency or dates	The dates or frequency the transaction requires payments to be made (e.g., quarterly, monthly).	Y	Y

Data field	Description	Required for Public Dissemination	Required for Pre-existing Transactions
Reset frequency or dates	The dates or frequency at which the price resets (e.g., quarterly, semi-annually, annually).	Y	Y
Day count convention	Factor used to calculate the payments (e.g., 30/360, actual/360).	Y	Y
Delivery type	Indicate whether transaction is settled physically or in cash.	N	Y
Price 1	The price, yield, spread, coupon, etc., of the derivative. The price/rate should not include any premiums such as commissions, collateral premiums, accrued interest, etc.	Y	Y
Price 2	The price, yield, spread, coupon, etc., of the derivative. The price/rate should not include any premiums such as commissions, collateral premiums, accrued interest, etc.	Y	Y
Price notation type 1	The manner in which the price is expressed (e.g., percent, basis points, etc.).	Y	Y
Price notation type 2	The manner in which the price is expressed (e.g., percent, basis points, etc.).	Y	Y
Price multiplier	The number of units of the underlying reference entity represented by 1 unit of the transaction.	N	N
Notional amount leg 1	Total notional amount(s) of leg 1 of the transaction.	Y	Y
Notional amount leg 2	Total notional amount(s) of leg 2 of the transaction.	Y	Y
Currency leg 1	Currency(ies) of leg 1.	Y	Y
Currency leg 2	Currency(ies) of leg 2.	Y	Y
Settlement currency	The currency used to determine the cash settlement amount.	Y	Y
Up-front payment	Amount of any up-front payment.	N	N
Currency or currencies of up-front payment	The currency in which any up-front payment is made by one counterparty to another.	N	N
Embedded option	Indicate whether the option is an embedded option.	Y	N
B. Additional Asset Information	These additional fields are required to be reported for transactions in the respective types of derivatives set out below, even if the information is entered in a Common Data field above.		
i) Interest rate derivatives			
Fixed rate leg 1	The rate used to determine the payment amount for leg 1 of the transaction.	N	Y
Fixed rate leg 2	The rate used to determine the payment amount for leg 2 of the transaction.	N	Y
Floating rate leg 1	The floating rate used to determine the payment amount for leg 1 of the transaction.	N	Y
Floating rate leg 2	The floating rate used to determine the payment amount for leg 2 of the transaction.	N	Y

Data field	Description	Required for Public Dissemination	Required for Pre-existing Transactions
Fixed rate day count convention	Factor used to calculate the fixed payer payments (e.g., 30/360, actual/360).	N	Y
Fixed leg payment frequency or dates	Frequency or dates of payments for the fixed rate leg of the transaction (e.g., quarterly, semi-annually, annually).	N	Y
Floating leg payment frequency or dates	Frequency or dates of payments for the floating rate leg of the transaction (e.g., quarterly, semi-annually, annually).	N	Y
Floating rate reset frequency or dates	The dates or frequency at which the floating leg of the transaction resets (e.g., quarterly, semi-annually, annually).	N	Y
ii) Currency derivatives			
Exchange rate	Contractual rate(s) of exchange of the currencies.	N	Y
iii) Commodity derivatives			
Sub-asset class	Specific information to identify the type of commodity derivative (e.g., Agriculture, Power, Oil, Natural Gas, Freights, Metals, Index, Environmental, Exotic).	Y	Y
Quantity	Total quantity in the unit of measure of an underlying commodity.	Y	Y
Unit of measure	Unit of measure for the quantity of each side of the transaction (e.g., barrels, bushels, etc.).	Y	Y
Grade	Grade of product being delivered (e.g., grade of oil).	N	Y
Delivery point	The delivery location.	N	N
Load type	For power, load profile for the delivery.	N	Y
Transmission days	For power, the delivery days of the week.	N	Y
Transmission duration	For power, the hours of day transmission starts and ends.	N	Y
C. Options	These additional fields are required to be reported for options transactions set out below, even if the information is entered in a Common Data field above.		
Option exercise date	The date(s) on which the option may be exercised.	Y	Y
Option premium	Fixed premium paid by the buyer to the seller.	Y	Y
Strike price (cap/floor rate)	The strike price of the option.	Y	Y
Option style	Indicate whether the option can be exercised on a fixed date or anytime during the life of the transaction (e.g., American, European, Bermudan, Asian).	Y	Y
Option type	Put/call.	Y	Y
D. Event Data			
Action	Describes the type of event to the transaction (e.g., new transaction, modification or cancellation of existing transaction, etc.).	Y	N

Data field	Description	Required for Public Dissemination	Required for Pre-existing Transactions
Execution timestamp	The time and date of execution or novation of a transaction, expressed using Coordinated Universal Time (UTC).	Y	Y (If available)
Post-transaction events	Indicate whether the transaction resulted from a post-transaction service (e.g. compression, reconciliation, etc.) or from a lifecycle event (e.g. novation, amendment, etc.).	N	N
Reporting date	The time and date the transaction was submitted to the trade repository, expressed using UTC.	N	N
E. Valuation data	These additional fields are required to be reported on a continuing basis for all reported derivative transactions, including reported pre-existing transactions.		
Value of transaction calculated by the reporting counterparty	Mark-to-market valuation of the transaction, or mark-to-model valuation.	N	N
Valuation currency	Indicate the currency used when reporting the value of the transaction.	N	N
Valuation date	Date of the latest mark-to-market or mark-to-model valuation.	N	N
F. Other details	Where the terms of the transaction cannot be effectively reported in the above prescribed fields, provide any additional information that may be necessary.	N	Y

”.

8. Appendix B of the Regulation is repealed.

9. This Regulation comes into force on October 31, 2014.

3512

**AMENDMENTS TO POLICY STATEMENT TO REGULATION 91-507
RESPECTING TRADE REPOSITORIES AND DERIVATIVES DATA REPORTING**

1. Section 2 of *Policy Statement to Regulation 91-507 respecting Trade Repositories and Derivatives Data Reporting* is amended, in paragraph (1):

(1) by replacing, in the first paragraph, “In determining whether to designate an applicant as a trade repository under section 15 of the Act” with “In determining whether to recognize an applicant as a trade repository under sections 12 and 15 of the Act”;

(2) by replacing, in the first point under the first paragraph, the word “designate” with the word “recognize”.

2. Section 3 of the Policy Statement is amended by replacing, in the first paragraph of paragraph (2), the word “recognizes” with the word “acknowledges”.

3. Section 25 of the Policy Statement is replaced with the following:

“Reporting counterparty

“25. Section 25 outlines how the counterparty required to report derivatives data and fulfil the ongoing reporting obligations under the Regulation is determined. Reporting obligations on persons subject to the registration requirement as a dealer under the Act apply to a person who engages or purports to engage in the business of derivatives trading, irrespective of whether the person is a registrant or is exempt from the registration requirement as a dealer under the Act. Where such person is also a Canadian financial institution, its status as a dealer prevails for the purposes of Section 25.

Section 25 outlines a hierarchy for determining which counterparty to a transaction will be required to report the transaction based on the counterparty to the transaction that is best suited to fulfill the reporting obligation. For example, for transactions cleared through a reporting clearing house, the clearing house is best positioned to report derivatives data and is therefore required to act as reporting counterparty.

(3) Subsection 25(3) allows counterparties to agree amongst themselves which of them must act as the reporting counterparty if neither subsection 25(1) nor 25(2) applies. For example, the counterparties may use the ISDA methodology publicly available at www.isda.org that has been developed for Canada in order to facilitate one-sided transaction reporting and provide a consistent method for determining the party required to act as reporting counterparty.”

4. Section 26 of the Policy Statement is amended by replacing paragraph (5) with the following:

“(5) Subsection 26(5) provides for limited substituted compliance with this Regulation where a transaction has been reported to a recognized trade repository pursuant to the law of a province of Canada other than Québec or of a foreign jurisdiction appearing on a list determined by the Authority, provided that the additional conditions set out in paragraphs (a) and (c) are satisfied. The Authority will decide and publish on its web site the list of the laws and regulations of the jurisdictions outside of Québec that are equivalent for the purposes of the deemed compliance provision in subsection 26(5).”

5. Section 31 of the Policy Statement is amended by deleting paragraph (4).

6. Section 34 of the Policy Statement is replaced with the following:

“Pre-existing derivatives

“34. Section 34 outlines reporting obligations in relation to transactions that were entered into prior to the commencement of the reporting obligations. Where the

reporting counterparty is a reporting clearing house, a person subject to the registration requirement as a dealer under the Act or a Canadian financial institution, subsection 34(1) requires that pre-existing transactions that were entered into before October 31, 2014 and that will not expire or terminate on or before April 30, 2015 to be reported to a recognized trade repository no later than April 30, 2015. Similarly, where a reporting counterparty is neither a reporting clearing house, nor a person subject to the registration requirement as a dealer under the Act, nor a Canadian financial institution, subsection 34(1.1) requires that pre-existing transactions that were entered into before June 30, 2015 and that will not expire or terminate on or before December 31, 2015 to be reported to a recognized trade repository no later than December 31, 2015. In addition, only the data indicated in the column entitled "Required for Pre-existing Transactions" in Appendix A will be required to be reported for pre-existing transactions.

Transactions that are entered into before October 31, 2014 and that expire or terminate on or before April 30, 2015 will not be subject to the reporting obligation if the reporting counterparty to the transaction is a reporting clearing house, a person subject to the registration requirement as a dealer under the Act or a Canadian financial institution. Similarly, transactions for which the reporting counterparty is neither a reporting clearing house, nor a person subject to the registration requirement as a dealer under the Act, nor a Canadian financial institution, will not be subject to the reporting obligation if they are entered into before June 30, 2015 but will expire or terminate on or before December 31, 2015. These transactions are exempted from the reporting obligation in the Regulation, to relieve some of the reporting burden for counterparties and because they would provide marginal utility to the Authority due to their imminent termination or expiry.

The derivatives data required to be reported for pre-existing transactions under section 34 is substantively the same as the requirement under CFTC Rule 17 CFR Part 46 – *Swap Data Recordkeeping and Reporting Requirements: Pre-Enactment and Transition Swaps*. Therefore, to the extent that a reporting counterparty has reported pre-existing transaction derivatives data required by the CFTC rule, this would meet the derivatives data reporting requirements under section 34. This interpretation applies only to pre-existing transactions.”.

7. Section 42 of the Policy Statement is replaced with the following:

“Transitional and final provisions

“42. (2) The requirement under subsection 39(3) to make transaction level data reports available to the public does not apply until April 30, 2015.

(3) If the reporting counterparty is neither a reporting clearing house, nor a person subject to the registration requirement as a dealer under the Act, nor a Canadian financial institution, subsection 42(3) provides that no reporting is required until June 30, 2015. For example, where the counterparties to a transaction are a person subject to the registration requirement as a dealer under the Act and a person that is not subject to such requirement, the person subject to the registration requirement will be required to report according to the timing outlined in subsection 42(1).

(4) Subsection 42(4) provides that, if the reporting counterparty to the transaction is a reporting clearing house, a person subject to the registration requirement as a dealer under the Act or a Canadian financial institution, no reporting is required for pre-existing transactions that terminate or expire on or before April 30, 2015.

(5) Subsection 42(5) provides that, if the reporting counterparty to the transaction is neither a reporting clearing house, nor a person subject to the registration requirement as a dealer under the Act, nor a Canadian financial institution, no reporting is required for pre-existing transactions that terminate or expire on or before December 31, 2015.”.

6.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

6.4 SANCTIONS ADMINISTRATIVES PÉCUNIAIRES

Aucune information.

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Aucune information.

6.5.2 Révocations d'interdiction

Aucune information.

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Catégorie d'innovations mondiales Redwood	22 octobre 2014	Ontario
Portefeuille d'obligations mondiales Redwood		
Catégorie Portefeuille de revenu équilibré Allegro	23 octobre 2014	Manitoba
Fonds d'obligations stratégique Mackenzie	22 octobre 2014	Ontario
Fonds mondial de dividendes Mackenzie Fonds international de croissance Mackenzie		
Fonds enregistré de dividendes américains Investors	23 octobre 2014	Manitoba
Premium Income Corporation	23 octobre 2014	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.
Aucune information.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds d'opportunités de revenu Fiera Quantum (parts de séries A et F)	27 octobre 2014	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Catégorie de revenu à court terme RBC	22 octobre 2014	Ontario
Catégorie d'obligations mondiales convertibles BlueBay (Canada)		
Catégorie de revenu mensuel Phillips, Hager & North		
Catégorie de dividendes canadiens RBC		
Catégorie d'actions canadiennes RBC		
Catégorie d'actions canadiennes à faible volatilité QUBE RBC		
Catégorie de valeur d'actions canadiennes Phillips, Hager & North		
Catégorie de revenu d'actions canadiennes RBC		
Catégorie de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation RBC		
Catégorie de valeur nord-américaine RBC		
Catégorie de dividendes américains RBC		
Catégorie d'actions américaines RBC		
Catégorie d'actions américaines à faible volatilité QUBE RBC		
Catégorie de valeur d'actions américaines RBC		
Catégorie d'actions américaines multistyle toutes capitalisations Phillips, Hager & North		
Catégorie de valeur en actions américaines de sociétés à moyenne capitalisation RBC		
Catégorie d'actions américaines de base		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
de sociétés à petite capitalisation RBC Catégorie d'actions internationales RBC Catégorie d'actions européennes RBC Catégorie d'actions outre-mer Phillips, Hager & North Catégorie d'actions de marchés émergents RBC Catégorie d'actions mondiales RBC Catégorie d'actions mondiales à faible volatilité QUBE RBC Catégorie de ressources mondiales RBC		
iShares Broad Commodity Index ETF (CAD-Hedged)	24 octobre 2014	Ontario
Portefeuille géré TD – revenu Portefeuille géré TD – revenu et croissance modérée Portefeuille géré TD – croissance équilibrée Portefeuille géré TD – croissance audacieuse Portefeuille géré TD – croissance boursière maximale Portefeuille géré FondsExpert TD – revenu Portefeuille géré FondsExpert TD – revenu et croissance modérée Portefeuille géré FondsExpert TD – croissance équilibrée Portefeuille géré FondsExpert TD – croissance audacieuse Portefeuille géré FondsExpert TD – croissance boursière maximale Portefeuille géré et indiciel TD – revenu Portefeuille géré et indiciel TD – revenu et croissance modérée Portefeuille géré et indiciel TD – croissance équilibrée Portefeuille géré et indiciel TD – croissance audacieuse	24 octobre 2014	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Portefeuille géré et indicial TD – croissance boursière maximale		
Société en commandite accréditive Front Street 2014-II	22 octobre 2014	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds IA Clarington mondial de croissance et de revenu (parts de séries A, F, F5, I, L, L5 et T5)	28 octobre 2014	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Fonds d'obligations à rendement élevé Phillips, Hager & North	22 octobre 2014	Ontario
Fonds meilleures idées Purpose	23 octobre 2014	Ontario
Fonds d'obligations de rendement global Purpose		
Vanguard FTSE Canada Index ETF	23 octobre 2014	Ontario
Vanguard FTSE Canada All Cap Index ETF		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Vanguard FTSE Canadian High Dividend Yield Index ETF		
Vanguard Canadian Aggregate Bond Index ETF		
Vanguard Canadian Short-Term Bond Index ETF		
Vanguard Canadian Short-Term Corporate Bond Index ETF		
Vanguard S&P 500 Index ETF		
Vanguard S&P 500 Index ETF (CAD-hedged)		
Vanguard FTSE Developed ex North America Index ETF		
Vanguard FTSE Developed ex North America Index ETF (CAD-hedged)		
Vanguard FTSE Emerging Markets Index ETF		

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Canadienne Impériale de Commerce	21 octobre 2014	11 mars 2014
Banque de Montréal	22 octobre 2014	5 juin 2014
Banque Nationale du Canada	23 octobre 2014	20 juin 2014
Banque Canadienne Impériale de Commerce	27 octobre 2014	16 octobre 2013

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Nationale du Canada	22 octobre 2014	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	22 octobre 2014	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	24 octobre 2014	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	24 octobre 2014	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	24 octobre 2014	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	24 octobre 2014	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	24 octobre 2014	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	28 octobre 2014	20 juin 2014
Banque Royale du Canada	16 octobre 2014	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	16 octobre 2014	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	16 octobre 2014	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	21 octobre 2014	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	21 octobre 2014	20 décembre 2013
La Banque de Nouvelle-Écosse	22 octobre 2014	26 mars 2013
La Banque de Nouvelle-Écosse	22 octobre 2014	26 mars 2013
La Banque de Nouvelle-Écosse	28 octobre 2014	26 mars 2013
La Banque Toronto-Dominion	24 octobre 2014	13 juin 2014
La Banque Toronto-Dominion	24 octobre 2014	13 juin 2014

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Nexans S.A.

Le 27 octobre 2014

Dans l'affaire de
la législation en valeurs mobilières
du Québec et de l'Ontario (les « territoires du dépôt »)

et

du traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires

et

de Nexans S.A. (le « déposant »)

Décision

Contexte

L'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable de chaque territoire du dépôt (le « décideur ») a reçu du déposant une demande en vue d'obtenir une décision en vertu de la législation en valeurs mobilières des territoires du dépôt (la « législation ») lui accordant :

1. une dispense des exigences de prospectus de la législation (la « dispense de prospectus ») afin que ces exigences ne s'appliquent pas :
 - a) aux opérations sur les parts (les « parts ») de Nexans Plus 2014 B (le « compartiment »), un compartiment d'un FCPE appelé Nexans Plus 2014 (le « Fonds »), qui est un fonds commun de placement d'entreprise ou « FCPE » (communément utilisé en France pour la conservation ou la garde d'actions détenues par des salariés investisseurs) effectuées aux termes de l'offre de souscription réservée aux salariés (tel que ce terme est défini ci-après) auprès des salariés admissibles (tel que ce terme est défini ci-après) des sociétés canadiennes membres du même groupe (tel que ce terme est défini ci-après) résidant dans les territoires du dépôt ainsi qu'en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba et en Nouvelle-Écosse (collectivement, les « salariés canadiens ») qui choisissent de participer à l'offre de souscription réservée aux salariés (ces salariés canadiens qui souscrivent des parts sont des « participants canadiens »);
 - b) aux opérations sur les actions ordinaires du déposant (les « actions ») effectuées par le compartiment et un autre FCPE appelé Actionnariat Nexans (le « fonds de transfert ») auprès des participants canadiens lors du rachat de parts et de parts du fonds de transfert (tel que ce terme est défini ci-après), respectivement, à leur demande;
 - c) aux opérations sur les parts du fonds de transfert effectuées aux termes de l'offre de souscription réservée aux salariés auprès des participants canadiens, y compris au moment d'un transfert des actifs des participants canadiens dans le compartiment vers le fonds de transfert à la fin de la période de blocage (tel que ce terme est défini ci-après);
2. une dispense des obligations d'inscription à titre de courtier de la législation (la « dispense d'inscription ») afin que ces obligations ne s'appliquent pas au Groupe Nexans (tel que ce terme est défini ci-après), au compartiment, au fonds de transfert et au Fonds, le cas échéant, et à BNP Asset Management (la « société de gestion ») à l'égard :
 - a) des opérations sur les parts effectuées aux termes de l'offre de souscription réservée aux salariés auprès des participants canadiens qui ne sont pas des résidents de l'Ontario et du Manitoba;
 - b) des opérations sur les actions effectuées par le compartiment et le fonds de transfert auprès des participants canadiens lors du rachat de parts ou de parts du fonds de transfert, respectivement, à leur demande;
 - c) des opérations sur les parts du fonds de transfert effectuées aux termes de l'offre de souscription réservée aux salariés auprès des participants canadiens, y compris au moment d'un

transfert des actifs des participants canadiens du compartiment vers le fonds de transfert à la fin de la période de blocage;

(la dispense de prospectus et la dispense d'inscription, collectivement, la « dispense relative au placement »).

Dans le cadre du traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires (demandes sous régime double) :

- a) l'Autorité des marchés financiers est l'autorité principale pour la présente demande;
- b) le déposant a donné avis qu'il compte se prévaloir du paragraphe 1 de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime de passeport* (le « Règlement 11-102 ») en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba et en Nouvelle-Écosse (collectivement, les « autres territoires ») et, avec les territoires du dépôt, les « territoires »;
- c) la décision est celle de l'autorité principale et fait foi de la décision de l'autorité en valeurs mobilières ou de l'agent responsable en Ontario.

Interprétation

Les expressions définies dans le *Règlement 14-101 sur les définitions*, le *Règlement 45-102 sur la revente de titres*, le *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* et le *Règlement 11-102* ont le même sens dans la présente décision lorsqu'elles y sont employées, sauf si elles y reçoivent une autre définition.

Déclarations

La présente décision est fondée sur les déclarations de faits suivantes du déposant :

1. Le déposant est une société constituée en vertu des lois de la France. Il n'est pas et n'a actuellement pas l'intention de devenir un émetteur assujéti en vertu de la législation ou de la législation en valeurs mobilières des autres territoires. Le siège social du déposant est situé en France. Les actions sont inscrites à la cote de la bourse NYSE Euronext Paris. Le déposant n'est pas en défaut aux termes de la législation ou de la législation en valeurs mobilières des autres territoires.
2. Certaines sociétés membres du même groupe que le déposant, y compris Nexans Canada Inc. et AmerCable Incorporated (collectivement, les « sociétés canadiennes membres du même groupe ») et, avec le déposant ainsi que d'autres sociétés membres du même groupe que celui-ci, le « Groupe Nexans », ont des salariés canadiens.
3. Chacune des sociétés canadiennes membres du même groupe est une filiale contrôlée directement ou indirectement par le déposant et n'est pas, ni n'a l'intention de devenir, un émetteur assujéti en vertu de la législation ou de la législation en valeurs mobilières des autres territoires. Les sociétés canadiennes membres du même groupe ne sont pas en défaut aux termes de la législation ou de la législation en valeurs mobilières des autres territoires.
4. À la date des présentes et en tenant compte de l'offre de souscription réservée aux salariés, les résidents canadiens ne sont et ne seront pas les propriétaires véritables (laquelle expression, aux fins du présent paragraphe, est réputée inclure toutes les actions détenues par le compartiment et le fonds de transfert pour le compte des participants canadiens) de plus de 10 % des actions émises et en circulation, et ne représentent pas ni ne représenteront en nombre plus de 10 % du nombre total de porteurs d'actions selon les registres du déposant.

5. Le déposant a élaboré une offre mondiale de souscription réservée aux salariés du Groupe Nexans (l'« offre de souscription réservée aux salariés »). Cette offre de souscription réservée aux salariés comporte un placement d'actions devant être souscrites par l'entremise du compartiment.
6. Seules les personnes qui sont des salariés d'un membre du Groupe Nexans pendant la période de souscription de l'offre de souscription réservée aux salariés et qui satisfont aux autres critères d'emploi (les « salariés admissibles ») pourront participer à l'offre de souscription réservée aux salariés.
7. Le compartiment a été élaboré en vue de la mise en place de l'offre de souscription réservée aux salariés et le fonds de transfert a été spécialement établi pour recevoir des actifs transférés, à la fin de la période de blocage applicable, d'autres compartiments du Fonds ayant été établis dans le cadre des régimes d'actionnariat des salariés mis en place par le déposant, qui sont semblables à l'offre de souscription réservée aux salariés. Le compartiment et le fonds de transfert ont une responsabilité limitée en vertu du droit français. Ni le compartiment ni le fonds de transfert n'a l'intention de devenir un émetteur assujéti en vertu de la législation ou de la législation en valeurs mobilières des autres territoires.
8. Le Fonds, le compartiment et le fonds de transfert sont inscrits auprès de l'Autorité des marchés financiers en France (l'« AMF de France »), et approuvés par celle-ci.
9. Aux termes de l'offre de souscription réservée aux salariés, les participants canadiens souscriront à des parts, et le compartiment souscrira par la suite à des actions à l'aide de la cotisation du salarié (tel que ce terme est défini ci-après) et d'un certain financement mis à disposition par Société Générale (la « banque »), une banque régie par les lois de la France.
10. Le prix de souscription des actions correspondra à la moyenne du cours d'ouverture des actions (exprimé en euros) à la bourse NYSE Euronext Paris pendant les 20 jours de bourse précédant la date à laquelle le prix de souscription est établi par le chef de la direction du déposant, agissant sous l'autorisation du conseil d'administration du déposant (le « prix de référence »), moins une décote de 20 %.
11. La cotisation au compartiment des participants canadiens représentera l'équivalent en dollars canadiens de 16,66 % du cours de chaque action (exprimé en euros) qu'ils souhaitent souscrire (la « cotisation du salarié »). Le compartiment conclura un contrat de swap (le « contrat de swap ») avec la banque. Aux termes du contrat de swap, la banque contribuera 83,34 % du cours de chaque action (exprimé en euros) devant être souscrite par le compartiment (la « cotisation de la banque »).
12. Le compartiment affectera les espèces reçues de la cotisation du salarié et de la cotisation de la banque à la souscription d'actions.
13. Les participants canadiens recevront des parts dans le compartiment leur donnant droit au montant en euros de la cotisation du salarié et un multiple de la hausse moyenne du cours de l'action des actions souscrites pour le compte des participants canadiens (y compris les actions financées par la cotisation de la banque).
14. Les parts seront assujétiées à une période de blocage de cinq ans (la « période de blocage »), sous réserve de certaines exceptions prévues par le droit français et adoptées aux termes de l'offre de souscription réservée aux salariés au Canada (comme le décès, l'invalidité ou la cessation d'emploi involontaire).
15. Aux termes du contrat de swap, le compartiment remettra à la banque un montant correspondant aux montants nets des dividendes versés sur les actions détenues dans le compartiment pendant la période de blocage. À la fin de la période de blocage, le compartiment devra verser à la banque un montant correspondant à $A - [B + C]$, où :

- a) « A » est la valeur marchande de toutes les actions à la fin de la période de blocage qui sont détenues dans le compartiment (tel qu'elle est établie conformément aux modalités du contrat de swap);
- b) « B » est le montant global de toutes les cotisations du salarié;
- c) « C » est un montant (le « montant de l'augmentation ») correspondant :
- i) à environ 2,5 (ou un autre multiple dont la valeur finale sera établie et communiquée aux participants canadiens avant la finalisation de leurs souscriptions) fois le montant, le cas échéant, de la différence positive entre le cours moyen et le prix de référence, où le « cours moyen » correspond au cours moyen des actions établi en fonction de 60 lectures mensuelles du cours de clôture des actions pendant la période de blocage. Dans le cas où un cours de clôture est inférieur au prix de référence, le prix de référence se substituera au cours de clôture;
- et multiplié ensuite par
- ii) le nombre d'actions détenues dans le compartiment.
16. Si, à la fin de la période de blocage, la valeur marchande des actions détenues dans le compartiment est inférieure à 100 % des cotisations du salarié, la banque effectuera, aux termes des modalités d'une garantie contenue dans le contrat de swap, une cotisation au compartiment afin de combler tout manque à gagner.
17. À la fin de la période de blocage, le contrat de swap prendra fin après le dernier paiement de swap. Un participant canadien pourra alors demander de faire racheter ses parts en contrepartie d'un paiement en espèces ou en actions dont la valeur correspond à :
- a) la cotisation du salarié du participant canadien;
 - b) la quote-part du participant canadien du montant de l'augmentation, s'il en est;
- (la « formule de rachat »).
18. Si un participant canadien ne demande pas de faire racheter ses parts dans le compartiment à la fin de la période de blocage, son placement dans le compartiment sera transféré vers le fonds de transfert (sous réserve de la décision du conseil de surveillance du Fonds et de l'approbation de l'AMF de France). Les parts du fonds de transfert (les « parts du fonds de transfert ») seront émises à de tels participants canadiens en considération des actifs transférés vers le fonds de transfert. Les participants canadiens peuvent demander de faire racheter les parts du fonds de transfert en tout temps. Lorsqu'un participant canadien devient un porteur de parts du fonds de transfert, il pourra demander le rachat de ces parts en tout temps en contrepartie des actions sous-jacentes ou d'un paiement en espèces correspondant à la valeur marchande des actions détenues par le fonds de transfert à ce moment-là. Toutefois, à la suite d'un transfert vers le fonds de transfert, la cotisation du salarié et le montant de l'augmentation ne seront plus couverts par le contrat de swap (y compris la garantie de la banque comprise dans celui-ci).
19. Aux termes des modalités de la garantie contenue dans le contrat de swap, un participant canadien sera en droit de recevoir 100 % de sa cotisation du salarié (exprimée en euros) à la fin de la période de blocage ou au moment d'un rachat anticipé découlant du fait qu'un participant canadien se prévaut de l'une des exceptions à la période de blocage. La société de gestion a le droit d'annuler le contrat de swap (ce qui annulera la garantie) dans certaines situations bien définies, où il est dans le meilleur intérêt des porteurs de parts de le faire. Aux termes du droit français, la société de gestion doit agir dans le meilleur intérêt des porteurs de parts. Si la société de gestion annule le contrat de swap et que cette annulation n'est pas dans le meilleur intérêt des porteurs de parts, ces derniers

auront le droit d'intenter un recours contre la société de gestion en vertu du droit français. Un participant canadien ne sera en aucun cas tenu de cotiser un montant excédant sa cotisation du salarié.

20. Dans l'éventualité d'un rachat anticipé découlant du fait qu'un participant canadien qui répond aux critères applicables se prévaut de l'une des exceptions à la période de blocage, celui-ci peut demander le rachat de ses parts du compartiment. La valeur des parts sera calculée selon la formule de rachat. L'augmentation de la valeur des actions, s'il en est, par rapport au prix de référence, sera établie conformément à des règles semblables à celles appliquées au rachat à la fin de la période de blocage, mais en utilisant plutôt la valeur des actions à la date du rachat anticipé.
21. Un participant canadien n'est en aucun cas redevable envers le compartiment, le fonds de transfert, la banque ou le déposant des montants excédant sa cotisation du salarié aux termes de l'offre de souscription réservée aux salariés.
22. Aux fins fiscales fédérales canadiennes, un participant canadien devrait être réputé recevoir tous les dividendes versés sur les actions financées soit par la cotisation du salarié soit par la cotisation de la banque, au moment du versement de ces dividendes au compartiment, nonobstant le fait que les participants canadiens ne recevront pas réellement ces dividendes.
23. La déclaration des dividendes sur les actions (dans le cours normal des affaires ou autrement) est déterminée par les actionnaires du déposant suivant la proposition du conseil d'administration. Le déposant ne s'est aucunement engagé envers la banque quant à un versement minimum de dividendes pendant la période de blocage.
24. Pour tenir compte du fait qu'au moment de la décision d'investissement initiale quant à la participation à l'offre de souscription réservée aux salariés les participants canadiens ne seront pas en mesure de quantifier les impôts éventuels qu'ils auront à payer relativement à cette participation, le déposant ou les sociétés canadiennes membres du même groupe sont prêts à indemniser les participants canadiens pour les coûts afférant à l'impôt associés au versement de dividendes excédant un montant précis d'euros par année civile par action pendant la période de blocage, de façon à ce que, dans tous les cas, un participant canadien soit en mesure, au moment de la décision d'investissement initiale, de déterminer l'impôt maximal qu'il aura à payer relativement aux dividendes reçus par le compartiment pour son compte aux termes de l'offre de souscription réservée aux salariés.
25. Au moment du règlement des obligations du compartiment aux termes du contrat de swap, le participant canadien réalisera un gain en capital (ou subira une perte en capital) en raison de sa participation au contrat de swap, dans la mesure où les montants reçus par le compartiment, pour le compte du participant canadien en provenance de la banque sont supérieurs (ou inférieurs) aux montants payés à la banque par le compartiment pour le compte du participant canadien. Tout montant de dividendes payé à la banque aux termes du contrat de swap servira à réduire le montant de tout gain en capital (ou augmentera le montant de toute perte en capital) que le participant canadien aurait autrement réalisé (ou subi). Les pertes en capital subies (gains en capital réalisés) par un participant canadien peuvent généralement être compensées (diminués) par tout gain en capital réalisé (toute perte en capital subie) par le participant canadien lors de la disposition des actions, conformément aux règles et aux conditions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) ou de toute loi provinciale comparable (selon le cas).
26. Le portefeuille du compartiment sera composé presque exclusivement d'actions, ainsi que des droits et des obligations connexes aux termes du contrat de swap. Le compartiment pourrait également détenir des espèces ou des quasi-espèces dans l'attente d'un investissement dans les actions ou afin de faciliter les rachats de parts.
27. Les dividendes versés sur les actions détenues dans le fonds de transfert seront réinvestis dans ce dernier et utilisés afin d'acheter des actions supplémentaires à la bourse. Pour refléter ce

réinvestissement, de nouvelles parts du fonds de transfert (ou fractions de celles-ci) seront émises aux participants canadiens ou aucune part supplémentaire du fonds de transfert ne sera émise et la valeur liquidative du fonds de transfert sera augmentée.

28. Le portefeuille du fonds de transfert se composera presque exclusivement d'actions et peut également comprendre, à l'occasion, des espèces à l'égard de dividendes versés sur les actions dans l'attente d'un réinvestissement dans des actions supplémentaires ainsi que des espèces ou des quasi espèces détenues aux fins d'investissement dans les actions et de rachats de parts du fonds de transfert.
29. La société de gestion est une société de gestion de portefeuille régie par les lois de la France. La société de gestion est inscrite auprès de l'AMF de France à titre de gestionnaire de placements et se conforme aux règles de l'AMF de France. La société de gestion est tenue d'agir dans le meilleur intérêt des participants canadiens et est responsable envers eux, conjointement et individuellement avec le dépositaire (tel que ce terme est défini ci-après), de toute infraction aux règles et règlements régissant le FCPE, de toute infraction aux règles du FCPE, de tout délit d'initié et de toute négligence. Au meilleur de la connaissance du déposant, la société de gestion n'est pas, ni n'a l'intention de devenir, un émetteur assujéti en vertu de la législation ou de la législation en valeurs mobilières des autres territoires.
30. Les activités de gestion de portefeuille de la société de gestion relatives à l'offre de souscription réservée aux salariés et au compartiment sont limitées à la souscription d'actions du déposant, à la vente de ces actions au besoin afin de financer les demandes de rachat, à l'investissement des espèces disponibles dans des quasi-espèces, et aux activités pouvant s'avérer nécessaires pour donner effet au contrat de swap. Les activités de gestion de portefeuille de la société de gestion relatives au fonds de transfert seront limitées à la souscription d'actions du déposant au moyen du droit des participants canadiens aux termes de l'offre de souscription réservée aux salariés à la fin de la période de blocage (c'est à dire la cotisation du salarié d'un participant canadien, majorée de sa quote-part du montant de l'augmentation, s'il en est, selon la formule de rachat), à la vente d'actions détenues par le fonds de transfert afin de financer, au besoin, les demandes de rachat, et à l'investissement des espèces disponibles dans des quasi-espèces.
31. La société de gestion est également responsable de la préparation des documents comptables et de la publication des documents d'information périodiques à l'égard du compartiment et du fonds de transfert. Les activités de la société de gestion n'auront pas d'incidence sur la valeur des actions.
32. Le déposant, la société de gestion et les sociétés canadiennes membres du même groupe ainsi que tout administrateur, dirigeant, salarié, mandataire ou représentant de celles-ci ne fourniront pas de conseils en matière de placement aux salariés admissibles à l'égard de leurs investissements dans les actions ou les parts.
33. Les actions émises dans le cadre de l'offre de souscription réservée aux salariés seront déposées dans les comptes du compartiment ou du fonds de transfert, selon le cas, auprès de BNP Paribas Securities Services (le « dépositaire »), une importante banque commerciale française assujéti à la législation bancaire française.
34. La participation à l'offre de souscription réservée aux salariés se fait sur une base volontaire, et les salariés canadiens ne seront pas incités à participer à l'offre de souscription réservée aux salariés dans l'expectative d'obtenir un emploi ou de conserver leur emploi.
35. Le montant total qu'un participant canadien peut investir dans l'offre de souscription réservée aux salariés ne peut excéder 25 % de la rémunération annuelle brute estimative (le plafond d'investissement de 25 % tient compte de la cotisation de la banque).
36. Les actions, les parts et les parts du fonds de transfert ne sont actuellement pas inscrites à la cote d'une bourse au Canada et l'on n'a aucune intention de les y inscrire. Comme il n'existe aucun

marché pour les actions au Canada (et un tel marché n'est pas susceptible de se développer), les participants canadiens effectueront les premières opérations sur les actions par l'entremise d'une bourse à l'extérieur du Canada, conformément aux règles et règlements de celle-ci.

37. Le déposant retiendra les services d'un courtier en valeurs mobilières qui est inscrit à titre de courtier en valeurs (le « courtier inscrit ») aux termes de la législation en valeurs mobilières de l'Ontario et du Manitoba afin qu'il conseille les salariés canadiens qui résident dans ces provinces et qui démontrent de l'intérêt envers l'offre de souscription réservée aux salariés et afin qu'il détermine, conformément aux pratiques du secteur, si un investissement dans l'offre de souscription réservée aux salariés convient à chacun de ces salariés canadiens en fonction de sa situation financière particulière.
38. Les salariés canadiens recevront une trousse de renseignements en français ou en anglais, selon leur préférence, qui comprendra une description des modalités de l'offre de souscription réservée aux salariés ainsi qu'une description des incidences fiscales canadiennes de la souscription et de la détention des parts ainsi que du rachat de celles-ci en contrepartie d'espèces ou d'actions à la fin de la période de blocage. La trousse de renseignements comportera également une déclaration des risques qui décrira certains risques inhérents à un placement dans des parts. De plus, les salariés canadiens peuvent consulter le Document de référence du déposant (en anglais et en français) déposé auprès de l'AMF de France relativement aux actions ainsi qu'une copie des règles du compartiment (lesquelles sont analogues aux règlements administratifs d'une société). Les salariés canadiens auront également accès à des copies des documents d'information continue du déposant qui sont fournis, en règle générale, à tous ses porteurs d'actions.
39. Les participants canadiens recevront un état initial des titres qu'ils détiennent aux termes de l'offre de souscription réservée aux salariés ainsi qu'un état mis à jour au moins une fois par année.
40. À la date de la demande du déposant, il y avait environ 571 salariés admissibles résidant au Canada, dont la majorité réside dans la province d'Ontario (environ 320), et le reste réside dans les provinces d'Alberta, de Saskatchewan, du Manitoba, du Québec et de la Nouvelle Écosse, ce qui représente, dans l'ensemble, environ 2,2 % du nombre de salariés du Groupe Nexans dans le monde.
41. Ni le déposant ni aucune société canadienne membre du même groupe n'est en défaut aux termes de la législation ou de la législation en valeurs mobilières des autres territoires. Au meilleur de la connaissance du déposant, la société de gestion n'est pas en défaut aux termes de la législation ou de la législation en valeurs mobilières des autres territoires.

Décision

Chacun des décideurs estime que la décision respecte les critères prévus par la législation qui lui permettent de la prendre.

La décision des décideurs en vertu de la législation est d'accorder la dispense relative au placement à la condition que :

1. les exigences de prospectus de la législation s'appliquent à la première opération visée sur les parts ou les actions acquises par des participants canadiens aux termes de la présente décision, à moins que les conditions ci-après ne soient réunies :
 - a) l'émetteur du titre :
 - i) n'était pas un émetteur assujéti dans un territoire du Canada à la date du placement;
 - ii) n'est pas un émetteur assujéti dans un territoire du Canada à la date de l'opération visée;

- b) à la date du placement, en tenant compte de l'émission du titre et de tout autre titre de la même catégorie ou série émis en même temps que le titre ou dans le cadre de son placement, les résidents du Canada :
 - i) ne détenaient, directement ou indirectement, pas plus de 10 % des titres en circulation de la catégorie ou de la série;
 - ii) ne représentaient pas plus de 10 % du nombre total de propriétaires directs ou indirects de titres de la catégorie ou de la série;
- c) la première opération visée est effectuée :
 - i) par l'entremise d'une bourse ou d'un marché à l'extérieur du Canada; ou
 - ii) avec une personne ou une société à l'extérieur du Canada.

Lucie J. Roy
Directrice principale du financement des sociétés

Décision n°: 2014-FS-0147

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106 ou Règlement 45-513*)
ABcann Medicinals Inc.	2014-09-09	17 090 244 actions ordinaires et bons de souscription d'actions ordinaires, 1 025 585 bons de souscription	7 007 000 \$	1	31	2.3 / 2.24
Artefacts Virtuels Inc.	2014-09-02	60 000 actions ordinaires	30 000 \$	1	0	2.9
Banque Royale du Canada	2014-08-06	30 131,89 titres	3 292 210 \$	1	11	2.3
Banque Royale du Canada	2014-09-10	40 000 titres	4 000 000 \$	0	5	2.3
Belo sun Mining Corp.	2014-09-11	30 952 381 actions ordinaires	6 500 000 \$	2	11	2.3
Credit Suisse AG	2014-09-09	Billets	41 186 391 \$	1	6	2.3
Cyprium Mining Corporation	2014-09-08 et 2014-09-18	5 440 171 unités	761 624 \$	20	30	2.3 / 2.5

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106 ou Règlement 45-513*)
Deventa Land Corp.	2014-09-12 et 2014-09-15	603 333 actions ordinaires et 324 731 actions ordinaires accréditatives	2 765 321 \$	1	20	2.3 / 2.5
Entreprises Minières du Nouveau-Monde Inc.	2014-09-08	125 000 actions ordinaires	22 500 \$	1	0	2.13
Entreprises Minières du Nouveau-Monde Inc.	2014-09-11	3 125 000 unités	625 000 \$	7	3	2.3
Fonds Azur Capital Immobilier-Québec S.E.C.	2014-09-08	25 000 parts	2 500 000 \$	1	0	2.3
Fonds Évolution d'Entreprises Centria Capital, s.e.c.	2014-09-15	200 000 parts sociales	2 000 000 \$	1	0	2.3
Geomega Resources Inc.	2014-09-08	30 000 actions ordinaires	9 750 \$	1	0	2.13
Gespeg Copper Resources Inc.	2014-09-08	500 000 actions ordinaires	25 000 \$	2	0	2.13
Jet Metal Corp.	2014-09-16	20 000 000 d'unités	3 000 000 \$	2	121	2.3 / 2.5
Michael Kors Holdings Ltd.	2014-09-10	5 400 actions ordinaires	454 030 \$	1	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106 ou Règlement 45-513*)
Morgan Stanley	2014-09-08	81 500 000 billets	88 947 127 \$	1	3	2.3
Olitra Inc.	2013-03-22	18 unités	90 000 \$	9	0	2.3 / 2.5
Opal Energy Corp.	2014-09-16	6 599 998 unités	396 000 \$	1	26	2.3 / 2.5
Petrus Resources Ltd.	2014-09-05	17 784 724 actions ordinaires et 200 000 actions ordinaires accréditives	71 138 896 \$	4	168	2.3 / 2.5
RedQuest Capital Corp.	2014-09-03	320 000 actions ordinaires	16 000 \$	2	0	2.3
SecureCare Capital Inc.	2014-09-04 2014-09-11	307,463 obligations de séries A, 120,831 de séries B, 93 de séries C, 15 de séries D, 64 de séries E et 220,6 de séries F	820 894 \$	8	25	2.3 / 2.9
Student Car Share Inc.	2014-09-05 2014-09-12	2 175 813 actions ordinaires	1 305 488 \$	1	10	2.3
T.B. Properties LP	2014-09-17	Débetures	2 400 000 \$	3	39	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106 ou Règlement 45-513*)
The Bank of Tokyo-Mitsubishi UFJ, Ltd.	2014-09-08	34 202 000 billets	37 322 948 \$	1	2	2.3
T-Mobile USA, Inc.	2014-09-05	3 000 000 de billets	30 437 850 \$	2	10	2.3
Walton Georgia Land Acquisition Investment Corporation	2014-09-11	4 743 actions ordinaires	47 430 \$	2	1	2.9
Walton U.S. Land Acquisition 1 Investment Corporation	2014-09-11	33 042 actions ordinaires	330 420 \$	3	8	2.3 / 2.9

* Dispense en vertu du Règlement 45-513.

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106 ou Règlement 45-513*)
Avenue Special Opportunities Fund II, L.P.	2014-10-10	Parts	558 850 000	1	0	2.3
Greystone Real Estate Fund Inc.	2014-10-06	350 108,24 actions	37 199 000 \$	11	25	2.3
Invico Diversified Income Fund	2014-10-02	183 064 parts	1 830 064 \$	5	64	2.3 / 2.9
J.P. Morgan Digital Growth Fund Offshore Special II L.P.	2014-10-02	Parts	5 575 500 \$	1	2	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106 ou Règlement 45-513*)
Kingwest High Income Portfolio	2014-08-15	7 364,79 parts	48 000 \$	1	0	2.3
Kingwest US Equity Portfolio	2014-08-15	10 696,50 parts	256 396 \$	2	0	2.3 / 2.10 / 2.19
Manning & Napier Global Equity Pooled Fund	2014-10-01	20 601,63 parts	289 553 \$	1	0	2.3
MAV II Liquidation Trust, 2014-4	2014-09-30	145 620 195 parts	145 620 195 \$	2	10	2.3
New Mountain Partners IV, L.P.	2014-10-03	Parts	153 081 600 \$	1	2	2.3
Phoenix Capital Fund - US, a Mutual Fund Trust	2014-10-06, 2014-10-08	7 501 parts	44 996 \$	1	1	2.3 / 2.9
Romspen Mortgage Investement Fund	2014-10-15	344 761 parts	3 447 610 \$	42	1233	2.1 / 2.3
The Newport Balanced Fund	2014-09-29 au 2014-10-08	3 052,89 parts	372 212 \$	2	16	2.3
TIAA-CREF Global Agriculture II LLC	2014-10-03	Parts	225 180 000 \$	1	0	2.3
UBS (Canada) American Equity Fund	2014-10-03	44 parts	898 \$	1	0	2.3
UBS (Canada) High Yield Debt Fund	2014-10-06, 2014-10-07	5 166 parts	61 333 \$	1	2	2.3
UBS (Canada) International Equity Fund	2014-10-03	41 parts	1 929 \$	1	0	2.3

* Dispense en vertu du Règlement 45-513.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Pattern Energy Group Inc.

Vu la demande présentée par Pattern Energy Group Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 23 octobre 2014 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du rapport trimestriel amendé sur formulaire américain 10-Q pour la période terminée le 30 juin 2014, lequel sera déposé le ou vers le 24 octobre 2014 (le « document visé ») et intégré par renvoi dans le prospectus préalable de base provisoire, établi conformément au régime d'information multinational prévu par la *Norme canadienne 71-101 sur le régime d'information multinational*, que l'émetteur a déposé le 8 octobre 2014 (le « prospectus préalable de base provisoire ») (la « dispense demandée »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur;

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que le document visé soit traduit en français et que la version française du document visé soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus préalable de base se rapportant au prospectus préalable de base provisoire.

Fait à Montréal, le 24 octobre 2014.

Patrick Théorêt
Directeur du financement des sociétés

Décision n°: 2014-FS-0148

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et

la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.7 AGRÉMENTS ET AUTORISATIONS DE MISE EN MARCHÉ DE DÉRIVÉS

Aucune information.

6.8 OFFRES PUBLIQUES

6.8.1 Avis

Aucune information.

6.8.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.8.3 Refus

Aucune information.

6.8.4 Divers

Aucune information.

6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

6.9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

Aucune information.

6.9.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.9.3 Refus

Aucune information.

6.9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti

Aucune information.

6.9.5 Divers

Aucune information.

6.10 AUTRES DÉCISIONS

Décision n° 2014-PDG-0109

Décision générale relative à la législation équivalente en matière de déclaration des opérations dans un territoire étranger visée au paragraphe 5) de l'article 26 du Règlement 91-507 sur les référentiels centraux et la déclaration de données sur les dérivés

Vu le Règlement 91-507 sur les référentiels centraux et la déclaration de données sur les dérivés, RLRQ c I-14.01, r 1.1 (le « Règlement 91-507 ») qui prévoit l'obligation pour la contrepartie déclarante à une opération avec une contrepartie locale de déclarer ou de faire déclarer à un référentiel central reconnu les données à déclarer conformément au chapitre 3 du Règlement 91-507;

Vu le paragraphe 5) de l'article 26 du Règlement 91-507 qui prévoit que la contrepartie déclarante remplit l'obligation de déclaration relativement à une opération à déclarer lorsque les conditions qui y sont énumérées sont réunies;

Vu le sous-paragraphe b) du paragraphe 5) de l'article 26 du Règlement 91-507 qui prévoit que l'opération est déclarée en vertu, selon le cas, de la législation en valeurs mobilières d'une province canadienne autre que le Québec ou des lois d'un territoire étranger figurant sur la liste établie par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »);

Vu le pouvoir de l'Autorité, prévu à l'article 99 de la *Loi sur les instruments dérivés*, RLRQ, c. I-14.01 (la « LID »), de prendre une décision ayant une portée générale pouvant s'appliquer spécifiquement à toute matière relevant de sa compétence en vertu de la LID et ce, selon les modalités et conditions qu'elle détermine;

Vu l'analyse faite par la Direction de l'encadrement des dérivés concluant que les lois des États-Unis d'Amérique et de l'Union européenne visées par la présente décision sont équivalentes à celles du Québec;

Vu la recommandation du surintendant des marchés de valeurs à l'effet que la présente décision ne porte pas atteinte à l'intérêt public;

En conséquence :

L'Autorité établit que les règlements suivants de la Commodity Futures Trading Commission des États-Unis d'Amérique sont reconnus aux fins de l'application du paragraphe 5) de l'article 26 du Règlement 91-507 :

- *Real-Time Public Reporting*, 17 C.F.R. pt. 43 (2013);
- *Swap Data Recordkeeping and Reporting Requirements*, 17 C.F.R. pt. 45 (2013);
- *Swap Data Recordkeeping and Reporting Requirements: Pre-Enactment and Transition Swaps*, 17 C.F.R. pt. 46 (2013).

L'Autorité établit aussi que les règlements suivants de l'Autorité européenne des marchés financiers de l'Union européenne sont reconnus aux fins de l'application du paragraphe 5) de l'article 26 du Règlement 91-507 :

- *Règlement (UE) N° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux*, J.O. L 201/1;

- *Règlement délégué (UE) N° 148/2013 de la Commission du 19 décembre 2012 complétant le règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux en ce qui concerne les normes techniques de réglementation sur les informations minimales à déclarer aux référentiels centraux, J.O. L 52/1;*
- *Règlement délégué (UE) N° 151/2013 de la Commission du 19 décembre 2012 complétant le règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux par des normes techniques de réglementation précisant les informations à publier et à mettre à disposition par les référentiels centraux, ainsi que les normes opérationnelles à respecter pour l'agrégation, la comparaison et l'accessibilité des données, J.O. L 52/33;*
- *Règlement d'exécution (UE) N° 1247/2012 de la Commission du 19 décembre 2012 définissant les normes techniques d'exécution en ce qui concerne le format et la fréquence des déclarations de transactions aux référentiels centraux conformément au règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux, J.O. L 352/20.*

La présente décision prendra effet le 31 octobre 2014.

Fait le 23 septembre 2014.

Louis Morisset
Président-directeur général

DÉCISION N° 2014-PDG-0124**Révocation des décisions générales numéros 2014-PDG-0051 et 2014-PDG-0084**

Vu la décision générale n° 2014-PDG-0051 intitulée *Décision générale de dispense de l'obligation de déclarer prévue au Règlement 91-507 sur les référentiels centraux et la déclaration de données sur les dérivés*, prononcée par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 13 mai 2014 en vertu de l'article 86 de la *Loi sur les instruments dérivés*, RLRQ, c. I-14.01 (la « Loi ») [(2014), vol. 11, n° 23, B.A.M.F., section 6.10, p. 140 (décision rectifiée)] qui reporte la mise en œuvre de l'obligation de déclaration au 31 octobre 2014 pour la contrepartie déclarante qui est un courtier, une institution financière ou une chambre de compensation, et au 30 juin 2015 pour les autres contreparties déclarantes;

Vu la décision générale n° 2014-PDG-0084 intitulée *Décision générale relative à la dispense de l'obligation de déclarer prévue au Règlement 91-507 sur les référentiels centraux et la déclaration de données sur les dérivés*, prononcée par l'Autorité le 31 juillet 2014 en vertu de l'article 86 de la Loi [(2014), vol. 11, n° 31, B.A.M.F., section 6.10, p. 233] qui permet notamment l'utilisation de la méthodologie de détermination de la contrepartie déclarante élaborée par l'International Swaps and Derivatives Association (la « méthodologie ISDA ») en dispensant la contrepartie qui n'est pas la contrepartie déclarante selon la méthodologie ISDA de l'obligation de déclarer prévue au *Règlement 91-507 sur les référentiels centraux et la déclaration de données sur les dérivés*, RLRQ, c. I-14.01, r 1.1 (le « Règlement 91-507 ») aux conditions prévues à cette décision;

Vu le *Règlement modifiant le Règlement 91-507 sur les référentiels centraux et la déclaration de données sur les dérivés* (le « Règlement modifiant le Règlement 91-507 »), approuvé par l'Arrêté numéro I-14.01-2014-08 du ministre des Finances en date du 15 octobre 2014, qui prévoit que l'obligation de déclaration entre en vigueur le 31 octobre 2014 pour la contrepartie déclarante qui est une chambre de compensation déclarante, une personne assujettie à l'obligation d'inscription à titre de courtier prévue par la Loi ou une institution financière canadienne et le 30 juin 2015 pour les autres contreparties déclarantes;

Vu le Règlement modifiant le Règlement 91-507 qui prévoit que la contrepartie déclarante est, si les deux contreparties ont convenu par écrit au moment de l'opération que l'une d'elles s'engage à agir comme contrepartie déclarante aux fins de l'exécution de l'obligation de déclaration, la contrepartie déclarante désignée dans la convention, ce qui permet notamment l'utilisation de la méthodologie ISDA;

Vu l'analyse faite par la Direction de l'encadrement des dérivés et la recommandation du surintendant des marchés de valeurs de révoquer les décisions numéros 2014-PDG-0051 et 2014-PDG-0084 au motif qu'elles ne sont plus utiles tenant compte des modifications apportées au Règlement 91-507 et qui entreront en vigueur le 31 octobre 2014;

En conséquence :

L'Autorité révoque les décisions portant les numéros 2014-PDG-0051 et 2014-PDG-0084.

La présente décision prendra effet le 31 octobre 2014.

Fait le 29 octobre 2014.

Louis Morisset
Président-directeur général

6.10 AUTRES DÉCISIONS**DÉCISION N° 2014-PDG-0136****Fédération des caisses Desjardins du Québec**

Vu la demande du 24 septembre 2014 déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (la « Fédération »);

Vu l'article 7.1 du *Règlement 13-101 sur le système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR)*, RLRQ, c. V-1.1, r. 2 (le « Règlement 13-101 »);

Vu le paragraphe 1) de l'article 9 du *Règlement 13-102 sur les droits relatifs aux systèmes de SEDAR et de la BDNI*, RLRQ, c. V-1.1, r. 2.1 (le « Règlement 13-102 »);

Vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1;

Vu l'analyse faite par la Direction de l'information continue et la recommandation du surintendant des marchés de valeurs d'accorder la dispense demandée au motif qu'elle ne porte pas atteinte à la protection des épargnants;

En conséquence :

L'Autorité dispense les Caisses Desjardins du Québec (les « caisses ») de l'application du Règlement 13-101, en ce qui concerne le paiement des droits relatifs au système de SEDAR prévus à l'Annexe D du *Manuel du déposant SEDAR* et au Règlement 13-102. La dispense est accordée aux conditions suivantes :

1. La Fédération payera annuellement, suivant les modalités prévues au Règlement 13-102, la somme de 40 000 \$ en un seul versement, pour le dépôt des documents d'information continue des caisses;
2. La Fédération déposera à partir d'un seul site central dans SEDAR, tous les documents pour le compte de l'ensemble des caisses;
3. Tous les droits relatifs au système de SEDAR seront facturés à la Fédération.

La dispense est valable jusqu'au 31 octobre 2015.

Fait le 29 octobre 2014.

Louis Morisset
Président-directeur général

6.11 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

ANNEXE 1 DÉPÔTS DE DOCUMENTS D'INFORMATION

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
AGELLAN COMMERCIAL REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2014-09-30
ALACER GOLD CORP.	2014-09-30
ALAMOS GOLD INC.	2014-09-30
ALLBANC SPLIT CORP.	2014-09-10
AMI RESOURCES INC.	2014-08-31
ATCO LTD.	2014-09-30
BALLARD POWER SYSTEMS INC.	2014-09-30
CANADIAN UTILITIES LIMITED	2014-09-30
CANWEL BUILDING MATERIALS GROUP LTD.	2014-09-30
CAPITAL POWER CORPORATION	2014-09-30
CAPITAL POWER L.P.	2014-09-30
CAPITAL PRO-EG AUX INC.	2014-08-31
CAPSTONE MINING CORP.	2014-09-30
CELESTICA INC.	2014-09-30
CENOVUS ENERGY INC.	2014-09-30
CENTERRA GOLD INC.	2014-09-30
CIPHER PHARMACEUTICALS INC.	2014-09-30
COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA	2014-09-30
CONTRANS GROUP INC.	2014-09-30
CORPORATION CAMECO	2014-09-30
CU INC.	2014-09-30
DANIER LEATHER INC.	2014-09-27
DEQ SYSTEMES CORP.	2014-08-31
ESPIAL GROUP INC.	2014-09-30
EXPLORATION TYPHON INC.	2014-08-31
FIDUCIE D'ARGENT PHYSIQUE SPROTT	2014-09-30
GENERAL MOTORS COMPANY	2014-09-30
HORIZON NORTH LOGISTICS INC.	2014-09-30
HUDBAY MINERALS INC.	2014-09-30
HUSKY ENERGY INC.	2014-09-30
IMAX CORPORATION	2014-09-30
IMRIS INC.	2014-09-30
INDUSTRIES TOROMONT LTEE	2014-09-30
IVERNIA INC.	2014-09-30
LAKE SHORE GOLD CORP.	2014-09-30
LUMINEX CORPORATION	2014-09-30
MATTEL, INC.	2014-09-30
MEG ENERGY CORP.	2014-09-30
NORBORD INC.	2014-09-27
OPEN TEXT CORPORATION	2014-09-30
PASSEPORT POTASSE INC.	2014-08-31
POTASH CORPORATION OF SASKATCHEWAN INC.	2014-09-30
PRECISION DRILLING CORPORATION	2014-09-30
QLT INC.	2014-09-30
REALCAP HOLDINGS LIMITED	2014-09-30
RESSOURCES GEOMEGA INC.	2014-08-31
RESSOURCES MAJESCOR INC.	2014-08-31

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
RESSOURCES TECK LIMITEE	2014-09-30
ROGERS COMMUNICATIONS INC.	2014-09-30
SHERRITT INTERNATIONAL CORPORATION	2014-09-30
SOCIETE DH	2014-09-30
SOCIETE FINANCIERE FIRST NATIONAL	2014-09-30
SOCIETE INVESTORS LIMITEE	2014-09-30
STRONGCO CORPORATION	2014-09-30
SUNCOR ENERGIE INC.	2014-09-30
TASEKO MINES LIMITED	2014-09-30
TECHNOLOGIES SENSIO INC.	2014-08-31
TRANSGAMING INC.	2014-08-31
TRIMAC TRANSPORTATION LTD.	2014-09-30
VALEANT PHARMACEUTICALS INTERNATIONAL, INC.	2014-09-30
VICTORIA GOLD CORP.	2014-08-31
WEST FRASER TIMBER CO. LTD.	2014-09-30
WESTSHORE TERMINALS INVESTMENT CORPORATION	2014-09-30
XEBEC ADSORPTION INC.	2014-09-30
YAMANA GOLD INC.	2014-09-30
407 INTERNATIONAL INC.	2014-09-30

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
ADVANTEX MARKETING INTERNATIONAL INC.	2014-06-30
ANTHEM RESOURCES INCORPORATED	2014-06-30
BROWNSTONE ENERGY INC.	2014-06-30
CAPITAL ORLETTO INC.	2014-06-30
CARPINCHO CAPITAL CORP.	2014-06-30
CORPORATION TECHNOLOGIES WANTED	2014-06-30
COVINGTON VENTURE FUND INC.	2014-07-31
ENTREPRISES OVID CAPITAL INC.	2014-06-30
ERGORECHERCHE LTEE.	2014-06-30
FONDS A REVENU ELEVE A TAUX VARIABLE D'ING	2014-07-31
MASON GRAPHITE INC.	2014-06-30
MINES ABCOURT INC.	2014-06-30
NAV CANADA	2014-08-31
NEMASKA LITHIUM INC.	2014-06-30
NEWCO BANCORP INC.	2014-06-30
PANGOLIN DIAMONDS CORP.	2014-06-30
PETROLE GALE FORCE INC.	2014-06-30
RESSOURCES METANOR INC.	2014-06-30
SKI SUTTON INC.	2014-06-30
SULLIDEN MINING CAPITAL INC.	2014-07-31
TECHNOLOGIES IBEX INC.	2014-07-31
TRANSPORT SCOLAIRE SOGESCO INC.	2014-06-30
URBAN BARNS FOODS INC.	2014-07-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
ADVANTECH MARKETING INTERNATIONAL INC.	2014-06-30
ANTHEM RESOURCES INCORPORATED	2014-06-30
BROWNSTONE ENERGY INC.	2014-06-30
CAPITAL ORLETTA INC.	2014-06-30
CARPINCHO CAPITAL CORP.	2014-06-30
CORPORATION TECHNOLOGIES WANTED	2014-06-30
COVINGTON VENTURE FUND INC.	2014-07-31
ENTREPRISES OVID CAPITAL INC.	2014-06-30
ERGORECHERCHE LTEE.	2014-06-30
FONDS A REVENU ELEVE A TAUX VARIABLE D'ING	2014-07-31
MASON GRAPHITE INC.	2014-06-30
MINES ABCOURT INC.	2014-06-30
NAV CANADA	2014-08-31
NEMASKA LITHIUM INC.	2014-06-30
NEWCO BANCORP INC.	2014-06-30
PANGOLIN DIAMONDS CORP.	2014-06-30
PETROLE GALE FORCE INC.	2014-06-30
RESSOURCES METANOR INC.	2014-06-30
SKI SUTTON INC.	2014-06-30
TECHNOLOGIES IBEX INC.	2014-07-31
TRANSPORT SCOLAIRE SOGESCO INC.	2014-06-30
URBAN BARNS FOODS INC.	2014-07-31

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

	Date du document
JDS UNIPHASE CORPORATION	
SOCIETE EN COMMANDITE HAMILTON PARK PLAZA (LA)	
TROY RESOURCES LIMITED	

NOTICE ANNUELLE

	Date du document
COVINGTON VENTURE FUND INC.	2014-07-31
FONDS A REVENU ELEVE A TAUX VARIABLE D'ING	2014-07-31
NAV CANADA	2014-08-31
NEMASKA LITHIUM INC.	2014-06-30
SULLIDEN MINING CAPITAL INC.	2014-07-31
TRANSPORT SCOLAIRE SOGESCO INC.	2014-06-30
URBAN BARNS FOODS INC.	2014-07-31

ANNEXE 2 DÉCLARATIONS D'INITIÉS CONFORMES (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

Liste des symboles SEDI

Depuis le 1^{er} novembre 2010, le délai de dépôt d'une déclaration d'initié est passé à cinq jours civils (sauf pour les déclarations initiales).

<p>RELATIONS AVEC L'ÉMETTEUR ASSUJETTI</p> <p>1 : Émetteur assujetti ayant acquis ses propres titres</p> <p>2 : Filiale de l'émetteur assujetti</p> <p>3 : Porteur de titres qui détient en propriété véritable ou contrôle plus de % des titres d'un émetteur assujetti (Loi sur les valeurs mobilières du Québec – 10 % d'une catégorie d'actions) comportant le droit de vote ou droit de participer, sans limite, au bénéficiaire et au partage en cas de liquidation.</p> <p>4 : Administrateur d'un émetteur assujetti</p> <p>5 : Dirigeant d'un émetteur assujetti</p> <p>6 : Administrateur ou dirigeant d'un porteur de titres visé en 3</p> <p>7 : Administrateur ou dirigeant d'un initié à l'égard de l'émetteur assujetti ou d'une filiale de l'émetteur assujetti, autre que 4, 5 et 6</p> <p>8 : Initié présumé – six mois avant de devenir initié</p> <p>NATURE DE L'OPÉRATION</p> <p>Généralités</p> <p>00 : Solde d'ouverture – Déclaration initiale format SEDI</p> <p>10 : Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché</p> <p>11 : Acquisition ou aliénation effectuée privément</p> <p>15 : Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus</p> <p>16 : Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus</p> <p>22 : Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, un regroupement ou une acquisition</p> <p>30 : Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat</p> <p>35 : Dividende en actions</p> <p>36 : Conversion ou échange</p> <p>37 : Division ou regroupement d'actions</p> <p>38 : Rachat – annulation</p> <p>40 : Vente à découvert</p>	<p>45 : Contrepartie d'un bien</p> <p>46 : Contrepartie de services</p> <p>47 : Acquisition ou aliénation par don</p> <p>48 : Acquisition par héritage ou aliénation par legs</p> <p>Dérivés émis par l'émetteur</p> <p>50 : Attribution d'options</p> <p>51 : Levée d'options</p> <p>52 : Expiration d'options</p> <p>53 : Attribution de bons de souscription</p> <p>54 : Exercice de bons de souscription</p> <p>55 : Expiration de bons de souscription</p> <p>56 : Attribution de droits de souscription</p> <p>57 : Exercice de droits de souscription</p> <p>58 : Expiration de droits de souscription</p> <p>59 : Exercice au comptant</p> <p>Dérivés émis par un tiers</p> <p>70 : Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers</p> <p>71 : Exercice d'un dérivé émis par un tiers</p> <p>72 : Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers</p> <p>73 : Expiration d'un dérivé émis par un tiers</p> <p>Divers</p> <p>90 : Changements relatifs à la propriété</p> <p>97 : Autres</p> <p>99 : Correction d'information</p> <p>NATURE DE L'EMPRISE</p> <p>D : Propriété directe</p> <p>I : Propriété indirecte</p> <p>C : Contrôle</p> <p>AUTRES MENTIONS</p> <p>O : Opération originale</p> <p>M : Première modification</p> <p>M' : Deuxième modification</p> <p>M" : Troisième modification, etc.</p> <p>R : Opération déclarée hors délai (en retard).</p>	<p>* : L'astérisque en regard d'un solde de clôture signifie que l'initié ou son agent déposant a aussi indiqué un solde calculé par lui-même lorsque l'opération a été déposée.</p> <p>AVIS</p> <p>L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).</p> <p>Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée cidessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais. Le personnel de l'Autorité rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières, déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti au Québec dans un délai de 5 jours, sauf dans certains cas précis. Ces opérations doivent être rapportées de façon exacte et claire. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.</p>
---	--	---

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Acasti Pharma Inc.									
<i>Options</i>									
Godin, André	5		O	2014-10-20	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.6500	400 000
Huart, Benoît	4		O	2014-10-20	D	50 - Attribution d'options	10 000	0.6500	110 000
Lemieux, Pierre	5		O	2014-10-20	D	50 - Attribution d'options	75 000	0.6500	425 000
Ripplinger, John	5		O	2014-10-20	D	50 - Attribution d'options	10 000	0.6500	110 000
ACTIVEnergy Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
ACTIVEnergy Income Fund	1		O	2014-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 800)	8.0669	28 846 035
			O	2014-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	8.1810	28 841 035
			O	2014-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	2 181 033	8.8600	31 022 068
			O	2014-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(21 300)	8.0585	31 000 768
Air Canada									
<i>Options (Long-Term Incentive Plan)</i>									
Rousseau, Michael Stewart	5		O	2014-10-22	D	52 - Expiration d'options	(82 500)		783 708
Akita Drilling Ltd.									
<i>Actions sans droit de vote</i>									
RICHARDSON, DALE	4		O	2014-04-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	37	11.3600	31 835
Ruud, Karl	4		O	2014-04-09	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	38	16.5500	38 690
Southern, Nancy C.	4, 6		O	2014-04-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	37	11.3600	22 200
Southern, Ronald D.	4, 6, 5, 3		O	2014-04-08	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	37	11.3600	32 191
Altius Minerals Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dalton, Brian	4, 5		O	2014-10-24	D	51 - Exercice d'options	20 152	7.0000	1 012 442
Sherk, Susan Bradley	4		O	2014-10-24	D	51 - Exercice d'options	8 061	7.0000	22 525
<i>Options</i>									
Dalton, Brian	4, 5		O	2014-10-24	D	59 - Exercice au comptant	(29 848)	7.0000	20 152
			O	2014-10-24	D	51 - Exercice d'options	(20 152)	7.0000	0
Sherk, Susan Bradley	4		O	2014-10-24	D	59 - Exercice au comptant	(11 939)	7.0000	8 061
			O	2014-10-24	D	51 - Exercice d'options	(8 061)	7.0000	0
Alvopetro Energy Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fraser, Roderick Learoyd	4		O	2014-10-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	0.5250	
			M	2014-10-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	0.5900	61 000
Rosseau Asset Management Ltd.	3								
Rosseau Limited Partnership and G10-Rosseau Special Situations Master Fund and Rosseau Managed Accounts	PI		O	2014-10-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	0.5800	8 711 500
American Core Sectors Dividend Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
American Core Sectors Dividend Fund	1		O	2014-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	700	8.8800	218 100
Aptose Biosciences Inc. (anciennement Lorus Therapeutics Inc.)									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
Inwentash, Sheldon	3								
Pinetree Capital Ltd.	PI		O	2014-10-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 400	6.2646	725 067
			O	2014-10-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 900	7.0242	730 967
			O	2014-10-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 600	7.1590	737 567
Argent NSX inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Loon, Grant Elliot	4		O	2014-10-24	D	90 - Changements relatifs à la propriété	300 000		438 500
Caddis Holdings Limited	PI		O	2014-10-24	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(300 000)		0
Arianne Phosphate Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
David, Jean-Sébastien	5		O	2014-07-19	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 262	1.0000	216 836
			O	2014-08-11	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 047	1.0000	220 883
			O	2014-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 691	0.9400	224 574
Fitzgibbon, Pierre	4, 5	R	O	2014-10-15	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	30 000	1.0000	180 555
<i>Options</i>									
Fitzgibbon, Pierre	4, 5		O	2014-10-15	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	15 000		460 000
Atlantic Gold Corporation (previously Spur Ventures Inc.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dean, Steven G	4, 5								
Dean Holdings Trust	PI		O	2014-10-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.2700	1 882 500
			O	2014-10-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.2600	1 892 500
			O	2014-10-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	60 500	0.2600	1 953 000
Australian REIT Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Australian REIT Income Fund	1		O	2014-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	10 000		10 000
			O	2014-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	(10 000)		0
			O	2014-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	6 000		6 000
			O	2014-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	(6 000)		0
Avigilon Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Herndon, Margaret	5		O	2014-10-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Options</i>									
Herndon, Margaret	5		O	2014-10-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Restricted Share Units</i>									
Herndon, Margaret	5		O	2014-10-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Banque de Montréal									
<i>Options</i>									
Furlong, Mark	7, 5		O	2014-10-27	D	52 - Expiration d'options	(12 727)		217 367
			O	2014-10-27	D	52 - Expiration d'options	(4 278)		213 089
Banque Royale du Canada									
<i>Actions ordinaires</i>									

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
McKay, David Ian	4, 5		O	2014-10-22	D	51 - Exercice d'options	1 298	31.7000	3 756
			O	2014-10-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 298)	79.4207	2 458
<i>Options</i>									
McKay, David Ian	4, 5		O	2014-10-22	D	51 - Exercice d'options	(1 298)	31.7000	562 334
Bellatrix Exploration Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lewis, Daniel Seth									
Orange Capital Master I, Ltd.	PI		O	2014-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	5.1100	18 089 315
			O	2014-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	96 800	5.1200	18 186 115
Orange Capital, LLC									
Orange Capital Master I, Ltd.	PI	3	O	2014-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	5.1100	18 089 315
			O	2014-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	96 800	5.1200	18 186 115
Birchcliff Energy Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Humphreys, David									
RBC Dominion Securities RRSP Account - DH	PI	5	O	2014-10-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	8.7865	17 507
Surbey, James William									
HSBC Securities (Canada) Inc.	PI	5	O	2014-10-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	8.7000	432 700
Bonterra Energy Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fink, George Frederick	4, 5, 3		O	2014-10-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 200	49.9000	2 848 089
Boston Pizza Royalties Income Fund									
<i>Parts</i>									
Boston Pizza Royalties Income Fund	1		O	2014-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	5 900	20.8802	17 600
			O	2014-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	(54 400)		0
			O	2014-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	5 900	20.9771	23 500
			O	2014-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	5 900	20.8439	29 400
			O	2014-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	5 900	20.7563	35 300
			O	2014-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	5 900	20.7334	41 200
BRP Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Dawson, Christopher Mackie	5		O	2014-10-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 000)	24.1600	
			M	2014-10-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 100)	24.1547	145 979
			O	2014-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 600)	24.0200	138 379
Canadian Banc Corp.									
<i>Actions privilégiées</i>									
Finch, S. Wayne	4, 5		O	2014-10-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	10.3000	3 024
			O	2014-10-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	10.2000	8 024
			O	2014-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 400)	10.3000	624
<i>Class A Shares</i>									
Finch, S. Wayne	4, 5		O	2014-10-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 200)	14.0500	81 970

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i> Initié Porteur inscrit									
			O	2014-10-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(70)	14.0500	81 900
Canadian Life Companies Split Corp.									
<i>Actions privilégiées</i>									
Finch, S. Wayne	4, 5		O	2005-03-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2014-05-30	D	54 - Exercice de bons de souscription	80 000		80 000
			O	2014-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 200)	10.2000	20 800
			O	2014-10-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 600)	10.2000	9 200
		R	O	2014-06-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	10.0800	60 000
		R	O	2014-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23 300)	10.0500	36 700
		R	O	2014-06-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 700)	10.0500	25 000
			O	2014-10-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 200)	10.2300	0
<i>Bons de souscription</i>									
Finch, S. Wayne	4, 5	R	O	2014-05-30	D	54 - Exercice de bons de souscription	(80 000)		50 000
<i>Class A Shares</i>									
Finch, S. Wayne	4, 5		O	2014-05-30	D	54 - Exercice de bons de souscription	80 000		302 333
Canadian Oil Recovery & Remediation Enterprises Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lorenzo, John Michael	4								
Bourgine Holdings Ltd.	PI		O	2014-10-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.0450	3 046 186
Canlan Ice Sports Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
The Article 6 Marital Trust created under the First Amended	3		O	2014-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 700	3.0500	1 667 000
			O	2014-10-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	3.0900	1 667 900
			O	2014-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	3.0800	1 668 900
			O	2014-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	3.1400	1 669 000
			O	2014-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	3.1300	1 669 200
			O	2014-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	3.1000	1 669 800
CanWel Building Materials Group Ltd. (formerly, Canwel Holdings Corporation)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bull, Peter Morris	3								
Arbutus Distributors Ltd.	PI		O	2013-10-09	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-10-23	I	97 - Autre	2 911 650		2 911 650*
PM Bull Holdings Ltd.	PI		O	2014-10-23	I	97 - Autre	(2 911 650)		0
Capital Power Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lee, Stuart	5		O	2014-10-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 300	25.5800	27 967
Cequence Energy Ltd.									
<i>Droits Restricted Share Units</i>									
Brown, Todd Jason	5		O	2014-08-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format			

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
						SEDI			
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
		R	O	2014-08-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 000		20 000
Gilbert, Daryl Harvey	4, 6	R	O	2014-10-15	D	59 - Exercice au comptant	(5 000)	1.5200	10 000
Thorson, Erin Patricia	5	R	O	2014-10-15	D	59 - Exercice au comptant	(8 333)	1.5200	16 667
Cerro Grande Mining Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hernandez, Mario	4, 5, 3								
Minera Chanar Blanco Limitada	PI		O	2014-10-24	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	11 245 000	0.0500	24 070 077
			O	2014-10-24	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	22 160 440	0.0500	46 230 517
Thomson, David Robert Stanley	4, 5								
Minera Auromin Ltd.	PI		O	2014-10-24	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	4 498 000	0.0500	17 468 507
			O	2014-10-24	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	26 484 780	0.0500	43 953 287
<i>Bons de souscription</i>									
Hernandez, Mario	4, 5, 3								
Minera Chanar Blanco Limitada	PI		O	2014-10-24	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	11 245 000	0.0700	11 245 000
Thomson, David Robert Stanley	4, 5								
Minera Auromin Ltd.	PI		O	2014-10-24	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	4 498 000	0.0700	4 498 000
Cervus Equipment Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Drake, Graham	4								
SPOUSAL RRSP - Holly Drake	PI		O	2014-10-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	445	18.2600	39 678*
Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée									
<i>Actions ordinaires</i>									
Edwards, Peter John	5		O	2014-10-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1	225.8800	1 030
Chinook Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Laing, Christopher Bruce	5	R	O	2014-10-17	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	1.5300	51 632
CI Financial Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Blair, Lorraine P.	7		O	2014-10-22	D	51 - Exercice d'options	1 580	32.1000	27 648
<i>Options</i>									
Blair, Lorraine P.	7		O	2014-10-22	D	51 - Exercice d'options	(6 666)	21.9800	23 334
Clemex Technologies Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Forget, Clement	4, 5, 3		O	2014-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(70 000)	0.1000	4 188 333
Colt Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Perrault, Nikolas	4, 5								
Terenox Ltd.	PI		O	2014-10-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 000	0.0788	2 872 636
			O	2014-10-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	44 000	0.0850	2 916 636
Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada									
<i>Actions ordinaires</i>									
Finn, Sean	5		O	2014-10-24	D	51 - Exercice d'options	12 600	25.6200USD	33 001
			O	2014-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 600)	76.2068	20 401
<i>Options</i>									
Finn, Sean	5		O	2014-10-24	D	51 - Exercice d'options	(12 600)	25.6200USD	261 320
COMPASS Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
COMPASS Income Fund	1		O	2014-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le	(5 000)	13.3500	30 831 684

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2014-10-21	D	marché 10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	13.5600	30 826 684
			O	2014-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	200	13.6000	30 826 884
			O	2014-10-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	13.7000	30 826 384
Condor Petroleum Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Storm, Norman	6		O	2014-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 000	0.2350	2 645 118
			O	2014-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.2400	2 650 118
			O	2014-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.2450	2 654 118
			O	2014-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.2500	2 664 118
Constellation Software Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Baksh, Jamal Nizam	5								
Computershare Trust Company - RRSP	PI		O	2014-10-23	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	28	286.9200	7 343
Computershare Trust Company - TFSA	PI		O	2014-10-23	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1	286.9200	78
Pethakas, Steve	5								
Computershare RRSP	PI		O	2014-10-24	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4	286.8970	946
Copper North Mining Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ramsey, Douglas James	5		O	2014-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 000	0.0600	347 000
Corporation Minière Cyprium (anciennement Ressources Freyja Inc.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lambert, Alain	4, 5								
Mary Lou Parise	PI		O	2014-10-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 000	0.1250	394 238
			O	2014-10-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	0.1200	401 238
Corporation Technologies Wanted									
<i>Actions ordinaires catégorie "A"</i>									
Delisle, Ian	5		O	2014-10-24	D	51 - Exercice d'options	40 000	0.4000	290 000
Kelly, Kieran	5		O	2014-10-24	D	51 - Exercice d'options	200 000	0.4000	200 000
<i>Options</i>									
Delisle, Ian	5		O	2014-10-24	D	51 - Exercice d'options	(40 000)	0.4000	380 000
Kelly, Kieran	5		O	2014-10-24	D	51 - Exercice d'options	(200 000)	0.4000	180 000
Corporation TomaGold									
<i>Actions ordinaires de catégorie "A"</i>									
Cucciniello, Ciro	4								
7590059 Canada Inc.	PI		O	2014-10-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200 000	0.0650	500 000
Corus Entertainment Inc.									
<i>Actions sans droit de vote Class B</i>									
Cassaday, John	3		O	2014-10-27	D	51 - Exercice d'options	8 100	17.5000	603 830
			O	2014-10-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 100)	20.6702	595 730
<i>Deferred Share Units (DSUs) - Officer Plan (Cash)</i>									
Cassaday, John	3		O	2014-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	22 800	24.6200	207 278

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Dyer, Donald Scott	5		O	2014-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 400	24.6200	17 607
Maavara, Gary Aksel	5		O	2014-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 900	24.6200	12 948
McNair, Kathleen	5		O	2014-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 900	24.6200	12 509
Murphy, Douglas Donovan	5		O	2014-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 300	24.6200	120 495
Peddie, Tom	5		O	2014-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 200	24.6200	51 129
Shaw, Heather Ann	4		O	2014-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	19 300	24.6200	167 771
<i>Options</i>									
Cassaday, John	3		O	2014-10-24	D	50 - Attribution d'options	242 500	23.2700	1 005 573
			O	2014-10-27	D	51 - Exercice d'options	(8 100)	17.5000	997 473
Dyer, Donald Scott	5		O	2014-10-24	D	50 - Attribution d'options	36 400	23.2700	182 200
Maavara, Gary Aksel	5		O	2014-10-24	D	50 - Attribution d'options	31 100	23.2700	134 800
McNair, Kathleen	5		O	2014-10-24	D	50 - Attribution d'options	31 100	23.2700	132 200
Murphy, Douglas Donovan	5		O	2014-10-24	D	50 - Attribution d'options	66 800	23.2700	288 600
Peddie, Tom	5		O	2014-10-24	D	50 - Attribution d'options	55 000	23.2700	298 400
Shaw, Heather Ann	4		O	2014-10-24	D	50 - Attribution d'options	204 700	23.2700	1 028 400
<i>Performance Share Units (PSUs) - Officer Plan</i>									
Cassaday, John	3		O	2014-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	57 100	19.7000	164 250
Dyer, Donald Scott	5		O	2014-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 600	19.7000	25 990
Maavara, Gary Aksel	5		O	2014-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 300	19.7000	19 494
McNair, Kathleen	5		O	2014-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 300	19.7000	19 285
Murphy, Douglas Donovan	5		O	2014-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 700	19.7000	43 892
Peddie, Tom	5		O	2014-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 900	19.7000	39 139
Shaw, Heather Ann	4		O	2014-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	48 200	19.7000	136 402
Crescent Point Energy Corp.									
<i>Deferred Share Units</i>									
Amirault, Rene	4		O	2014-10-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 004		5 557
Bannister, Peter	4		O	2014-10-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 379		21 070
Cugnet, Kenney Frank	4		O	2014-10-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 753		15 825
Gillard, D. Hugh	4		O	2014-10-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 753		15 825
Heinemann, Robert Frederick	4		O	2014-10-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 753		3 242
ROMANZIN, GERALD A.	4		O	2014-10-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 753		15 825
Turnbull, Gregory George	4		O	2014-10-01	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 004		18 140
DHX Media Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Day, Graham	4		O	2014-10-14	D	36 - Conversion ou échange	(65 403)		0
<i>Common Voting Shares</i>									
Day, Graham	4		O	2006-05-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-10-17	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	102	8.2690	65 505
			O	2014-10-14	D	36 - Conversion ou échange	65 403	65403.0000	
			M	2014-10-14	D	36 - Conversion ou échange	65 403		65 403
<i>Options</i>									
Byrne, Kevin Peter	7		O	2014-10-14	D	36 - Conversion ou échange	(200 000)		0
			O	2013-02-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-10-14	D	36 - Conversion ou échange	200 000		200 000
Colville, David Cameron	4		O	2014-10-14	D	36 - Conversion ou échange	(100 000)		0
			O	2014-05-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format			

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
						SEDI			
Day, Graham	4		O	2014-10-14	D	36 - Conversion ou échange	100 000		100 000
			O	2014-10-14	D	36 - Conversion ou échange	(207 500)		0
			O	2006-05-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Tedesco, Joseph	5		O	2014-10-14	D	36 - Conversion ou échange	207 500		207 500
			O	2014-10-14	D	36 - Conversion ou échange	(200 000)		0
			O	2014-07-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-10-14	D	36 - Conversion ou échange	200 000		200 000
Difference Capital Financial Inc.									
<i>Débetures convertibles 8 Unsecured Subordinated</i>									
Wekerle, Michael A.	4, 5, 3		O	2014-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(\$ 9 000.00)	79.0000	\$ 10 741 000.00
			O	2014-10-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(\$ 291 000.00)	79.0000	\$ 10 450 000.00
DIRTT Environmental Solutions Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Baker, Tracy May	5		O	2014-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 655		315 022*
RRSP	PI		O	2014-09-30	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 655		2 300*
Jenkins, Scott Ronald	4, 5		O	2014-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 310		68 687*
Payne, Derek	5		O	2014-09-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 567		12 041*
Discovery 2014 Flow-Through Limited Partnership									
<i>Parts de société en commandite</i>									
Brasseur, Jeremy	6								
Middlefield Capital Corporation	PI		O	2014-10-23	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privéement	(800)	25.0000	7 280
Discovery Air Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Bernards, Paul	5		O	2014-10-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.2900	70 000
			O	2014-10-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.2850	90 000
			O	2014-10-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.2700	92 500
Dividend 15 Split Corp.									
<i>Actions privilégiées</i>									
Finch, S. Wayne	4, 5		O	2014-10-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 600)	10.2000	135 173
Dream Industrial Real Estate Investment Trust (formerly, Dundee Industrial Real Estate Investment Trust)									
<i>Deferred Trust Units</i>									
CAMERON, RANDY B.	6		O	2012-10-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			30 311
			O	2014-10-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(481)		29 830
Cooper, Michael	4, 7		O	2014-10-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 243	9.2500	68 852
Crossgrove, Peter Alexander	4		O	2014-10-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 243	9.2500	21 619
Ferstman, Joanne Shari	4		O	2014-10-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(385)		20 935
GAVAN, JANE	7		O	2014-05-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			24 557
			O	2014-10-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(642)		23 915
GOODALL, ROBERT	4		O	2014-10-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 703	9.2500	20 306
Koss, Johann Olav	4		O	2014-10-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 703	9.2500	17 429

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
LESTER, JASON	7		O	2014-10-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(642)		1 025
Mulroney, Benedict Martin Paul	4		O	2014-10-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 703	9.2500	17 429
Radic, Ana	6		O	2014-10-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(481)		6 794
Segal, Leerom	4		O	2014-10-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 703	9.2500	24 564
Sera, Maria Vincenza	4, 7		O	2014-10-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 649	9.2500	33 341
Wiseman, Sheldon	4		O	2014-10-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 865	9.2500	10 865
<i>Parts</i>									
CAMERON, RANDY B.	6		O	2014-10-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	481		1 981
			O	2014-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(193)	9.2900	1 788
Ferstman, Joanne Shari	4		O	2014-10-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	385		31 872
			O	2014-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(196)	9.2900	31 676
GAVAN, JANE	7		O	2014-05-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 673
			O	2014-10-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	642		2 315
			O	2014-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(249)	9.2600	2 066
LESTER, JASON	7		O	2014-10-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	642		6 820
			O	2014-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(327)	9.2900	6 493
Radic, Ana	6		O	2014-10-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	481		1 481
			O	2014-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(245)	9.2900	1 236
Earth Alive Clean Technologies Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gilmour, David	4, 5, 3		O	2014-10-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	29 500	0.1450	28 958 071
			O	2014-10-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.1450	28 958 571
			O	2014-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 500	0.1400	28 969 071
Ringuet, Michel	4		O	2014-10-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 250 000
Encana Corporation									
<i>Restricted Share Units</i>									
Balmer, Jeffrey Scott	7		O	2014-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	(6 279)		30 235
Code, Corey Douglas	7		O	2014-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	(6 937)		23 099
Dyck, Stephen Edward	7		O	2014-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	(5 175)		17 171
Henke, Darrin	7		O	2014-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	(12 117)		41 016
Hill, David Glen	5		O	2014-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	(6 169)		30 323
Jones, John Burton	7		O	2014-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	(5 288)		18 889
McRitchie, Douglas Ryder	5		O	2014-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	(6 056)		21 265
Nicks, David Allen	7		O	2014-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	(4 406)		18 642
Paulson, Jeffrey Garrison	7		O	2014-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	(3 523)		16 696
Endeavour Silver Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cooke, Bradford	4, 5		O	2014-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(53 300)	4.6875	1 239 531
			O	2014-10-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(51 700)	4.4745	1 187 831
			O	2014-10-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(85 000)	4.2317	1 102 831
Szotlender, Mario	4		O	2014-10-24	D	51 - Exercice d'options	125 000	3.2900	250 100
			O	2014-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	4.1500	248 100

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre Initié Porteur inscrit			O	2014-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	4.1600	246 100
			O	2014-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	4.1650	
			M	2014-10-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	4.1650	153 200
			O	2014-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	4.1800	
			M	2014-10-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	4.1800	151 200
			O	2014-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	4.1950	
			M	2014-10-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	4.1950	150 100
			O	2014-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	4.2000	
			M	2014-10-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	4.2000	142 100
			O	2014-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	4.2150	
			M	2014-10-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	4.2150	142 000
			O	2014-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	4.2200	245 400
			O	2014-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 800)	4.2300	
			M	2014-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 300)	4.2300	241 100
			O	2014-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	4.2400	238 100
			O	2014-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	4.2450	
			M	2014-10-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	4.2450	140 300
			O	2014-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 600)	4.2450	
			M	2014-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 100)	4.2450	233 000
			O	2014-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 900)	4.2600	
		M	2014-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 900)	4.2600	227 100	
		O	2014-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 900)	4.2650		
		M	2014-10-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 900)	4.2650	137 400	
		O	2014-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	4.2700		
		M	2014-10-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	4.2700	134 900	
		O	2014-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	4.2750		
		M	2014-10-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	4.2750	134 800	
		O	2014-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	4.2800	225 100	

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2014-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	4.2950	
			M	2014-10-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	4.2950	134 600
			O	2014-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	4.3000	
			M	2014-10-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	4.3000	132 100
			O	2014-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	4.3300	
	R	M		2014-10-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	4.3300	173 100
			O	2014-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	4.4300	
	R	M		2014-10-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	4.4000	169 100
			O	2014-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	4.4300	
	R	M		2014-10-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	4.4300	166 900
			O	2014-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	4.4550	
	R	M		2014-10-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	4.4550	166 200
			O	2014-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	4.4650	
	R	M		2014-10-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	4.4650	165 700
			O	2014-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 600)	4.4700	
	R	M		2014-10-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 600)	4.4700	163 100
			O	2014-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	4.4800	
	R	M		2014-10-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	4.4800	161 600
			O	2014-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	4.5050	
	R	M		2014-10-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	4.5050	160 600
			O	2014-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	4.5150	
	R	M		2014-10-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	4.5150	159 100
			O	2014-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	4.5200	
	R	M		2014-10-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	4.5200	157 100
			O	2014-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	4.5250	
	R	M		2014-10-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	4.5250	156 500
			O	2014-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	4.5450	
	R	M		2014-10-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	4.5450	155 200

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre Initié Porteur inscrit			O	2014-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	4.6400	
	R	M		2014-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	4.6400	193 100
			O	2014-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	4.6450	
	R	M		2014-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	4.6450	192 300
			O	2014-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	4.6500	
	R	M		2014-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	4.6500	187 300
			O	2014-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 800)	4.6550	
	R	M		2014-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 800)	4.6550	184 500
			O	2014-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	4.6600	
	R	M		2014-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	4.6600	183 300
			O	2014-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	4.6650	
	R	M		2014-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	4.6650	182 400
			O	2014-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	4.6700	
	R	M		2014-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	4.6700	182 100
			O	2014-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	4.6750	
	R	M		2014-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	4.6750	181 400
			O	2014-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	4.6850	
	R	M		2014-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	4.6850	180 400
			O	2014-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	4.6900	
	R	M		2014-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	4.6900	178 300
			O	2014-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	4.7450	
	R	M		2014-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	4.7450	178 000
			O	2014-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	4.7500	
	R	M		2014-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	4.7500	177 500
			O	2014-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 400)	4.7600	
	R	M		2014-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 400)	4.7600	175 100
			O	2014-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	4.4600	
	R	M		2014-10-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	4.4600	155 100

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2014-10-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	4.2300	
			M	2014-10-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	4.2300	129 600
			O	2014-10-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	4.2500	
			M	2014-10-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	4.2500	127 100
			O	2014-10-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	4.2600	125 100
<i>Options</i>									
Szotlender, Mario	4		O	2014-10-24	D	51 - Exercice d'options	(125 000)		201 000
EnerCare Inc. (formerly The Consumers' Waterheater Income Fund)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Macdonald, John	5								
Catherine Macdonald, RRSP	PI		O	2011-01-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-10-20	C	36 - Conversion ou échange	14 000		14 000
<i>Subscription Receipts</i>									
Macdonald, John	5								
Catherine Macdonald, RRSP	PI		O	2014-10-20	C	36 - Conversion ou échange	(14 000)		0
ENERGY INDEXPLUS Dividend Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
ENERGY INDEXPLUS Dividend Fund	1		O	2014-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	400	9.5250	1 224 527
			O	2014-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	400	9.5000	1 224 927
Energy Leaders Plus Income Fund									
<i>Parts</i>									
MacDonald, Paul	5		O	2014-09-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-10-21	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	1 000	10.0000	1 000
Narelle Smith	PI		O	2014-09-24	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-10-21	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	200	10.0000	200
Enghouse Systems Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bryson, Douglas Craig	5		O	2014-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	36.0000	14 000*
			O	2014-10-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	35.5000	10 000*
Entreprises Minières du Nouveau-Monde Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Desaulniers, Eric	4, 5								
ED Exploration INC	PI		O	2014-10-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1550	671 000
			O	2014-10-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1400	681 000
Espial Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Arafat, Tawfiq Ahmad	4								
J.L. Albright IV Parallel II Venture Fund L.P.	PI		O	2014-10-24	I	54 - Exercice de bons de souscription	8 862	0.7200	142 389
J.L. Albright IV Parallel Venture Fund L.P.	PI		O	2014-10-24	I	54 - Exercice de bons de souscription	33 958	0.7200	545 592
J.L. Albright IV Venture Fund L.P.	PI		O	2014-10-24	I	54 - Exercice de bons de souscription	171 465	0.7200	2 754 875
<i>Bons de souscription</i>									
Arafat, Tawfiq Ahmad	4								

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
J.L. Albright IV Parallel II Venture Fund L.P.	PI		O	2014-10-24	I	54 - Exercice de bons de souscription	(8 862)		34 061
J.L. Albright IV Parallel Venture Fund L.P.	PI		O	2014-10-24	I	54 - Exercice de bons de souscription	(33 958)		130 505
J.L. Albright IV Venture Fund L.P.	PI		O	2014-10-24	I	54 - Exercice de bons de souscription	(171 465)		658 963
European Strategic Balanced Fund									
Parts									
Landry Investment Management Inc.	8		O	2014-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	7.9270	227 100
Exco Technologies Limited									
Actions ordinaires									
Schroers, William Peter	5		O	2014-10-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			23 000
Options									
Schroers, William Peter	5		O	2014-10-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			155 536
EXFO Inc. (anciennement EXFO Ingénierie Electro-Optique Inc.)									
Actions à droit de vote subalterne									
Bradley, Jon	5		O	2014-10-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 642	4.1600	6 642
			O	2014-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 642)	3.9470	0
BULL, STEPHEN	5		O	2014-10-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	9 009	4.1600	37 201
			O	2014-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 592)	3.9470	32 609
EXFO Inc.	1		O	2014-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	8 667	3.6714USD	8 667
			O	2014-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	(8 667)	3.6714USD	0
			O	2014-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	300	4.0800	300
			O	2014-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	(300)	4.0800	0
			O	2014-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	2 100	3.6614USD	2 100
			O	2014-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	(2 100)	3.6614USD	0
			O	2014-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	2 900	4.0497	2 900
			O	2014-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	(2 900)	4.0497	0
			O	2014-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	5 700	3.6067USD	5 700
			O	2014-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	(5 700)	3.6067USD	0
			O	2014-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	4 826	4.2376	4 826
			O	2014-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	(4 826)	4.2376	0
			O	2014-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	5 900	3.7670USD	5 900
			O	2014-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	(5 900)	3.7670USD	0
			O	2014-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	4 826	3.9515	4 826
			O	2014-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	(4 826)	3.9515	0
			O	2014-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	7 239	3.5187USD	7 239
			O	2014-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	(7 239)	3.5187USD	0
Gagnon, Etienne	5		O	2014-10-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	9 515	4.1600	14 515
			O	2014-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 515)	3.9470	5 000
Gagnon, Luc	5		O	2014-10-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 658	4.1600	32 641
			O	2014-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 658)	3.9470	25 983
Lamonde, Germain	4, 5, 3		O	2014-10-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	42 341	4.1600	271 699
Plamondon, Pierre	7, 5		O	2014-10-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	10 761	4.1600	87 516
			O	2014-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 484)	3.9470	82 032
Options									
Gagnon, Luc	5		O	2014-10-26	D	38 - Rachat ou annulation	(3 230)		2 228
Plamondon, Pierre	7, 5		O	2014-10-26	D	38 - Rachat ou annulation	(5 383)		3 653
Restricted Share Units									
Bradley, Jon	5		O	2014-10-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 642)	4.1600	79 172
BULL, STEPHEN	5		O	2014-10-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(9 009)	4.1600	90 023

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Gagnon, Etienne	5		O	2014-10-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(9 515)	4.1600	89 821
Gagnon, Luc	5		O	2014-10-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 658)	4.1600	66 598
Lamonde, Germain	4, 5, 3		O	2014-10-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(42 341)	4.1600	97 809
Plamondon, Pierre	7, 5		O	2014-10-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(10 761)	4.1600	106 353
Exploration Dios Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Girard, Marie-José	4, 5		O	2014-10-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.0750	1 842 332
Exploration Khalkos Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cantin, Nicolas	4		O	2014-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.1200	30 000
Doucet, Dominique	4, 6, 5		O	2014-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 000	0.1200	222 131
Gagnon, Robert	4, 5		O	2014-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	11.5000	1 648 666
Proulx, André	4, 6		O	2014-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.1200	538 000
Exploration Puma Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gagné, Dominique	4		O	2014-10-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.1400	29 000
Robillard, Marcel	4, 5								
Gestion Marcel Robillard inc.	PI		O	2014-10-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.1450	1 614 292
			O	2014-10-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.1450	1 617 292
			O	2014-10-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	0.1450	1 623 292
			O	2014-10-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1450	1 628 292
			O	2014-10-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1500	1 633 292
			O	2014-10-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.1450	1 648 292
			O	2014-10-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1450	1 658 292
			O	2014-10-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.1450	1 673 292
			O	2014-10-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1450	1 683 292
			O	2014-10-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1400	1 688 292
First Majestic Silver Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Anthony, Todd Olson	5		O	2014-10-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	7.8500	12 000
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES DE QUALITÉ SUPÉRIEURE RIDGEWOOD									
<i>Parts</i>									
Carpani, Mark Joseph	5		O	2014-10-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 650)	13.3800	14 755
Glen Eagle Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Labrecque, Jean-Charles	4, 5								
RTO Solutions Inc.	PI		O	2014-10-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le	2 000	0.1450	1 566 667

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Global Dividend Growers Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Laverdiere, Gilles	4		O	2014-10-24	D	marché 10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	0.1400	11 000*
Global Dividend Growers Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Brasseur, Jeremy	6								
MFL Management Limited	PI		O	2014-10-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	10.9000	3 700
			O	2014-10-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	10.9100	4 700
			O	2014-10-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	10.9220	5 700
			O	2014-10-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	11.0000	6 700
Global Dividend Growers Income Fund	1		O	2014-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	6 200	10.8645	1 075 000
			O	2014-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	4 400	10.9377	1 079 400
			O	2014-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	3 600	11.0458	1 083 000
			O	2014-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	536 426	11.0000	1 619 426
			O	2014-10-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 100)	11.0300	1 615 326
			O	2014-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	500	10.9080	1 615 826
			O	2014-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	10.8911	1 618 626
Global Healthcare Dividend Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Lauzon, Robert	7		O	2014-10-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-10-23	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	10 000	10.0000	10 000
Orrico, Dean	6		O	2014-10-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-10-23	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	10 000	10.0000	10 000
Global Infrastructure Dividend Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Brasseur, Jeremy	6								
MFL Management Limited	PI		O	2014-10-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 000)	9.8500	6 500
			O	2014-10-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	9.7490	7 500
Global Infrastructure Dividend Fund	1		O	2014-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	9 800	9.8377	276 200
			O	2014-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	9.7993	282 200
			O	2014-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	3 700	9.8038	285 900
			O	2014-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	2 700	9.7600	288 600
			O	2014-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	9.8567	291 600
Groupe Bikini Village inc.									
<i>Débitures Secured redeemable 12</i>									
Elmag Investments inc.	3		O	2010-08-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-10-21	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	\$ 333 333.00		\$ 333 333.00
Takota Asset Management Inc	3								
Canaccord in trust Takota Premium Value Partnership LP	PI		O	2012-04-13	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-10-21	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	\$ 333 333.00		\$ 333 333.00
Groupe Colabor Inc.									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brisebois, Alain	4		O	2014-10-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	3.8036	5 000
Groupe de jeux Amaya Inc.									
<i>Options</i>									
Mansour, Dominic	4		O	2014-08-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2014-10-20	D	50 - Attribution d'options	50 000		50 000
Groupe DMD connexions santé numériques inc. (anciennement Aptilon Corporation)									
<i>Actions ordinaires</i>									
BROSSEAU, ANDRE	4		O	2014-10-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	26 199	0.0500	4 000 000
Martineau, Denis	4		O	2014-10-24	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(223 000)	0.0250	9 667 254
Groupe Restaurants Imvescor Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Mammas, Peter	5		O	2014-10-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	1.5000	643 200
<i>Deferred Share Units</i>									
Seigneur, François-Xavier	4		O	2014-10-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 358		5 924
Groupe WSP Global Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Caisse de dépôt et placement du Québec	3		O	2014-10-15	D	35 - Dividende en actions	108 976	33.6000	
			M	2014-10-15	D	35 - Dividende en actions	108 975	33.6000	9 873 185
GWR Global Water Resources Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Theil, Laura Rita	4								
RESP	PI		O	2010-12-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-10-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	391	5.0300	391
Halogen Software Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
6883621 Canada Inc.	3		O	2013-05-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 666 667
			O	2013-09-11	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	(444 300)	14.0000	2 222 367
ASHE, ROBERT GERARD	4		O	2013-05-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2013-05-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			106 667
Brûlé, Marc Germain	5		O	2013-05-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2013-05-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2013-05-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M''	2013-05-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			122 000
Gruner, Harry Siegfried	4								
JMI Equity Fund VI, L.P.	PI		O	2013-05-13	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 234 148
			O	2013-09-11	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	(600 000)	14.0000	3 634 148
			O	2013-10-02	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	(225 000)	14.0000	3 409 148

Émetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2013-11-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000 000)	12.2500	2 409 148
			O	2014-05-12	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500 000)	9.1000	1 909 148
Hoult, Peter John	4		O	2013-05-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2013-05-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			199 209
JMI Equity Fund VI, L.P.	4, 3		O	2013-05-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2013-05-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 234 148
Jones, Dominique Claude	5		O	2013-05-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2013-05-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Loucks, Paul Patrick	4, 5		O	2013-05-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2013-05-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			850 368
Paul Loucks Family Trust	PI		O	2013-05-17	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2013-05-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			166 667
Low, Peter John	5		O	2013-05-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2013-05-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			33 334
MacKay, Dawn Marie	5		O	2013-05-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2013-05-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			9 600
Ronayne, Donna Lynn	5		O	2013-05-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2013-05-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M'	2013-05-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			106 667
Slaunwhite, Michael William George	4, 3		O	2013-05-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2013-05-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 644 445
6883621 Canada Inc.	PI		O	2013-05-17	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2013-05-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 666 667
Williams, Timothy Valoris	4		O	2013-05-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2013-05-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Options</i>									
ASHE, ROBERT GERARD	4		O	2013-05-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2013-05-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			51 000
Brûlé, Marc Germain	5		O	2013-05-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format			

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			M	2013-05-13	D	SEDI 00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			80 002
Gruner, Harry Siegfried	4								
JMI Equity Fund VI, L.P.	PI		O	2013-05-13	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			32 800
Hoult, Peter John	4		O	2013-05-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2013-05-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			46 002
JMI Equity Fund VI, L.P.	4, 3		O	2013-05-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2013-05-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			32 800
Jones, Dominique Claude	5		O	2013-05-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2013-05-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			40 000
Loucks, Paul Patrick	4, 5		O	2013-05-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2013-05-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			400 001
Low, Peter John	5		O	2013-05-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2013-05-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			195 068
MacKay, Dawn Marie	5		O	2013-05-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2013-05-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			41 733
Ronayne, Donna Lynn	5		O	2013-05-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2013-05-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			50 001
Williams, Timothy Valoris	4		O	2013-05-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2013-05-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			43 734
HUMBOLDT CAPITAL CORPORATION									
<i>Actions ordinaires</i>									
Humboldt Capital Corporation	1		O	2014-10-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	1.2200	500
			O	2014-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	(500)	1.2200	0
IMAX Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Welton, Mark	5		O	2014-10-24	D	51 - Exercice d'options	20 000	2.8700USD	22 005
			O	2014-10-24	D	51 - Exercice d'options	15 000	15.8800USD	37 005
			O	2014-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(35 000)	28.8600USD	2 005
<i>Options 1:1</i>									
Welton, Mark	5		O	2014-10-24	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	2.8700USD	208 523
			O	2014-10-24	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	15.8800USD	193 523
Imperial Metals Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Imperial Metals Corporation	1		O	2014-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	600	8.9400	3 382
Inca One Gold Corp.									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
Moen, George Marius	4, 5		O	2014-10-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 500	0.1500	2 479 960
Indexplus Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
INDEXPLUS Income Fund	1		O	2014-10-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	13.6000	33 094 110
Kerr Mines Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ciavarella, Claudio	4		O	2014-07-24	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(6 886 974)		491 926
		R	O	2014-10-02	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 666 667	0.3000	2 158 593
Braydon Capital Corporation	PI		O	2014-07-24	C	37 - Division ou regroupement d'actions	(51 862 440)		3 704 460
Forte Fixtures & Millwork Inc.	PI		O	2014-07-24	C	37 - Division ou regroupement d'actions	(5 133 334)		366 666
Tisdale, Wayne	4								
Galloway Financial Services Inc.	PI		O	2014-10-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.1950	2 527 783
<i>Bons de souscription Common Share Purchase Warrants</i>									
Ciavarella, Claudio	4		O	2014-10-02	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	833 334		833 334
Braydon Capital Corporation	PI		O	2014-07-24	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(29 866 667)		2 133 333
Kobex Capital Corp.									
<i>Options</i>									
Atkinson, Michael James	4		O	2014-10-26	D	52 - Expiration d'options	(200 000)		285 000
La Compagnie de la Baie d'Hudson									
<i>Actions ordinaires</i>									
Baker, Richard Alan	4								
2012 Blue LLC	PI		O	2014-10-21	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	66 711		536 507
Lisa and Richard Baker Enterprises, LLC	PI		O	2014-10-21	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 139 672		8 790 722
Red Trust	PI		O	2014-10-21	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	159 866		1 285 685
Yellow Trust	PI		O	2014-10-21	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	8 215		77 092
Baker, Robert C.	4		O	2014-10-21	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	803 482		6 274 176
A Trust for Bettina Jane Richman	PI		O	2014-10-21	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 947		18 270
A Trust for Emma Richman	PI		O	2014-10-21	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 947		18 270
A Trust for Francesca Richman	PI		O	2014-10-21	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 947		18 270
Ashley S. Baker 3/15/84 Trust	PI		O	2014-10-21	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	81 882		661 132
Lion Trust	PI		O	2014-10-21	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 947		18 270
Robert C. Baker as Trustee for the Christina Baker Trust for Grandchildren	PI		O	2014-10-21	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	8 695		69 927
Hudson's Bay Trading Company, L.P.	3		O	2014-10-21	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	(9 646 819)		10 915 181
Mack, William Lawrence	4								
Ashley S. Baker 3/15/84 Trust	PI		O	2014-10-21	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	81 882		661 132
Lion Trust	PI		O	2014-10-21	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 947		13 636

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Neibart, Lee S.	4		O	2014-10-21	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	8 215		77 092
Lee S. Neibart 2010 GRAT	PI		O	2014-10-21	C	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	398 462		2 814 705
Pall, Brian Harold	5		O	2014-10-21	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	145 332		1 137 277
Rodbell, Elizabeth Hersey	5		O	2014-10-21	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	11 676		93 819
Watros, Donald William	5		O	2014-10-21	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	95 759		759 240
La Societe de Gestion AGF Limitee									
<i>Actions ordinaires Class B</i>									
AGF EMPLOYEE BENEFIT PLAN TRUST	2		O	2014-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	10.1043	380 000
			O	2014-10-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	9.8542	390 000
			O	2014-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	10.0894	400 000
Lanesborough Real Estate Investment Trust									
<i>Bons de souscription December 24, 2015</i>									
Lanesborough Real Estate Investment Trust	1		O	2014-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	6 300	0.2600	16 100
			O	2014-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	(6 300)		9 800
			O	2014-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	(6 300)		9 800
			O	2014-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	(3 500)		6 300
			O	2014-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	(6 300)		0
<i>Bons de souscription March 10, 2015</i>									
Lanesborough Real Estate Investment Trust	1		O	2014-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	(2 400)		4 800
			O	2014-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	(2 400)		4 800
			O	2014-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	0.1700	7 200
			O	2014-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	0.1700	7 200
			O	2014-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	(2 400)		4 800
			O	2014-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	(2 400)		2 400
			O	2014-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	(2 400)		0
Les Mines d'or Visible Inc.									
<i>Options</i>									
Champagne, Sylvain	4, 5		O	2014-10-19	D	52 - Expiration d'options	(150 000)		835 000
Dallaire, Martin	4, 5		O	2014-10-19	D	52 - Expiration d'options	(200 000)		1 140 000
Sansfaçon, Robert	5		O	2014-10-19	D	52 - Expiration d'options	(25 000)		270 000
Vézina, Pierre	4		O	2014-10-19	D	52 - Expiration d'options	(50 000)		450 000
Les Petroles Calvalley Inc.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Calvalley Petroleum Inc.	1		O	2014-10-01	D	38 - Rachat ou annulation	10 333	1.3000	41 332
			O	2014-10-02	D	38 - Rachat ou annulation	7 900	1.3000	49 232
			O	2014-10-03	D	38 - Rachat ou annulation	10 333	1.3200	28 566
			O	2014-10-06	D	38 - Rachat ou annulation	8 000	1.3200	36 566
			O	2014-10-08	D	38 - Rachat ou annulation	10 333	1.3300	46 899
			O	2014-10-09	D	38 - Rachat ou annulation	10 333	1.3300	57 232
			O	2014-10-10	D	38 - Rachat ou annulation	10 333	1.3000	67 565
			O	2014-10-14	D	38 - Rachat ou annulation	10 333	1.3000	77 898
			O	2014-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	10 333	1.2900	88 231
			O	2014-10-15	D	38 - Rachat ou annulation	1 506 678	1.3000	1 594 909
			O	2014-10-16	D	38 - Rachat ou annulation	3 000	1.2500	1 597 909
			O	2014-10-17	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	1.2600	1 599 709
			O	2014-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	1 256 762	1.2600	2 856 471
Les propriétés Genius Ltée									
<i>Actions ordinaires</i>									

Emetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
9248-7792 Québec Inc.	3		O	2014-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	26 000	0.1500	6 044 500
			O	2014-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.1522	6 094 500
			O	2014-10-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.1700	6 119 500
Leblanc, Stéphane	4, 5, 3		O	2013-10-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	35 500	0.1400	35 500
			O	2014-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1400	45 500
9248-7792 Québec Inc.	PI		O	2014-10-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	26 000	0.1500	6 048 500
			O	2014-10-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.1522	6 098 500
			O	2014-10-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.1700	6 123 500
Les Ressources Komet Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bégin, Roby	4								
9181-3469 Qc Inc.	PI		O	2014-10-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	31 600	0.5400	280 100
			O	2014-10-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.6000	280 600
			O	2014-10-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.5000	282 600
			O	2014-10-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.5200	283 100
			O	2014-10-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.5500	284 600
			O	2014-10-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.5300	286 100
			O	2014-10-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.5500	281 100
Gagne, Andre	4, 5		O	2014-10-21	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 000 000		1 750 500
2846-2059 Québec inc.	PI		O	2014-10-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	0.5400	673 218
Wares, Robert	4, 5, 3		O	2014-10-21	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(1 000 000)	0.0400	10 810 000
Les Vêtements de Sport Gildan Inc.									
<i>Options</i>									
Chamandy, Glenn J.	4, 5		O	2014-10-06	D	50 - Attribution d'options	85 518	60.9200	
			M	2014-10-06	D	50 - Attribution d'options	85 518	60.9200	
			M'	2014-10-06	D	50 - Attribution d'options	85 518	60.9200	894 180
Hoffman, Michael	7		O	2014-10-06	D	50 - Attribution d'options	20 861	60.9200	
			M	2014-10-06	D	50 - Attribution d'options	20 861	60.9200	97 031
Lehman, Eric Ralph	5		O	2014-10-06	D	50 - Attribution d'options	20 861	60.9200	
			M	2014-10-06	D	50 - Attribution d'options	20 861	60.9200	77 950
Masi, Benito	5		O	2014-10-06	D	50 - Attribution d'options	20 861	60.9200	
			M	2014-10-06	D	50 - Attribution d'options	20 861	60.9200	99 540
<i>Restricted Share Units</i>									
Chamandy, Glenn J.	4, 5		O	2011-10-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	43 146		
			M	2011-10-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	87 558		364 012
			O	2014-10-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	24 622		
			M	2014-10-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	24 622	60.9200	302 481
Hoffman, Michael	7		O	2011-10-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 422		

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			M	2011-10-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 032		89 308
			O	2014-10-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 006		
			M	2014-10-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 006	60.9200	18 569
Lehman, Eric Ralph	5		O	2011-10-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 615		
			M	2011-10-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 424		109 548
			O	2014-10-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 006		
			M	2014-10-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 006	60.9200	18 611
Masi, Benito	5		O	2011-10-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 367		
			M	2011-10-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 920		30 705
			O	2014-10-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 006		
			M	2014-10-06	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 006	60.9200	18 804
Sellyn, Laurence G.	5		O	2011-10-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 039		
			M	2011-10-03	D	56 - Attribution de droits de souscription	18 343		201 163
Lithium Americas Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Inwentash, Sheldon	3								
Pinetree Capital Ltd.	PI		O	2014-10-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(239 500)	0.2650	13 277 500
			O	2014-10-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 000)	0.2600	13 266 500
Logistec Corporation									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class B</i>									
LOGISTEC CORPORATION	1		O	2014-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	700	38.3114	700
			O	2014-10-27	D	38 - Rachat ou annulation	600	38.3450	1 300
			O	2014-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	38.9500	2 300
Lumenpulse Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Campbell, Gregory Sullivan	5		O	2014-10-20	D	51 - Exercice d'options	15 800	4.4500	15 800
			O	2014-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 800)	15.2369	0
			O	2014-10-21	D	51 - Exercice d'options	18 400	4.4500	18 400
			O	2014-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 400)	15.0575	0
			O	2014-10-22	D	51 - Exercice d'options	8 400	4.4500	8 400
			O	2014-10-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 400)	14.8325	0
			O	2014-10-23	D	51 - Exercice d'options	30 900	4.4500	30 900
			O	2014-10-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 900)	14.7433	0
			O	2014-10-24	D	51 - Exercice d'options	11 500	4.4500	11 500
			O	2014-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 500)	14.5108	0
Roy, Yvon	5		O	2014-10-23	D	51 - Exercice d'options	3 500	4.4500	3 500
			O	2014-10-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	14.6500	0
<i>Options</i>									
Campbell, Gregory Sullivan	5		O	2014-10-20	D	51 - Exercice d'options	(15 800)	4.4500	154 774
			O	2014-10-21	D	51 - Exercice d'options	(18 400)	4.4500	136 374
			O	2014-10-22	D	51 - Exercice d'options	(8 400)	4.4500	127 974
			O	2014-10-23	D	51 - Exercice d'options	(30 900)	4.4500	97 074
			O	2014-10-24	D	51 - Exercice d'options	(11 500)	4.4500	85 574
Roy, Yvon	5		O	2014-10-23	D	51 - Exercice d'options	(3 500)	4.4500	27 214
Lundin Mining Corporation									
<i>Droits de souscription</i>									
Charter, Donald Kinloch Janet A. Cloud	4 PI		O	2014-10-23	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un	25 000	5.1000	25 000*

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Jones, Peter Clark	4		O	2013-09-20	D	prospectus 00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-10-23	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	29 412	5.1000	29 412*
Lorito Holdings S.à.r.l.	3		O	2009-05-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-10-23	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	3 607 844	5.1000	3 607 844
Zebra Holdings and Investments S.à.r.l.	3		O	2009-05-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-10-23	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	16 000 000	5.1000	16 000 000
Mason Graphite Inc. (formerly, POCML 1 INC.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Marcotte, Simon	5		O	2014-10-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 500	0.5507	1 084 500*
			O	2014-10-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.5900	1 085 500*
			O	2014-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.6100	1 087 500*
			O	2014-10-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 500	0.6062	1 094 000*
			O	2014-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	0.5844	1 098 500*
<i>Options</i>									
Docherty, Tyrone Mark	4		O	2014-10-24	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.6100	300 000*
Eldem, Tayfun	4		O	2014-10-24	D	50 - Attribution d'options	100 000		400 000
Gascon, Benoît	4, 5		O	2014-10-24	D	50 - Attribution d'options	900 000	0.6100	2 000 000
Laurin, François	4		O	2014-10-24	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.6100	300 000
L'Heureux, Jean	5		O	2014-10-24	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.6100	725 000
Marcotte, Simon	5		O	2014-10-24	D	50 - Attribution d'options	100 000		725 000*
Veilleux, Luc	5		O	2013-11-01	D	50 - Attribution d'options	125 000	0.3800	
			M	2013-11-01	D	50 - Attribution d'options	125 000	0.3800	625 000
			O	2014-10-24	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.6100	725 000
MBN Corporation									
<i>Parts</i>									
MBN Corporation	1		O	2014-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	5 400	5.0778	5 400
			O	2014-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	(5 400)		0
			O	2014-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	500	5.0600	500
			O	2014-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		0
			O	2014-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	5.0921	1 900
			O	2014-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	(1 900)		0
			O	2014-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	800	5.0625	800
			O	2014-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	(800)		0
			O	2014-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	3 700	5.1095	3 700
			O	2014-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	(3 700)		0
MDN INC.									
<i>Options</i>									
Savard, Serge	4		O	2014-10-22	D	52 - Expiration d'options	(150 000)		350 000
Mega Precious Metals Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Inwentash, Sheldon	6								
Pinetree Capital Ltd	PI		O	2014-10-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(459 000)	0.0673	22 541 000
			O	2014-10-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.0700	22 531 000
Pinetree Capital Ltd.	3								

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
<i>Initié</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
Pinetree Resource Partnership	PI		O	2014-10-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(459 000)	0.0673	19 350 464
			O	2014-10-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	0.0700	19 340 464
<i>Options</i>									
Stifano, Mario	4		O	2014-10-22	D	52 - Expiration d'options	(150 000)		1 150 000
Microbix Biosystems Inc.									
<i>Options</i>									
Alagic, Amer	8		O	2014-03-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2014-10-17	D	50 - Attribution d'options	60 000	0.5400	60 000
Middlefield Can-Global REIT Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Middlefield Can-Global REIT Income Fund	1		O	2014-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	300	10.2000	2 134 145
			O	2014-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	800	10.2000	2 134 945
Millrock Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Casey Capital Strategies, LLC	3								
KCR, LLC	PI		O	2014-10-22	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 600 000
Tognetti, John	3								
John Tognetti	PI		O	2014-10-23	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-10-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.3500	10 000
San Jacopo Trading	PI		O	2014-10-23	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-10-23	C	97 - Autre	12 000 000	0.0500	12 000 000
			O	2014-10-24	C	37 - Division ou regroupement d'actions	(12 000 000)		0
			O	2014-10-24	C	37 - Division ou regroupement d'actions	1 200 000		1 200 000
<i>Bons de souscription</i>									
Casey Capital Strategies, LLC	3								
KCR, LLC	PI		O	2014-10-22	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 600 000
Tognetti, John	3								
San Jacopo Trading	PI		O	2014-10-23	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2014-10-23	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			12 000 000
			O	2014-10-24	C	37 - Division ou regroupement d'actions	(12 000 000)		0
			O	2014-10-24	C	37 - Division ou regroupement d'actions	1 200 000		1 200 000
MINT Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
MINT Income Fund	1		O	2014-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	10.0500	46 969 398
			O	2014-10-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 100)	10.0700	46 966 298
			O	2014-10-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 000)	10.0143	46 959 298
Mistango River Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Investec Bank Plc	3		O	2014-10-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	0.0620	1 264 359
Mitel Networks Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Shen, Francis Nelson	4, 5		O	2014-10-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	(10 000)	8.3600USD	82 354

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2014-10-22	D	d'actionnariat 30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(10 000)	8.4049USD	72 354
			O	2014-10-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(8 000)	8.3856USD	64 354
Murchison Minerals Ltd.									
<i>Bons de souscription</i>									
Martin, Erik H.	5		O	2014-08-13	D	55 - Expiration de bons de souscription	(37 500)	0.6000	0
McEwen, Robert R. Evanachan Limited	3 PI		O	2014-08-13	I	55 - Expiration de bons de souscription	(5 000 000)	0.6000	25 000 000*
Nemaska Lithium Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bourassa, guy georges	4, 5		O	2014-10-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.1600	2 727 500
Neptune Technologies & Bioresources Inc.									
<i>Options</i>									
Bélanger, Jean-Daniel	5		O	2014-10-20	D	50 - Attribution d'options	50 000	1.8000	125 000
Godin, André	5		O	2014-10-20	D	50 - Attribution d'options	125 000	1.8000	475 000
Huart, Benoît	4		O	2014-10-20	D	50 - Attribution d'options	50 000	1.8000	167 500
Lauzon, Claudie	5		O	2014-10-20	D	50 - Attribution d'options	30 000	1.8000	
			M	2014-10-20	D	50 - Attribution d'options	40 000	1.8000	210 000
Ripplinger, John	5		O	2014-10-20	D	50 - Attribution d'options	35 000	1.8000	
			M	2014-10-20	D	50 - Attribution d'options	50 000	1.8000	150 000
Timperio, Michel	5		O	2014-10-20	D	50 - Attribution d'options	75 000	1.8000	135 000
Turcotte, Mario	5		O	2014-10-20	D	50 - Attribution d'options	20 000	1.8000	80 000
Next Edge GLG Emerging Markets Income Fund									
<i>Parts Class A</i>									
Man GLG Emerging Markets Income Fund	1		O	2014-10-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 800	6.9000	16 800
			O	2014-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	(16 800)		0
			O	2014-10-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 300	6.8100	7 300
			O	2014-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	(7 300)		0
Northsle Copper and Gold Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Corman, Francis Dale	5		O	2014-10-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	118 000	0.0350	5 583 200
			O	2014-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.0350	5 584 200
Northland Power Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Temerty, James C.	3								
Louise Temerty	PI		O	2014-10-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 627	15.5271	282 360
Melissa Temerty	PI		O	2014-10-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	55	15.5271	9 568
Northland Power Holding Inc.	PI		O	2014-10-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	58 949	15.5271	42 889 909
Opal Energy Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Newall, James Wyndham Gordon	4, 5		O	2011-10-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 000
Open Text Corporation									
<i>Actions ordinaires OTEX Common</i>									
Howatson, Adam Murray	5		O	2014-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Options All OTEX Option Plans</i>									
Howatson, Adam Murray	5		O	2014-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			24 000
			O	2014-10-24	D	50 - Attribution d'options	50 000		74 000
Zangari, Lisa Michelina	5		O	2014-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-10-24	D	50 - Attribution d'options	55 000		55 000
<i>Performance Share Units</i>									
Howatson, Adam Murray	5		O	2014-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	620		620
Weiss, Gary	5		O	2014-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	930		5 930
Zangari, Lisa Michelina	5		O	2014-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 630		3 630
<i>Restricted Share Units</i>									
Howatson, Adam Murray	5		O	2014-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 350
Zangari, Lisa Michelina	5		O	2014-10-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 810		1 810
Orbit Garant Drilling Inc.									
<i>Options</i>									
Godin, Patrick	4	R	O	2013-11-27	D	50 - Attribution d'options	30 000		210 000
Papiers Tissu KP Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Holbrook, Mark Kenneth	7, 5		O	2014-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	24	14.5200	2 088
Paramount Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Riddell, Clayton H.	4, 5, 3		O	2014-10-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	50.2600	196 102
Riddell Family Charitable Foundation	PI		O	2014-10-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	50.2600	2 087 779
Parex Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Larson, Barry	5								
Sharon Larson	PI		O	2014-08-19	I	36 - Conversion ou échange	4 926		81 811
<i>Débetures convertibles</i>									
Larson, Barry	5								
Sharon Larson	PI		O	2014-08-19	I	36 - Conversion ou échange	(\$ 50 000.00)		\$ 0.00
Partners Real Estate Investment Trust									
<i>Parts</i>									
Tawse, Moray	3								
801420 Ontario Limited	PI		O	2014-10-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 400	4.1000	871 800
			O	2014-10-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	4.1000	872 400
			O	2014-10-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 600	4.1000	878 000
Pathfinder Convertible Debenture Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Pathfinder Convertible Debenture Fund	1		O	2014-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	600	10.8500	7 042 403
			O	2014-10-24	D	38 - Rachat ou annulation	800	11.0000	7 043 203
Patient Home Monitoring Corp. (formerly International Health Partners Inc.)									
<i>Actions ordinaires</i>									

Émetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Pediapharm Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Folmer, Andrew	5		O	2014-10-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.4120USD	26 100
Kaushal, Nitin	4		O	2014-10-21	D	40 - Vente à découvert	(2 000)	42.5000	
			M	2014-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	42.5000	
			M'	2014-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	0.4250	348 000
			O	2014-10-21	D	40 - Vente à découvert	(248 000)	42.0000	
			M	2014-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(248 000)	42.0000	
			M'	2014-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(248 000)	0.4200	100 000
Pediapharm Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bhaseen, Ashok	5		O	2014-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(58 000)	0.3000	1 293 518
			O	2014-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	0.3000	1 273 518
Performance Sports Group Ltd. (formerly, Bauer Performance Sports Ltd.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Anderson, Christopher William	4								
Kohlberg TE Investors VI, L.P.	PI		O	2011-03-10	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Davis, Kevin	4, 5		O	2014-08-29	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(2 900)		
		R	M	2014-08-27	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(2 900)		12 678
One Life Irrevocable Trust of 2011	PI		O	2011-03-10	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2014-10-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	15.8500USD	300
Frieder, Samuel Philip	4								
Kohlberg TE Investors VI, L.P.	PI		O	2011-03-10	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Kohlberg TE Investors VI, L.P.	3		O	2014-10-23	D	36 - Conversion ou échange	1 002 000		1 013 695
			O	2014-10-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000 000)	18.7500	13 695
			O	2014-10-24	D	36 - Conversion ou échange	1 002 000		1 015 695
			O	2014-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000 000)	18.8000	15 695
<i>Proportionate Voting Shares</i>									
Anderson, Christopher William	4								
Kohlberg TE Investors VI, L.P.	PI		O	2011-03-10	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Frieder, Samuel Philip	4								
Kohlberg TE Investors VI, L.P.	PI		O	2011-03-10	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Kohlberg TE Investors VI, L.P.	3		O	2014-10-23	D	36 - Conversion ou échange	(1 002)		3 323
			O	2014-10-24	D	36 - Conversion ou échange	(1 002)		2 321
Petrichor Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Barnett, Richard	5		O	2014-10-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1650	132 200
DeVries, Joe	4		O	2014-10-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 500	0.1650	1 680 162
Pilot Gold Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lennox-King, Matthew Oliver	4, 5		O	2014-10-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le	12 000	0.8600	255 184

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
O'Dea, Mark Gerard	4		O	2014-10-23	D	marché 10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.8900	1 459 322
Tetzlaff, Sean Allan	4								
Sandra Tetzlaff	PI		O	2014-10-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	0.8784	73 300*
Platinum Group Metals Limited									
<i>Bons de souscription</i>									
McLean, Iain David Colquhoun	4		O	2003-12-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2003-12-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Platinum Group Metals Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Walters, Diana	4								
Liberty Metals & Mining Holdings, LLC	PI		O	2014-09-26	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(93 022 411)		0
Pulse Seismic Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pulse Seismic Inc.	1		O	2014-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	(72 562)		36 308
			O	2014-10-20	D	38 - Rachat ou annulation	18 154	3.0819	90 716
			O	2014-10-21	D	38 - Rachat ou annulation	18 154	3.1200	108 870
			O	2014-10-22	D	38 - Rachat ou annulation	18 154	3.1500	54 462
			O	2014-10-23	D	38 - Rachat ou annulation	18 154	3.1580	72 616
			O	2014-10-28	D	38 - Rachat ou annulation	(72 616)		0
Questerre Energy Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Mandatum Life Insurance Company Limited	3		O	2014-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 902	0.8100	28 931 950
			O	2014-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(17 013)	0.7800	28 914 937
			O	2014-10-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 093)	0.7000	28 925 048
			O	2014-10-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.8100	28 934 937
			O	2014-10-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	956	0.8000	
			M	2014-10-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(956)	0.8000	28 933 981
			O	2014-10-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 949	0.8100	28 939 930
			O	2014-10-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 494	0.7900	28 965 424
			O	2014-10-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 686)	0.7900	28 955 738
			O	2014-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	22 000	0.8200	28 977 738
			O	2014-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	19 211	0.8100	28 996 949
			O	2014-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 827)	0.8000	28 993 122
			O	2014-10-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	144 600	0.7700	29 137 722
			O	2014-10-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 191)	0.7400	29 128 531
Raven Rock Strategic Income Fund									
<i>Parts</i>									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Arrow Capital Management Inc.	7								
Arrow Diversified Fund	PI		O	2014-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	9.0000	11 100
Redknee Solutions Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Skoczkowski, Lucas Atanazy	4, 5, 3								
RRSP (ESPP)	PI		O	2008-10-22	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
REIT INDEXPLUS Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
REIT INDEXPLUS Income Fund	1		O	2014-10-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(235 000)	12.0085	6 198 396
Ressources Altai Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
AU, Maria Pui-Ching	5		O	2014-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.0650	1 725 350
Ressources Beaufield Inc.									
<i>Options</i>									
Eskelund-Hansen, Jens	4, 5		O	2014-10-24	D	52 - Expiration d'options	(400 000)		
			M	2014-10-22	D	52 - Expiration d'options	(400 000)		1 500 000
Tchakmakian, Vatché	5		O	2014-10-28	D	50 - Attribution d'options	400 000	0.1000	1 000 000
Ressources Cartier inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cloutier, Philippe	4, 5		O	2014-10-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.0900	622 000
Ressources Jourdan Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dehn, Michael Alexander	4, 5		O	2014-10-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.0750	5 734 100
			O	2014-10-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	0.0700	5 741 100
Girard, Guy	4, 5		O	2014-10-17	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 331 550)		147 950
6329241 Canada Inc.	PI		O	2014-10-17	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(115 593)		12 844
Lemieux, Maxime	4		O	2014-10-17	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(22 500)		2 500
<i>Options</i>									
Girard, Guy	4, 5		O	2014-10-17	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(717 750)		79 750
Wallace, Stephen	5		O	2014-10-20	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(225 000)	0.1000	225 000
			O	2014-10-20	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(180 000)	0.0500	45 000
Ressources Majescor Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Barrie, C. Tucker	4, 5		O	2014-10-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.0550	755 000*
Ressources Melkior Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Eskelund-Hansen, Jens	4, 5		O	2014-10-20	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	100 000	0.0500	10 750 705
Farrell, Norman	4		O	2014-10-20	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	100 000	0.0500	3 364 678
<i>Bons de souscription</i>									
Eskelund-Hansen, Jens	4, 5		O	2014-10-20	D	53 - Attribution de bons de souscription	100 000		1 471 666
Farrell, Norman	4		O	2014-10-20	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	100 000		162 000
Ressources Métanor Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Couture, Raymond	4		O	2014-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	41 000	0.0800	420 925

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Ressources Minières Radisson Inc.									
<i>Actions ordinaires Catégorie A</i>									
Lachance, Denis	4		O	2014-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.1100	1 499 767
Ressources Sirios Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Doucet, Dominique	4, 5		O	2014-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	0.0800	521 160
Ressources Strateco inc.									
<i>Options</i>									
Masse, Jean-Guy	4		O	2014-10-27	D	52 - Expiration d'options	(75 000)	1.0000	250 000*
Rio Alto Mining Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Loret de Mola, Eduardo	5	R	O	2014-06-06	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	1.6700USD	13 094
			R	2014-06-10	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	1.8000USD	18 094
Tagliamonte, Peter Wilson	4		O	2014-08-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2014-08-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 055 065
			O	2014-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(70 100)		1 299 965
Williams, Timothy	5		O	2014-10-22	D	51 - Exercice d'options	60 000	1.9000	78 400
			O	2014-10-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(60 000)	3.0000	18 400
<i>Options</i>									
Gobitz, Victor	4, 5		O	2014-10-17	D	50 - Attribution d'options	200 000		600 000
Humphrey, Raymond Bruce	4		O	2014-10-17	D	50 - Attribution d'options	200 000	2.9100	1 235 000
Kisic, Drago Guillermo	4		O	2014-10-17	D	50 - Attribution d'options	200 000		500 000
Ramachandran, Ram	4		O	2014-10-17	D	50 - Attribution d'options	200 000	2.9100	450 000*
Williams, Timothy	5		O	2014-10-22	D	51 - Exercice d'options	(60 000)		215 000
Rogers Sugar Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
DESBIENS, MICHEL	4	R	O	2013-04-02	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	6.2500	36 418
Rubicon Minerals Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Thomas, Bruce, Alexander	4		O	2014-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 900	1.2050	562 312*
			O	2014-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	22 100	1.2100	584 412*
Sandvine Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Caputo, David	4		O	2014-10-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	681	2.6400	94 724
Donnelly, Tom	5		O	2014-10-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	149	2.6400	16 828
Hamilton, Scott	4		O	2014-10-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	64	2.6400	4 261
Siim, Brad	5		O	2014-10-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	307	2.6400	24 359
Sears Canada Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
ESL Investments, Inc.	3		O	2013-12-02	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(12 353 238)		0
Sears Canada Holdings Corp.	PI		O						

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Initié									
Porteur inscrit									
SHLD Acquisition Corp. Lampert, Edward S.	PI	6, 3	O	2013-12-02	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(39 609 153)		0
Sears Canada Holdings Corp. SHLD Acquisition Corp.	PI		O	2013-12-02	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(12 353 238)		0
Sears Holdings Corporation	PI	3	O	2013-12-02	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(39 609 153)		0
			R	2014-10-16	D	90 - Changements relatifs à la propriété	39 609 153		39 609 153
			O	2014-10-16	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	(17 741 508)	9.5000USD	21 867 645
			O	2014-10-24	D	71 - Exercice d'un dérivé émis par un tiers	(49 018)		21 818 627
Sears Canada Holdings Corp. SHLD Acquisition Corp.	PI		O	2014-10-16	I	90 - Changements relatifs à la propriété	39 609 153		0
Tisch, Thomas J.	PI	6	O	2014-10-16	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(39 609 153)		0
Abigail M. Tisch 2005 Trust	PI		O	2012-11-13	C	35 - Dividende en actions	14 914		
Alice M. & Thomas J. Tisch Fdn. Inc.	PI		O	2012-11-13	C	35 - Dividende en actions	6 540		
Harriet L. Tisch 2005 Trust	PI		O	2012-11-13	C	35 - Dividende en actions	15 265		
Joseph M. Tisch 2005 Trust	PI		O	2012-11-13	C	35 - Dividende en actions	18 951		
Thomas J. Tisch 1994 Issue Trust	PI		O	2012-11-13	C	35 - Dividende en actions	350 679		
Tisch Family Trusts	PI		M	2012-11-13	C	35 - Dividende en actions	350 679		
			M'	2012-11-13	C	35 - Dividende en actions	350 679		350 679
			M	2012-11-13	C	35 - Dividende en actions	15 265		
			M'	2012-11-13	C	35 - Dividende en actions	15 265		365 944
			M	2012-11-13	C	35 - Dividende en actions	18 951		
			M'	2012-11-13	C	35 - Dividende en actions	18 951		384 895
			M	2012-11-13	C	35 - Dividende en actions	14 914		
			M'	2012-11-13	C	35 - Dividende en actions	14 914		399 809
			M	2012-11-13	C	35 - Dividende en actions	6 540		
			M'	2012-11-13	C	35 - Dividende en actions	6 540		406 349
			O	2012-11-13	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Droits de souscription									
Sears Holdings Corporation	3		O	2014-10-24	D	71 - Exercice d'un dérivé émis par un tiers	(130 517)		59 123 852
Droits de souscription 1 subscription = 0.375643 common									
Schriesheim, Robert	6								
Schriesheim Family Trusts	PI		O	2014-10-16	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			48 880
Droits de souscription Subscription Rights 1 subscription right = 0.375643 common									
s									
DePodesta, Paul Gregeory	6								
DePodesta Family Trusts	PI		O	2014-10-16	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2014-10-16	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 500
Secure Energy Services Inc.									
Actions ordinaires									
Amirault, Rene	4, 5, 3		O	2014-10-15	D	35 - Dividende en actions	9		
			M	2014-10-15	D	35 - Dividende en actions	9	20.4750	2 072 862
Parts Restricted Share Units									
McGurk, Brian Kenneth Stanley	5		O	2014-10-16	D	35 - Dividende en actions	6		
			M	2014-10-16	D	35 - Dividende en actions	6		7 260
Shore Gold Inc.									
Actions ordinaires									
Hillier, Arnie E.	4		O	2014-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 500)	0.2150	109 500
			O	2014-10-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 500)	0.2150	100 000
SILVERCORP METALS INC.									
Options									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
SWALLOW, MALCOLM JOHN ALEXANDER	4	R	O	2014-10-15	D	50 - Attribution d'options	8 450	1.7600	43 400
Slam Exploration Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hosford, Brenda Marie	5		O	2014-10-20	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 334)		666*
Humphreys, Wade Thomas	3		O	2014-10-20	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(2 198 381)		1 099 190*
Yates, Edward Montagu	4		O	2014-10-20	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(233 334)		116 666*
<i>Bons de souscription</i>									
Humphreys, Wade Thomas	3		O	2014-10-20	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(928 333)		464 167*
Yates, Edward Montagu	4		O	2014-10-20	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(133 334)		66 666*
SOLITARIO EXPLORATION & ROYALTY CORP.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Herald, Christopher	4		O	2014-10-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	1.0900USD	1 459 662*
			O	2014-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	1.0900USD	1 460 662*
Solutions Extenway Inc.									
<i>Options</i>									
Brunel, Louis	4		O	2014-10-23	D	50 - Attribution d'options	115 385	0.1300	575 100
Lassonde, Carolyne	4, 5		O	2014-10-23	D	50 - Attribution d'options	115 385	0.1300	725 100
laurent, francine	4		O	2014-10-23	D	50 - Attribution d'options	115 385	0.1300	650 100
Zakaib, Lorne	4		O	2014-10-23	D	50 - Attribution d'options	115 383	0.1300	725 100
			M	2014-10-23	D	50 - Attribution d'options	115 385	0.1300	725 100
Sprott Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Rule, Arthur Richards	4, 3								
Ethan Lewis	PI		O	2013-07-24	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2013-08-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500		500
Nicholas Lewis	PI		O	2013-07-24	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2013-08-14	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500		500
Stornoway Diamond Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Boldt, Zara Elizabeth	5		O	2014-10-27	D	51 - Exercice d'options	52 500	0.4000	85 123
Morin, Gaston	4		O	2014-10-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.5700	20 000
Vézina, Serge	4		O	2010-02-17	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	20 000	0.5000	
			M	2010-02-23	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	20 000	0.5000	
			M'	2010-02-23	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	5 000	2.0000	
			M''	2010-02-23	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	20 000	0.5000	20 000*
			O	2011-02-18	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(27 750)		
			M	2011-02-18	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(27 750)		9 250*
<i>Options</i>									
Boldt, Zara Elizabeth	5		O	2014-07-10	D	50 - Attribution d'options	1 137 500	0.7000	
			M	2014-07-10	D	50 - Attribution d'options	1 137 500	0.7000	1 565 000
			O	2014-10-20	D	52 - Expiration d'options	(37 500)	1.0000	1 527 500
			O	2014-10-27	D	51 - Exercice d'options	(52 500)	0.4000	1 475 000
Harvey, Yves	4		O	2014-07-10	D	50 - Attribution d'options	125 000	0.7000	
			M	2014-07-10	D	50 - Attribution d'options	125 000	0.7000	290 000

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2014-07-10	D	50 - Attribution d'options	160 000	0.7000	
			M	2014-07-10	D	50 - Attribution d'options	160 000	0.7000	450 000
Hopkins, Robin Torrey	5		O	2014-07-10	D	50 - Attribution d'options	637 500	0.7000	
			M	2014-07-10	D	50 - Attribution d'options	637 500	0.7000	1 087 500
			O	2014-10-20	D	52 - Expiration d'options	(37 500)	1.0000	1 050 000
Kyle, Hume	4		O	2014-07-10	D	50 - Attribution d'options	125 000	0.7000	
			M	2014-07-10	D	50 - Attribution d'options	125 000	0.7000	225 000
			O	2014-07-10	D	50 - Attribution d'options	160 000	0.7000	
LeBoutillier, John	4		M	2014-07-10	D	50 - Attribution d'options	160 000	0.7000	385 000
			O	2014-07-10	D	50 - Attribution d'options	125 000	0.7000	
			M	2014-07-10	D	50 - Attribution d'options	125 000	0.7000	290 000
			O	2014-07-10	D	50 - Attribution d'options	160 000	0.7000	
Manson, Matthew Lamont	4, 5		M	2014-07-10	D	50 - Attribution d'options	160 000	0.7000	450 000
			O	2014-07-10	D	50 - Attribution d'options	2 687 500	0.7000	
			M	2014-07-10	D	50 - Attribution d'options	2 687 500	0.7000	3 475 000*
			O	2014-10-20	D	52 - Expiration d'options	(62 500)	1.0000	3 412 500*
Mercier, Monique	4		O	2014-07-10	D	50 - Attribution d'options	125 000	0.7000	
			M	2014-07-10	D	50 - Attribution d'options	125 000	0.7000	290 000
			O	2014-07-10	D	50 - Attribution d'options	160 000	0.7000	
			M	2014-07-10	D	50 - Attribution d'options	160 000	0.7000	450 000
Morin, Gaston	4		O	2014-10-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-10-21	D	50 - Attribution d'options	160 000	0.7000	160 000
Nixon, Peter	4		O	2014-07-10	D	50 - Attribution d'options	125 000	0.7000	
			M	2014-07-10	D	50 - Attribution d'options	125 000	0.7000	358 750
			O	2014-07-10	D	50 - Attribution d'options	160 000	0.7000	
			M	2014-07-10	D	50 - Attribution d'options	160 000	0.7000	518 750
			O	2014-10-20	D	52 - Expiration d'options	(25 000)	1.0000	493 750
Poirier, Ghislain	5		O	2014-07-10	D	50 - Attribution d'options	637 500	0.7000	
			M	2014-07-10	D	50 - Attribution d'options	637 500	0.7000	1 017 500
			O	2014-10-20	D	52 - Expiration d'options	(17 500)	1.0000	1 000 000
Scherkus, Ebe	4		O	2014-07-10	D	50 - Attribution d'options	125 000	0.7000	
			M	2014-07-10	D	50 - Attribution d'options	125 000	0.7000	290 000
			O	2014-07-10	D	50 - Attribution d'options	265 000	0.7000	
			M	2014-07-10	D	50 - Attribution d'options	265 000	0.7000	555 000
Vézina, Serge	4		O	2009-03-10	D	50 - Attribution d'options	100 000		
			M	2009-03-10	D	50 - Attribution d'options	25 000		
			M'	2009-03-10	D	50 - Attribution d'options	100 000		100 000*
			O	2009-10-22	D	50 - Attribution d'options	62 600	0.2500	
			M	2009-10-20	D	50 - Attribution d'options	62 600	0.2500	
			M'	2009-10-20	D	50 - Attribution d'options	15 650	1.0000	
			M''	2009-10-20	D	50 - Attribution d'options	62 600	0.2500	162 600*
			O	2009-10-22	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.2500	
			M	2009-10-20	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.2500	
			M'	2009-10-20	D	50 - Attribution d'options	25 000	1.0000	
			M''	2009-10-20	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.2500	262 600*
			O	2010-09-14	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.5600	
			M	2010-09-14	D	50 - Attribution d'options	25 000	2.2400	
			M'	2010-09-14	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.5600	362 600*
			O	2014-10-25	D	52 - Expiration d'options	(25 000)	1.0000	
			M	2014-10-25	D	52 - Expiration d'options	(25 000)	1.0000	475 000
Style de Vie Amica Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Manjis Holdings Ltd.	3		O	2014-10-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	6.9000	2 906 448*
Surge Energy Inc.									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
Colborne, Paul	4	R	O	2014-10-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	(23 333)	6.6400	2 780 181
		R	O	2014-10-09	D	57 - Exercice de droits de souscription	23 333	6.6400	2 803 514
			O	2014-10-09	D	35 - Dividende en actions	1 584	6.6400	2 805 098
			O	2014-10-09	D	97 - Autre	10 093	6.6500	2 815 191
			O	2014-10-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 365	6.4596	2 822 556
Janice RRSP	PI		O	2014-10-21	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 445	6.4596	241 946
Tanager Energy Inc. (formerly Ressources MGold inc.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Squarek, John Edward	4, 5		O	2014-10-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	63 000		10 226 000*
TDb Split Corp.									
<i>Class A Shares</i>									
Finch, S. Wayne	4, 5								
Quadravest Inc.	PI		O	2014-10-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 200)	5.8100	100 000
			O	2014-10-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	5.9000	98 000
			O	2014-10-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	5.9000	96 000
			O	2014-10-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 900)	6.0000	93 100
			O	2014-10-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	6.0000	83 100
Technologies SENSIO inc.									
<i>Options</i>									
Choquette, Eric	5		O	2014-10-24	D	50 - Attribution d'options	40 000		77 000
LaBerge, Richard	4, 5		O	2014-10-24	D	50 - Attribution d'options	25 000		412 000
Routhier, Nicholas	4, 5		O	2014-10-24	D	50 - Attribution d'options	25 000		321 000
Technologies Urbanimmersive Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Asselin, Jean	5		O	2014-10-23	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	32 000	0.1250	43 000
COTE 100 Inc.	3		O	2014-10-24	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 500 000	0.1000	
Fonds COTE 100 REA II	PI		M	2014-10-24	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 500 000	0.1000	
			M'	2014-10-23	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 500 000	0.1000	3 500 000
Lemire, Ghislain	4, 5		O	2014-10-23	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	32 000	0.1250	1 074 460
McDonald, James	4		O	2014-10-23	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	32 000	0.1250	1 089 893
Robidoux, Daniel	4								
3233031 Canada Inc.	PI		O	2014-10-23	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	32 000	0.1250	1 521 227
Thibault, Martin	7		O	2014-10-23	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	32 000	0.1250	989 993
<i>Débitures convertibles</i>									
Caisse de dépôt et placement du Québec	3		O	2014-10-23	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	\$ 250 000.00	0.1250	\$ 400 000.00
Tesco Corporation									
<i>Droits PSUs - OI</i>									
Boone, Christopher Laird	5	R	O	2014-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000		5 000
<i>Droits PSUs - TSR</i>									
Boone, Christopher Laird	5	R	O	2014-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 000		5 000
<i>Droits RSUs - Restricted Stock Units</i>									
Boone, Christopher Laird	5	R	O	2014-01-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 600		7 600
<i>Options Stock Options</i>									
Boone, Christopher Laird	5	R	O	2014-01-01	D	50 - Attribution d'options	18 000		18 000
theScore, Inc.									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Options</i>									
Albright, John	4, 3	R	O	2014-10-14	D	50 - Attribution d'options	40 000		80 000
Hearne, Thomas Joseph	5	R	O	2014-10-14	D	50 - Attribution d'options	400 000		1 178 000
Lean, Ralph E.	4	R	O	2014-10-14	D	50 - Attribution d'options	40 000		120 000
Levy, Benjamin David	4, 5	R	O	2014-10-14	D	50 - Attribution d'options	600 000		1 600 000
Levy, John S.	4, 5, 3								
Norwest Video Inc.	PI	R	O	2014-10-14	I	50 - Attribution d'options	1 200 000		4 000 000
Schneider, Lorry H.	4	R	O	2014-10-14	D	50 - Attribution d'options	40 000		120 000
Scholes, Mark A.	4	R	O	2014-10-14	D	50 - Attribution d'options	40 000		120 000
Thomson, William	4	R	O	2014-10-14	D	50 - Attribution d'options	40 000		120 000
Zega, Mark	4	R	O	2014-10-14	D	50 - Attribution d'options	40 000		120 000
Touchstone Exploration Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Baay, Paul Raymond	4, 5		O	2014-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 397	0.6000	873 053
Budau, Christopher Scott	5		O	2014-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 878	0.6000	53 657
Mitzel, Trevor	4		O	2014-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 388	0.6000	50 207
Ruttan, Corey Christopher	4, 5		O	2014-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 388	0.6000	222 136
Shipka, James	5		O	2014-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 640	0.6000	68 267
Smith, Richard Gregg	4		O	2014-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 388	0.6000	194 508
TransAlta Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cooney, Roman Russell	5		O	2014-10-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 552
Transcontinental inc.									
<i>Unités d'actions différées (UAD)/Deferred share unit (DSU)</i>									
Desaulniers, Christine	7, 5		O	2014-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	269	14.6200	24 807
Marcoux, Isabelle	4		O	2014-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	61	14.6200	5 602
Marcoux, Pierre	4, 7		O	2014-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	6	14.6200	532
Markle, Edward John	7, 5		O	2014-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	136	14.6200	12 536
Morissette, Sylvain	5		O	2014-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	33	14.6200	3 003
Olivier, François	4, 7, 5		O	2014-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 643	14.6200	151 743
Reid, Brian	7, 5		O	2014-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	191	14.6200	17 614
<i>Unités d'actions différées (UAD-administrateurs) / (DSU-directors)</i>									
Bouchard, Lucien	4		O	2014-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	604	14.7200	
			M	2014-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	604	14.7200	56 241
Dubois, Claude	4		O	2014-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	577	14.7200	53 704
Fitzgibbon, Pierre	4		O	2014-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	144	14.7200	13 404
Fortin, Richard	4		O	2014-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	630	14.7200	58 634
Marcoux, Nathalie	4, 6		O	2014-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	187	14.7200	17 370
Martini, Anna	4		O	2014-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	219	14.7200	20 431
Roy, François R.	4		O	2014-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	163	14.7200	15 165
Saputo, Lino Anthony	4		O	2014-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	414	14.7200	38 486
Tascan, Alain	4		O	2014-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	50	14.7200	4 600
Tremblay, André	4		O	2014-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	352	14.7200	32 756
<i>Unités d'actions restreintes (UAR) / Restricted share unit (RSU)</i>									
Desaulniers, Christine	7, 5		O	2014-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	175	14.6200	29 480
Gentiletti, Nelson	7, 5		O	2014-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	386	14.6200	60 704
Laviolette, Katya	5		O	2014-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	144	14.6200	22 602
Marcoux, Pierre	4, 7		O	2014-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	78	14.6200	21 750
Markle, Edward John	7, 5		O	2014-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	331	14.6200	51 996

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Emetteur									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Morissette, Sylvain	5		O	2014-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	90	14.6200	15 702
Olivier, François	4, 7, 5		O	2014-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 511	14.6200	321 067
Reid, Brian	7, 5		O	2014-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	394	14.6200	72 529
Tucows Inc.									
<i>Options</i>									
Chase, Robin	4		O	2014-10-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2014-10-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-10-27	D	50 - Attribution d'options	4 375	14.6700USD	4 375
United Corporations Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Taylor, Mark Mathwin	4								
Minor Trusts	PI		O	2014-10-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	73.5000	1 780
Valeant Pharmaceuticals International, Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Chai-Onn, Robert Roswell	5		O	2014-10-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 677	128.0200USD	18 900
			O	2014-10-23	D	97 - Autre	(876)		18 024
Kornwasser, Laizer	5		O	2014-10-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 499	128.0200USD	64 141
			O	2014-10-23	D	97 - Autre	(778)		63 363
Stolz, Brian Matheison	5		O	2014-10-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 499	128.0200USD	84 310
			O	2014-10-23	D	97 - Autre	(784)		83 526
<i>Droits Restricted Share Units (RSUs)</i>									
Chai-Onn, Robert Roswell	5		O	2014-10-27	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 677)	128.0200USD	3 355
Kornwasser, Laizer	5		O	2014-10-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 499)	128.0200USD	15 779
Stolz, Brian Matheison	5		O	2014-10-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 499)	128.0200USD	8 574
Velan Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Kernaghan, Edward James	3								
Kernwood Limited	PI		O	2014-10-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 400)	20.3000	935 700
			O	2014-10-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	20.3100	934 700
			O	2014-10-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	20.3200	934 600
			O	2014-10-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	20.3500	929 600
			O	2014-10-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	20.3600	929 500
Wallbridge Mining Company Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Weirmeir, Michael	5		O	2014-10-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.0500	341 000
Wesdome Gold Mines Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Wesdome Gold Mines Ltd	1		O	2014-10-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.7060	2 184 200
			O	2014-10-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.7100	2 189 200
			O	2014-10-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.6900	2 191 700
WesternZagros Resources Ltd.									
<i>Droits</i>									
Boone, David J.	4		O	2007-10-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i> Initié Porteur inscrit									
			O	2014-10-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	113 179	0.6500	113 179
Crest Energy International LLC	3		O	2013-03-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-10-23	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	93 998 437		93 998 437
Dyment, Fred J.	4		O	2007-10-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-10-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	392 987	0.6500	392 987
Frangos, John	4		O	2007-10-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-10-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 464 385	0.6500	10 464 385
Hatfield, Malcolm Simon	4, 5		O	2007-10-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-10-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	661 455	0.6500	661 455
Houck, James Curtis	4		O	2007-10-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-10-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	497 962	0.6500	497 962
Oliphant, Randall	4		O	2007-10-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-10-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	420 526	0.6500	420 526
Stevenson, Gregory Chester	5		O	2007-10-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-10-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	146 984	0.6500	146 984
			O	2014-10-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	68	0.6500	147 052
TD Waterhouse - RESP (Jordan Stevenson)	PI		O	2007-10-18	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-10-20	I	56 - Attribution de droits de souscription	400	0.6500	400
TD Waterhouse - RRSP	PI		O	2007-10-18	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-10-20	I	56 - Attribution de droits de souscription	2 889	0.6500	2 889
TD Waterhouse - RRSP (Kari Colpitts)	PI		O	2007-10-18	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-10-20	I	56 - Attribution de droits de souscription	1 094	0.6500	1 094
Wallace, William	4		O	2008-02-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-10-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	55 000	0.6500	55 000
Wi-LAN Inc.									
<i>Deferred Stock Unit</i>									
Bramson, Robert S.	4		O	2014-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	386	4.0400	32 480
Fattouche, Michel	4		O	2014-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	243	4.0400	20 480
Gillberry, John Kendall	4		O	2014-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	501	4.0400	42 236
Jenkins, William Keith	4		O	2014-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 155	4.0400	67 742
McCarten, W. Paul	4		O	2014-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	266	4.0400	22 409
Roche, James Norman	4		O	2014-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	277	4.0400	23 364
Shorkey, Richard John	4		O	2014-10-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	425	4.0400	35 814
Zargon Oil & Gas Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Burden, Leslie Edward	5		O	2014-08-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	89	7.9860	14 582
L Burden RRSP	PI		O	2014-08-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	133	7.9860	11 618
Doetzel, Randolph John	5		O	2014-08-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	253	7.9860	1 629
Hansen, Craig Henry	4, 5		O	2014-08-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	229	7.9860	712 664
C Hansen - Registered	PI		O	2014-08-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime	123	7.9860	584 081

Émetteur	Relation	Re-tard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Hustad, Christopher Michael	5		O	2014-08-29	D	d'actionnariat 30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	231	7.9860	17 521
Janjua, Pete Hardeep Singh	5		O	2014-08-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	238	7.9860	11 379
Kergan, Brian	5		O	2014-08-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	162	7.9860	55 089
B Kergan - Registered	PI		O	2014-08-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	108	7.9860	30 320
Moriyama, Robert Todd	5		O	2014-08-29	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	123	7.9860	13 412
R Moriyama - Registered	PI		O	2014-08-29	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	123	7.9860	5 934

ANNEXE 3 LISTE DES OPÉRATIONS D'INITIÉS DÉCLARÉES HORS DÉLAI (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

Depuis le 1^{er} novembre 2010, le délai de dépôt d'une déclaration d'initié est passé à cinq jours civils (sauf pour les déclarations initiales)

Vous trouverez, sous la présente annexe, une liste des opérations d'initiés déclarées hors délai dans le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Il s'agit de la liste des initiés qui n'ont pas déclaré leur emprise ou une modification à leur emprise à l'intérieur des délais prescrits par la Loi. Cette liste est publiée chaque semaine, mais les opérations déclarées hors délai n'y apparaissent qu'une seule fois.

Le détail des opérations déposées en retard est publié à l'Annexe B1 (Déclarations d'initiés SEDI). Ces opérations sont codifiées « R ».

L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée ci-dessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais.

Le personnel rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières (LVM), déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujéti au Québec de façon exacte et claire et ce, dans un délai de cinq jours, sauf dans certains cas précis.

L'initié qui ne déclare pas, dans les délais requis, toute modification à son emprise sur les titres de l'émetteur à l'égard duquel il est initié peut être tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire ou être passible d'une amende à la suite d'une poursuite pénale.

La sanction administrative pécuniaire est prévue à l'article 274.1 LVM et à l'article 271.14 du Règlement sur les valeurs mobilières (RVM). Cette sanction administrative pécuniaire est imposée aux initiés des émetteurs assujétis pour lesquels le Québec agit à titre d'autorité principale. Afin de bien les identifier, les opérations de ces initiés apparaissent en caractère gras dans la présente Annexe. Cette sanction administrative pécuniaire est de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

L'infraction pouvant faire l'objet d'une poursuite pénale est prévue à l'article 202 LVM. Sauf disposition particulière, toute personne qui contrevient à une disposition de la LVM commet une infraction et est passible d'une amende minimale, selon le plus élevé des montants, de 2 000 \$ dans le cas d'une personne physique et de 3 000 \$ dans le cas d'autres personnes, ou du double du bénéfice réalisé. Le montant maximal de l'amende est, selon le plus élevé des montants, de 150 000 \$ dans le cas d'une personne physique et de 200 000 \$ dans le cas d'autres personnes, ou du quadruple du bénéfice réalisé. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
Alagic, Amer	Microbix Biosystems Inc.	2014-10-17	2014-10-23	ON
Albright, John	theScore, Inc.	2014-10-14	2014-10-24	ON
Boone, Christopher Laird	Tesco Corporation	2014-01-01	2014-10-23	AB
	Tesco Corporation	2014-01-01	2014-10-23	AB
	Tesco Corporation	2014-01-01	2014-10-23	AB
	Tesco Corporation	2014-01-01	2014-10-23	AB
Brown, Todd Jason	Cequence Energy Ltd.	2014-08-22	2014-10-23	AB
Ciavarella, Claudio	Kerr Mines Inc.	2014-10-02	2014-10-22	ON
Colborne, Paul	Surge Energy Inc.	2014-10-09	2014-10-24	AB
	Surge Energy Inc.	2014-10-09	2014-10-24	AB
Davis, Kevin	Performance Sports Group Ltd. (formerly, Bauer Performance Sports Ltd.)	2014-08-27	2014-10-27	ON
	Performance Sports Group Ltd. (formerly, Bauer Performance Sports Ltd.)	2014-10-16	2014-10-27	ON
DESBIENS, MICHEL	Rogers Sugar Inc.	2013-04-02	2014-10-29	BC
Finch, S. Wayne	Canadian Life Companies Split Corp.	2014-05-30	2014-10-23	ON
	Canadian Life Companies Split Corp.	2014-05-30	2014-10-23	ON
	Canadian Life Companies Split Corp.	2014-06-25	2014-10-23	ON
	Canadian Life Companies Split Corp.	2014-06-26	2014-10-23	ON
	Canadian Life Companies Split Corp.	2014-06-27	2014-10-23	ON
Fitzgibbon, Pierre	Arianne Phosphate Inc.	2014-10-15	2014-10-23	QC
Gilbert, Daryl Harvey	Cequence Energy Ltd.	2014-10-15	2014-10-23	AB
Godin, Patrick	Orbit Garant Drilling Inc.	2013-11-27	2014-10-27	QC
Hearne, Thomas Joseph	theScore, Inc.	2014-10-14	2014-10-24	ON

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
	Endeavour Silver Corp.	2014-10-22	2014-10-28	BC
	Endeavour Silver Corp.	2014-10-22	2014-10-28	BC
	Endeavour Silver Corp.	2014-10-22	2014-10-28	BC
	Endeavour Silver Corp.	2014-10-22	2014-10-28	BC
	Endeavour Silver Corp.	2014-10-22	2014-10-28	BC
	Endeavour Silver Corp.	2014-10-22	2014-10-28	BC
	Endeavour Silver Corp.	2014-10-22	2014-10-28	BC
	Endeavour Silver Corp.	2014-10-22	2014-10-28	BC
Thomson, William				
	theScore, Inc.	2014-10-14	2014-10-24	ON
Thorson, Erin Patricia				
	Cequence Energy Ltd.	2014-10-15	2014-10-22	AB
Zega, Mark				
	theScore, Inc.	2014-10-14	2014-10-24	ON

**ANNEXE 4 - LISTE DES TITRES POUVANT CONSTITUER DES ACTIONS VALIDES POUR
L'APPLICATION DU RÉGIME D'ÉPARGNE-ACTIONS II**

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
Acasti Pharma Inc.	Actions inscrites	2014-01-24	Actions ordinaires	2017-12-31
Clifton Star Resources Inc.	Actions inscrites	2013-11-22	Actions ordinaires	2016-12-31
CO ₂ Solution inc.	Actions inscrites	2011-08-12	Actions ordinaires	2014-12-31
DEQ Systèmes Corp.	Actions inscrites	2013-06-17	Actions ordinaires	2016-12-31
Diagnocure Inc.	Actions inscrites	2014-01-01	Actions ordinaires	2017-12-31
DIAGNOS inc.	Actions inscrites	2013-12-05	Actions ordinaires	2016-12-31
Ergorecherche Ltée	Actions inscrites	2012-12-18	Actions ordinaires	2015-12-31
Groupe d'Alimentation MTY Inc.	Actions inscrites	2013-01-14	Actions ordinaires	2016-12-31
Groupe de Jeux Amaya Inc.	Actions inscrites	2012-07-05	Actions ordinaires	2015-12-31
Groupe CVTech inc.	Actions inscrites	2014-08-12	Actions ordinaires	2017-12-31
H ₂ O Innovation inc.	Actions inscrites	2013-09-25	Actions ordinaires	2016-12-31
Innovente inc.	Actions inscrites	2012-12-13	Actions ordinaires	2015-12-31
Intema Solutions inc.	Actions inscrites	2013-12-20	Actions ordinaires	2016-12-31
Junex inc.	Actions inscrites	2014-10-16	Actions ordinaires	2017-10-16
Les Technologies Clemex Inc.	Actions inscrites	2013-04-17	Actions ordinaires	2016-12-31
Manac Inc.	Actions inscrites	2013-11-20	Actions ordinaires	2016-12-31
Lumenpulse inc.	Actions inscrites	2014-03-19	Action ordinaires	2017-12-31
Medicago Inc.	Actions inscrites	2013-02-28	Actions ordinaires	2016-12-31
Mines Richmond Inc.	Actions inscrites	2014-04-10	Actions ordinaires	2017-12-31
Mines Virginia inc.	Actions inscrites	2013-11-29	Actions ordinaires	2016-12-31
Nemaska Lithium Inc.	Actions inscrites	2011-12-16	Actions ordinaires	2014-12-31

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
Neptune Technologies et Bioressources Inc.	Actions inscrites	2014-01-01	Actions ordinaires	2017-12-31
Novik inc.	Actions inscrites	2013-12-01	Actions ordinaires	2016-12-31
Opsens inc.	Actions inscrites	2014-01-21	Actions ordinaires	2017-12-31
Orbite Aluminae Inc.	Actions inscrites	2013-07-19	Actions ordinaires	2016-12-31
Parta Dialogue Inc.	Actions inscrites	2012-03-28	Actions ordinaires	2015-12-31
Pediapharm inc.	Actions inscrites	2013-11-26	Actions ordinaires	2016-12-31
Pétrolia Inc.	Actions inscrites	2014-02-21	Actions ordinaires	2017-12-31
ProMetic Sciences de la Vie inc.	Actions inscrites	2013-09-27	Actions ordinaires	2016-12-31
PyroGenèse Canada Inc.	Actions inscrites	2011-11-08	Actions ordinaires	2014-12-31
Ressources Méтанor Inc.	Actions inscrites	2012-01-16	Actions ordinaires	2015-12-31
Sherbrook SBK Corp.	Actions inscrites	2011-06-17	Actions ordinaires	2014-12-31
Solutions Extenway Inc.	Actions inscrites	2011-07-18	Actions ordinaires	2014-12-31
Technologies D-Box inc.	Placement privé	2013-12-04	Actions ordinaires	2016-12-31
Technologies SENSIO inc.	Actions inscrites	2012-09-12	Actions ordinaires	2015-12-31
Technologies Sonomax Inc.	Actions inscrites	2011-08-17	Actions ordinaires	2014-12-31
TSO ₃ inc.	Actions inscrites	2012-04-17	Actions ordinaires	2015-12-31
Urbanimmersive Technologies Inc.	Actions inscrites	2012-10-01	Actions ordinaires	2015-12-31